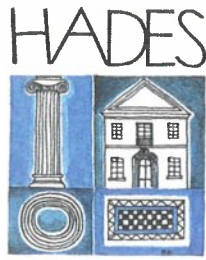


- SÉRIE MÉDIÉVALE, MODERNE ET CONTEMPORAINE -



**RAPPORT D'ÉTUDE
ARCHÉOLOGIQUE DU BÂTI**

Septembre 2003 - Avril 2004

BUREAU D'INVESTIGATIONS ARCHÉOLOGIQUES

INNOPOLIS, Voie 2, BP 438, 31314 LABEGE Cedex
TEL : 05 61 00 49 85 SARL AU CAPITAL DE 50 000 F

LE CHÂTEAU ÉPISCOPAL DE CAPESTANG
Commune de CAPESTANG (Hérault)

par

AGNÈS MARIN

VOLUME I : SYNTHÈSE



Direction Régionale des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon
Conservation Régionale des Monuments Historiques



SOMMAIRE

Volume 1 : Synthèse

RÉSUMÉ	p. 3
1. OBJET ET CONDITIONS DE L'ÉTUDE	p. 5
2. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE	
2.1. Milieu naturel et genèse du peuplement	p. 7
2.1.1. Le milieu naturel	p. 7
2.1.2. Archéologie du peuplement	p. 8
2.2. Évolution du site : de la villa au bourg	p. 9
2.2.1. La villa Pégan	p. 9
2.2.2. L'autel Saint-Fructueux : indice d'un premier lieu de culte ?	p. 10
2.2.3. Formation du premier enclos ecclésial	p. 10
2.2.4. La première enceinte du XI ^e siècle	p. 10
2.2.5. L'enceinte du XII ^e siècle	p. 11
2.2.6. La dernière enceinte du XIV ^e siècle	p. 11
3. DONNÉES HISTORIQUES CONCERNANT LE CHÂTEAU	
3.1. Des sources lacunaires et dispersées	p. 12
3.2. Le Moyen Âge	p. 13
3.3. La période moderne	p. 17
3.4. Des mesures de protection tardives et l'esquisse d'une réhabilitation .	p. 19
4. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CHÂTEAU	
4.1. Topographie et morphologie du site	p. 20
4.2. Fonctions et transformations du château	p. 20
5. ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DES ÉLÉVATIONS DU CHÂTEAU	
5.1. Méthodologie	p. 23
5.1.1. Objectifs de l'approche archéologique	p. 23
5.1.2. Méthode	p. 23
5.1.3. Mise en œuvre	p. 24
5.1.4. Conventions utilisées pour l'enregistrement des données	p. 24

5.2. Les vestiges les plus anciens (XII ^e siècle)	p. 25
5.2.1. Les ruines d'un premier édifice ? (Logis 1)	p. 25
5.2.2. Les vestiges du logis 2 dans son état initial (MR 4, logis 2)	p. 26
5.3. L'apparition d'un appareil défensif (fin XII ^e - début XIII ^e siècle ?)	p. 29
5.3.1. La façade sud	p. 29
5.3.2. L'intérieur du logis 2	p. 31
5.3.3. Le pignon ouest	p. 33
5.3.4. Le pignon oriental	p. 35
5.3.5. Le niveau du sol originel de la salle de l'étage du logis 2	p. 36
5.3.6. Le couvrement du rez-de-chaussée du logis 2	p. 36
5.3.7. Les vestiges d'une charpente apparente du XIII ^e siècle ?	p. 37
5.4. La construction du mur d'enceinte (2 ^e moitié du XIII ^e siècle)	p. 39
5.4.1. Le front ouest	p. 40
5.4.2. Le front nord	p. 41
5.4.3. Les zones d'ombre	p. 42
5.5. La restauration de l' <i>aula</i> (1 ^{ère} moitié du XIV ^e siècle)	p. 43
5.5.1. Les transformations architecturales	p. 43
5.5.2. Un nouveau décor	p. 48
5.6. Les réaménagements du XV ^e siècle	p. 53
5.6.1. Un plafond à la française peint	p. 53
5.6.2. La restructuration de l'espace intérieur de l' <i>aula</i>	p. 57
5.6.3. Les autres transformations	p. 58
5.7. Les modifications ultérieures	p. 59

Volume 2 : Annexes

Volume 3 : Illustrations

RÉSUMÉ

L'analyse archéologique du château de Capestang, qui n'avait jusque-là bénéficié d'aucune étude approfondie, a permis de mettre en évidence six grandes phases ayant marqué son histoire architecturale et qui apportent des jalons importants pour la compréhension de l'évolution de l'édifice et de ses fonctions au cours des siècles. En cela, c'est une source historique supplémentaire que nous avons tenté de constituer, source qui peut être utilement confrontée aux données d'archives lacunaires que nous avons pu rassembler.

En bref, il s'avère donc qu'un premier noyau de constructions a été édifié au cours du XII^e siècle. L'ampleur et la qualité de la mise en œuvre de leurs maçonneries signalent le rang aristocratique du commanditaire, mais les vestiges conservés de cette période ne suggèrent en rien qu'il s'agissait là d'un lieu fortifié. Cet état de fait concorde du reste bien avec la première mention attestée de la résidence en 1122 où elle est nommée « maison de l'archevêque ».

Cette vocation défensive autant qu'ostentatoire n'apparaît que dans un second temps, probablement dans la deuxième moitié du XII^e siècle, avec la création d'un véritable donjon habitable d'une surface de 170 m², défendu au sud par ses imposants mâchicoulis sur arcs. Ici, l'acte d'hommage de Gaucerand à l'archevêque en 1189 peut être invoqué puisque l'imposant couronnement du château semble cité¹.

Probablement un peu plus tard dans le XIII^e siècle, le castrum s'est modernisé par l'adjonction d'une courtine de pierre flanquée de tours d'angles circulaires munies d'archères, qui s'inspire manifestement du modèle castral phillipien en pleine expansion dans le midi de la France dans la 2^e moitié du siècle, dans la mouvance des grands chantiers royaux de Carcassonne et d'Aigues Mortes.

La fonction défensive du site semble passer en second plan au XIV^e siècle, avec le réaménagement, à l'étage du logis, d'une vaste aula desservie par les grands degrés, apanage obligé de ce type de programme : avec l'ouverture d'amples baies à remplages, la création d'un volume intérieur monumental résultant de la mise en place d'une charpente apparente sur arcs diaphragmes - peut-être peinte à cette époque - et enfin, par le déploiement fastueux d'un décor mobilisant toutes les formes d'art monumental (sculpture, peinture murale et peinture sur bois, vitraux). Cette campagne manifeste avant tout la richesse et la puissance des archevêques durant cette période d'apogée du château.

Le XV^e siècle n'est pas en reste avec la création, vers 1446, de son magnifique plafond peint : au-delà de sa qualité artistique et technique, on a vu que cet aménagement marquait un net tournant dans l'organisation de la salle haute. Son ancienne fonction, avant tout publique, est alors tempérée par l'insertion d'un espace domestique que la conception même du plafond

¹ I.R., IV, 52r° : « Gaucerand (...) déclaira au sieur Bringuier Archevesque de Narbonne son seigneur (...) qu il luy seroit fidelle comme vassal, (...) et qu'il ne luy raviroit le Chasteau avec sa ceinture supérieure (...) ».

impliquait dès sa création : deux pièces (dont une cuisine à l'est) séparées par une cloison et desservies par un couloir.

Les remaniements postérieurs à cette période montrent un déclin manifeste du lieu, qui continue néanmoins d'appartenir aux archevêques jusqu'à la Révolution. À une date qui reste indéterminée, l'édifice a été transformé en exploitation agricole, et ce, bien avant sa vente comme Bien National. Propriété communale depuis 1937, gageons que le projet actuel de réhabilitation permettra de sauver de l'oubli et de la destruction cet ensemble architectural longtemps négligé.

Agnès MARIN

1. OBJET ET CONDITIONS DE L'ÉTUDE

Dans le cadre d'une étude préalable à la restauration du château de Capestang, la Conservation Régionale des Monuments Historiques de Languedoc-Roussillon et M. Dominique Larpin, Architecte en Chef des Monuments Historiques, ont demandé la réalisation d'une étude archéologique de l'édifice. Cette analyse du bâti devait insister plus particulièrement sur l'aile sud, là où se trouve la célèbre salle haute ornée de fresques et d'un plafond peint.

Les autres parties du château ne devaient être abordées que de manière plus sommaire, leur étude conduisant malgré tout à une compréhension d'ensemble de l'édifice par l'identification des vestiges conservés. En outre, par la documentation ancienne, il fallait tenter de restituer l'aile orientale telle qu'elle était avant sa destruction.

Les études confiées à Hadès par la Conservation Régionale des Monuments Historiques comprenaient donc :

- **Un levé du plan et des élévations** du château. Un plan topographique du site a été réalisé en août 2003 par M. Trinquier, géomètre expert. Il était nécessaire de le compléter par des relevés de détail, par le plan des trois niveaux du logis médiéval sud, par des coupes de ce même bâtiment, par le levé des façades et des décors peints sur les parements intérieurs de la salle haute. Ces travaux topographiques ont été réalisés par Pierrick Stéphant, archéologue-topographe à Hadès. Les levés des élévations ont été traités en orthophotographie. Les documents graphiques ainsi obtenus ont été fournis à l'Architecte en Chef, à Mme Colette Brussieux² et à M. de la Boisse³.
- **Une analyse archéologique fine du corps de logis sud** devait insister sur l'intérieur de la salle haute. Il était demandé de définir son volume initial, son accès et les modifications successives : niveaux de sols et de plafonds, cheminée, baies, etc. À cet effet, divers piquages d'enduits modernes étaient prévus pour étudier les liaisons des murs et conduire à une chronologie raisonnée. Pour ce qui concerne les enduits muraux et le plafond peints, leur étude était limitée à une synthèse des travaux et publications existants. En revanche, il était prévu des datations en dendrochronologie des bois de ce plafond (confiées au laboratoire Archéolabs).
- **Les ailes nord, est, sud (moitié ouest) et ouest** du château devaient faire l'objet d'observations archéologiques plus légères afin de rechercher l'état originel des élévations et les modifications apportées au cours des siècles. Ces observations et l'analyse des données historiques devaient tenter de définir l'état de l'aile orientale avant sa destruction.
- **Les données historiques**, quant à elles, ont nécessité une modification du programme de travail tel que prévu initialement avec la C.R.M.H. En effet, à la demande du Service Régional

² Nos relevés des décors muraux de la salle haute ont servi de fond de plan à Mme Brussieux-Barthes, chargée d'une expertise sur l'état de conservation des décors muraux et du plafond.

³ Le relevé des façades a servi de fond de plan à M. de la Boisse (équipe Pierre et Monuments de l'ISTEEM, CNRS et Université de Montpellier) dans le cadre d'une étude sur la caractérisation et l'origine des matériaux.

de l'Archéologie, Mlle Muriel Denat, étudiante à l'Université Paul Valéry de Montpellier, devait être associée au travail de Hadès dans le cadre d'un stage d'application à l'archéologie du bâti. En retour, nous devons bénéficier des données historiques qui devaient être rassemblées et analysées dans le cadre de la maîtrise que Mlle Denat avait entrepris sur le château de Capestang. Mais, la commande de l'étude archéologique n'étant intervenue qu'en juillet 2003, alors que Mlle Denat avait déjà soutenu sa maîtrise, cette collaboration n'a pu avoir lieu.

Mlle Denat nous a autorisé à utiliser la partie de son mémoire qui nous paraissait la plus pertinente, à savoir la description du cadre topo-historique de Capestang et de ses environs. En outre, elle a bien voulu rédiger le rapport relatif à deux sondages archéologiques qu'elle avait réalisé en 2001⁴. En revanche, les données historiques sur le château étant particulièrement succinctes et limitées à une synthèse de la bibliographie courante, il nous était nécessaire de réaliser une telle étude historique. Les recherches engagées dans un autre cadre par Mme Durand et M. de Bellay indiquaient bien l'existence d'une documentation non encore exploitée, en particulier les sources relatives aux archevêques de Narbonne. Ces données étaient dispersées à Capestang, Montpellier, Carcassonne, Narbonne et Paris.

Le temps nécessaire pour mener à bien cette étude historique était de trois semaines, durée équivalente à celle de sondages initialement prévus. Or, les deux sondages réalisés par Mlle Denat indiquaient un décaissement ancien de la cour (avec la disparition des sols anciens) et avaient mis au jour les vestiges de la tour arasée ouest. De plus, en cour d'étude nous avons noté que ce qui est aujourd'hui le rez-de-chaussée du logis résulte en fait d'un décaissement post-médiéval sur trois mètres de hauteur environ. Pour ces raisons, la C.R.M.H. a accepté que ce temps initialement prévu pour la réalisation des sondages, désormais inutiles, soit mis à profit pour réaliser une solide étude documentaire.

L'ensemble de l'étude historique et archéologique du château de Capestang a donc nécessité 2,5 mois de travail (hormis les relevés en plans et façades) qui se décomposent ainsi :

- 3 semaines pour les recherches historiques ;
- 3 semaines pour l'étude archéologique des élévations sur site ;
- 4 semaines pour l'analyse des données et la rédaction du présent rapport d'étude.

L'étude sur site a débuté à la mi-septembre 2003 et un rapport intermédiaire a été fourni en décembre.

Pour la réalisation de la présente étude, nous avons reçu divers soutiens.

Nous tenons à remercier en premier lieu la Mairie de Capestang qui nous a permis l'accès à toutes les parties des locaux situés dans l'emprise du château ou le jouxtant.

De sincères remerciements à M. Patrick Béziat pour sa disponibilité et les nombreux renseignements qu'il nous a fournis.

De même, M. Frédéric Mazeran, architecte au cabinet Larpin, nous a communiqué diverses informations en sa possession et a suivi de près l'avancement de nos travaux.

Notre gratitude va également à M. Garrigou-Grandchamp qui a eu l'amabilité de nous faire bénéficier de clichés photographiques anciens extraits de son fonds documentaire personnel.

Enfin, nous tenons à remercier tout particulièrement Geneviève Durand à qui il revient d'avoir trouvé nombre de sources inédites concernant le château au cours de ses recherches sur la collégiale et Olivier de Belay pour nous avoir communiqué généreusement ses travaux inédits.

⁴ À cet effet, Mlle Denat a bénéficié d'un défraiement de la part de Hadès.

2. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Muriel DENAT⁵

2.1. Milieu naturel et genèse du peuplement

2.1.1. Le milieu naturel

La commune de Capestang est située à 15 km de Béziers et à équidistance de Narbonne, à l'extrémité ouest du département de l'Hérault, non loin du département de l'Aude (fig. 1). Ce gros village de la plaine alluviale de l'Aude s'est implanté sur une levée de terre qui atteint 8 à 10 m d'altitude et qui sépare la vallée de Saisse à l'est, de celle de Tounel à l'ouest (fig. 2). Au nord, le village est adossé à un talus de 33 m d'altitude qui sépare la plaine alluviale de la garrigue. Celle-ci est semée de *pechs* pouvant atteindre une altitude de 118 m maximum. Les *pechs* sont séparés par des replats taillés dans des marnes de 30 à 50 m d'altitude. L'eau est un élément qui caractérise le site, aujourd'hui encadré par les cours du Tounel et de la Saisse qui possèdent un faible débit, mais qui pouvaient être plus importants durant les siècles précédents. Le canal du Midi a été creusé dans le talus septentrional contre lequel le village s'appuie et l'on peut penser que ses infiltrations prennent part à l'irrigation des terres cultivées en contrebas. L'étang de Capestang est toutefois l'aspect le plus remarquable du site : sa surface actuelle n'est plus que de 20 km², résultat de plusieurs phases d'assèchement depuis le Moyen Âge. Cet étang était à l'origine un petit golfe de mer isolé par les alluvions de l'Aude. Il fut certainement exploité avant l'Antiquité pour ses ressources en pêche, en jonchère, ainsi que pour le sel. Les différents sols géologiques présents sur la commune sont généralement issus des formations du quaternaire. Le premier correspond à l'étang : il se compose de dépôts fins limoneux de fond d'étang de forme régulière et dont l'origine est incertaine. Le second correspond à la ceinture de l'étang, au nord duquel s'est installé le village. Il s'agit de terrains vasicoles salés qui représentent des formations laguno-marines qui s'étendent dans toute la basse vallée de l'Aude sous l'épaisse couverture des alluvions limoneuses. Le talus et les *pechs* résultent des colluvions limoneuses indifférenciées qui ont recouvert en grande partie deux types de formation du miocène moyen. En premier lieu, la période du Burdigalien supérieur voit le dépôt de la molasse marine miocène, composée de sable et de grés ainsi que de marnes silteuses. Dans un deuxième temps, à partir du Langhien supérieur, se forment les calcaires et marnes lagunaires auxquels s'ajoutent des limons ocre. Ces dernières contiennent également une microfaune abondante, témoignage de la vie de l'ancien golfe de mer peu profond, à partir duquel l'étang de Capestang s'est formé.

⁵ Le texte de ce chapitre est emprunté à la maîtrise de Muriel Denat, avec son autorisation : Muriel DENAT, *Le château de Capestang en Bas-Languedoc*, Maîtrise d'archéologie option archéologie médiévale, sous la direction de Mme F. Robin, Université Paul Valéry, Montpellier III, juin 2003, 1 vol. de texte (87 p.) et 1 vol. d'illustrations (73 fig.).

2.1.2. Archéologie du peuplement (fig. 3)

Peu de sites représentant les périodes préhistoriques et protohistoriques ont été signalés sur le territoire de la commune. La plupart sont des découvertes fortuites datant du début du XX^e siècle. L'établissement de la carte archéologique du département de l'Hérault a mis en évidence deux sites identifiés lors de prospections au sol, mais qui n'ont pas fait l'objet d'étude. Le plus ancien, qualifié de site préhistorique indéterminé, est situé à la Barre haute. Le second, situé à Malemort-est, est identifié comme étant un habitat de la période chalcolithique. L'Abbé Giry a en outre répertorié des découvertes anciennes : en 1950, sur le domaine d'Aureilhe, Marcel Deloupy aurait trouvé des choppers datés du paléolithique inférieur et qui semblent indiquer le passage de pré-hominidés, il y a environ 400 000 ans. Au sud-est du village, en deux endroits distants d'environ 2 km, à Baissan-est et le Real, on a relevé les traces de fonds de cabanes qui ont été attribuées à l'époque chalcolithique, soit environ 3000 ans avant notre ère.

L'occupation du terroir de Capestang durant la période gallo-romaine est attestée par de nombreux sites qui ont été répertoriés par le service de la carte archéologique nationale. Les plus anciens sont datés de la république romaine : il s'agit d'une villa découverte à Cibadies lors de travaux agricoles et d'un parcellaire situé au lieu dit de Malamort. La période du Haut-Empire est mieux représentée. Cinq *villae* situées aux lieux dits de Baissan, Selicate, Cibadies, Barre haute et Aguilhon et un établissement rural au sud de La Camarie ont été recensés sur le territoire communal lors de prospections ou de travaux d'aménagement. La période du Bas-Empire montre la permanence de l'occupation des *villae* de Baissan, Selicate et Cibadies. Trois sites d'inhumation sont en outre indiqués pour cette période aux Claveries (cimetière), saint Sernin ainsi que la nécropole de l'Aguilhou où ont été découverts, lors de fouilles clandestines, un sarcophage daté du III^e - IV^e siècle et des ossements. Les autres sites répertoriés n'ont pas donné lieu à une datation précise et ont été classés dans les sites gallo-romains indéterminés. Ils sont nombreux et partagés en trois catégories : la villa de Puech Redoun, les aménagements ruraux en dur de Sélicate et sainte Brune, et une voie à recharges sur la Voie Domitienne et une voie à Malamort. Ces voies de communications avaient des fonctions commerciales évidentes, la proximité de la voie Domitienne a sans doute favorisé l'implantation des populations attirées par les possibilités d'échanges et d'enrichissement. En l'an de Rome 636, la construction du pont septimus au sud de l'étang, devait faire dévier la voie afin de raccourcir l'axe Béziers-Narbonne. Des sites naturels tels que ceux de Lebosc, La Provenquière, Les Crousettes, Les Connagues, Malamort, La Canague neuve et Saint-Paul présentent aussi des indices d'occupation pour cette période mais ne sont pas précisément datés.

La période du haut Moyen Âge reste mal connue : les archives du S.R.A. mentionnent une tombe wisigothique identifiée en 1984 au lieu-dit Saint-Sernin de Statian par l'abbé Giry. Lors de travaux ruraux au lieu dit les Claveries, on a également découvert un site d'inhumations appartenant au haut Moyen-Âge. Le Perillou a aussi livré des vestiges d'inhumations ainsi qu'un four dont on ne connaît pas la datation précise si ce n'est qu'il appartient à la vaste période du Moyen-Âge.

Les traces sporadiques ne révèlent que peu d'éléments rattachés à la période préhistorique. Les vestiges d'habitats les plus anciens correspondent à la période récente du néolithique et se rapportent essentiellement à la période transitoire du chalcolithique à partir de laquelle apparaîtra l'âge du bronze. Après cette période aucun élément ne vient compléter l'étude archéologique du peuplement jusqu'à la période antique. La présence de *villae* sur la commune

de Capestang, atteste l'occupation discontinue du terroir depuis la République romaine jusqu'à la période du Bas-Empire. Mise à part quelques traces de sépultures datées du haut Moyen Âge, il n'a pas été découvert de vestige ou de mention impliquant un quelconque habitat à cette période. Nous devons préciser que les sites inventoriés par les services de la carte archéologiques, ont été signalés en grande partie il y a une vingtaine d'années et plus. Depuis, une unique fouille d'évaluation archéologique a été effectuée en 1998, aux abords du château, avant les travaux visant à l'aménagement du parking jouxtant le marché couvert. Les sondages n'ont pas révélé de découvertes notables étant donnée l'absence de stratigraphie, due au creusement du substrat au XIX^e siècle⁶.

2.2. Évolution du site : de la villa au bourg

2.2.1. La villa Pégan

Les premières mentions du lieu de Capestang apparaissent dès le début du IX^e siècle. La plus essentielle du point de vue de la morphogenèse du village rapporte le nom de la villa à partir de laquelle s'est, semble-t-il, développé le village. Les autres textes, plus nombreux, nous renseignent quant au vif intérêt suscité par l'exploitation des salines de l'étang de Capestang. La villa Pégan est le premier habitat associé au lieu de Capestang. La mention apparaît à deux reprises dans le récit d'un plaid tenu en l'an 862 par les lieutenants Lambert et Adaulphe, envoyés d'Humfrid, marquis de Gothie. La plainte émanait de Richmir, abbé de Montolieu du diocèse de Carcassonne. Ce dernier dénonçait l'usurpation de la villa Staciano sur son monastère. La première partie du plaid s'était déroulée à Narbonne. La seconde se déroula « *in villa Pegano que vocant Caput-Stanio* » lors de laquelle le procureur de l'abbé prouva l'usurpation et où le jugement fut rendu en faveur de Richmir. On retrouve Saint « *Saturnini de Staciano* » en 1308 dans le cartulaire de l'abbaye de Fontcaude (93 v^o- 94 r^o) , pour l'abbé Giry, cette villa était située à 2,5 km au nord de Capestang . La décision de tenir un plaid à Pégan semble simplement résider dans la proximité des deux villae. Avant celle de la villa, la première mention du lieu de Capestang est liée aux salines de l'étang. Elle apparaît en l'an 812 dans un extrait des deux chartes concernant l'abbaye de Caunes. Le texte énumère les possessions de l'abbaye dont un des lods comprend les « *salinas positas in territorio Narbonense, loco dicto Capestang* ». Le 29 juillet 971, Bernard, évêque de Nîmes et Leufred, abbé d'Aniane d'une part, échangent avec Bernard, évêque de Béziers et le chapitre, les villae de Coursan, les salines de Batipaume à Capestang, l'alleu de Poilhes et leurs dépendances, contre l'église de Saint-Baudile de la villa de Cabrières, des vignes à Aspiran. En l'an 990, le second testament d'Adélaïde, vicomtesse de Narbonne, mentionne également des salines « *in terminio Capustagni* » qui lui aurait été données par Bernard, évêque de Béziers. On retrouve le nom du lieu dans l'inventaire des biens de l'église de Béziers fait par l'évêque Ansefred après l'an 1010. Les salines portent ici le nom de Saint-Nazaire, cependant l'inventaire précise que l'étang fait partie du territoire narbonnais : « *In Caput Stagno territorio narbonense salinas Sancti Nazarii* ».

L'exploitation du sel de l'étang est attestée dès l'Antiquité et perdure jusqu'au XIV^e siècle. Sa production était une source de revenus importante puisque de son emploi dépendait la conservation des aliments et la fixation des teintures sur les tissus.

⁶ Philippe CHAPON et Jean-Jacques DUFRAIGNE, *Capestang, quartier du château*, Rapport d'évaluation archéologique, Montpellier, 1998.

2.2.2. L'autel Saint-Fructueux : indice d'un premier lieu de culte ?

La découverte d'un autel carolingien dans le pavage de l'église Saint-Étienne au début du XX^e siècle pourrait indiquer la présence d'une église sur le site dès la fin du IX^e siècle. L'autel est une table rectangulaire taillée dans du marbre blanc. Elle porte en encadrement une moulure en saillie ornée d'une série de lobes. Sur le plat de la moulure, on peut lire une inscription relevée et traduite par Émile Bonnet : « *Césaire prêtre et un autre prêtre ont fait exécuter cet autel en l'honneur de Saint Fructueux, martyr sous le règne de Charles, après la mort du roi Eudes* ». La mention des règnes d'Eudes (888-898) et de Charles le simple (898-923), situe le *terminus a quo* de l'autel à l'an 898. Parallèlement à cette découverte nous n'avons trouvé aucune mention écrite prouvant l'existence d'une église sur le site au IX^e siècle. Nous resterons donc prudent quant à l'interprétation de l'association autel-église, son apport au site pouvant être postérieur à l'édification de la première église avérée.

2.2.3. Formation du premier enclos ecclésial

On constate l'absence des sources écrites médiévales nous renseignant sur la morphologie et les fonctions du site durant le X^e et le XI^e siècle. L'appartenance du lieu au territoire de Narbonne est reconnue, mais la connaissance structurelle du site et ses mutations jusqu'au début du XII^e siècle relèvent à ce jour de la mise en évidence du système d'enclosure, à travers l'observation de la trame urbaine et du contexte historique. L'église Saint-Étienne construite à la fin du XIII^e siècle a conservé le massif antérieur d'une première église romane. Ces vestiges semblent appartenir à l'église Saint-Félicis de Capite Stagni dont l'unique mention est datée de l'an 1118. L'existence d'une église sur le site est certainement antérieure à cette date si l'on concède l'idée que l'autel précité témoigne de l'existence d'une première église sur le site. D'après l'étude de Dominique Baudreu⁷, les assemblées de paix de Toulouges (Roussillon) en 1027 et de Narbonne en 1045, tenues dans le cadre du mouvement appelé Paix de Dieu, ont largement contribué à l'apparition d'aires ecclésiales sacrées dont le lieu de culte était le centre. Ce mouvement, provoqué par les exactions des milites sur les paysans, visait à créer un espace sacralisé servant de lieu d'asile et dont la violation pouvait entraîner une amende ou une excommunication. L'enclos s'implantait généralement dans un rayon variant de trente à soixante pas autour de l'église. L'enclos primitif de Capestang s'est donc développé autour de l'église Saint-Félix. D'après Dominique Baudreu, ce dernier a semble-t-il été oblitéré par le chantier de la collégiale Saint Etienne : il serait actuellement matérialisé par les rues Jean Jaurès au nord et Louis Baisse au sud ainsi que les places Jean Moulin à l'est et Jean Jaurès à l'ouest (**fig. 4**). Il semble que les premiers habitats se soient concentrés à proximité de l'église Saint-Félix afin de se placer sous la protection du Cercle de Paix, créant ainsi le noyau de l'agglomération. La matérialisation de l'enclos par l'édification d'un mur d'enceinte entre le X^e et le XI^e siècle reste néanmoins hypothétique, à défaut de toute trace matérielle repérée à ce jour.

2.2.4. La première enceinte du XI^e siècle

La protection induite par l'enceinte et le respect du cercle de paix suppose l'attrait des personnes qui vivaient à l'origine dans les villae avoisinantes, isolées et donc en proie aux vols et autres agressions. L'accumulation de la population et donc des habitations autour de l'enclos causa sans doute l'agrandissement de l'implantation initiale. On peut également penser que la

⁷ BAUDREU D., "Les enclos ecclésiaux dans les anciens diocèses de Carcassonne et Narbonne : la pluralité des formes", *Morphogenèse du village médiéval IXe-XIIIe siècle, Actes de la table ronde de Montpellier*, 22-23 février 1993, p. 193-194 et figure 113.

nourriture et les biens accumulés dans l'enclos suscitaient l'envie et par conséquent engendraient la nécessité de protéger ces richesses des malfaiteurs. L'analyse de Dominique Baudreu tend à démontrer l'établissement d'une seconde enceinte dans le courant du XI^e siècle. Par l'observation du cadastre Napoléonien, on perçoit dans le parcellaire, la délimitation de cette seconde enceinte. Celle-ci se voit confirmée par l'existence de la tour dite « *du Sétier* » qui était située, avant sa destruction en 1839, à environ 18 m au sud-ouest de l'église Saint-Étienne en face de la mairie actuelle. La construction de cette enceinte semble témoigner de la croissance rapide du village, sans doute liée à la prospérité du site qui, comme nous l'avons dit précédemment, profitait de l'exploitation rentable des salines de l'étang mais également d'une situation géographique propice aux échanges commerciaux entre l'arrière-pays et les cités de Narbonne et de Béziers.

2.2.5. L'enceinte du XII^e siècle (fig. 4)

Une troisième enceinte fait son apparition dans le courant du XII^e siècle. Sa forme est aujourd'hui fossilisée par les rues Lucien Salette, Victor Hugo, Ignace Mallet, Gambetta, Jules Guesde et Paul Bert. Actuellement, peu d'informations permettent de déterminer les causes de la construction de cette nouvelle enceinte. Néanmoins cette dernière implique un accroissement rapide de la population du village lié à son enrichissement. Ceci pourrait correspondre d'une part à la prospérité économique qui tend à se généraliser dans la région, ainsi qu'à l'essor démographique qui y est constaté durant le XII^e siècle. Après une longue absence dans les textes des X^e et XI^e siècles, les mentions du village de Capestang réapparaissent à partir du début du XII^e siècle. Pour cette période, ces dernières sont riches de renseignements quant à l'évolution des termes qualifiant le village. En 1107, lors de son voyage en France, le pape Pascal II confirme dans sa bulle en faveur de l'Église de Narbonne, Richard archevêque de Narbonne et ses successeurs, dans leurs possessions parmi lesquelles il cite « *oppidum Caput-Stagni*, ». Il est probable que le terme d'*oppidum* qui qualifie ici le site, se rapporte au second enclos ecclésial dont nous avons parlé.

2.2.6. La dernière enceinte du XIV^e siècle (fig. 4)

C'est la seule muraille dont le village conserve encore de nombreux vestiges ponctuels, et son tracé est bien connu, visible d'une part sur le cadastre Napoléonien daté de 1809 et d'autre part sur un plan daté de 1850 appartenant au dossier de vente de ces mêmes remparts en lots⁸ (fig. 6). Son édification n'est mentionnée par aucune source écrite, mais la nature des vestiges permet d'en dater la mise en oeuvre dans le courant du XIV^e siècle. Le parcellaire lâche qui caractérise toujours la zone comprise entre l'enceinte du XII^e siècle et celle du XIV^e siècle sur le cadastre du début du XIX^e siècle témoigne du coup d'arrêt de l'expansion du village après la construction de ce dernier rempart. L'édification d'une enceinte nécessite une lourde charge financière. Or, celle-ci semble avoir été conçue en vue de l'expansion du site et non des nécessités engendrées par la multiplication de l'habitat ou d'un danger imminent. En considérant la date de fondation de la collégiale Saint-Étienne, qui symbolise une période faste tant pour le village que pour l'archevêché de Narbonne et l'espoir d'expansion qui en découle, on peut facilement conclure à la contemporanéité des deux ouvrages. La construction de la collégiale débute à la fin du XIII^e siècle et se poursuit au début du XIV^e siècle. Celle-ci restera inachevée en raison des troubles survenus dans la région et qui touchèrent durement le village, corroborant l'impression de crise démographique que laisse entrevoir le dernier anneau d'expansion du bourg consécutif à la construction de l'ultime l'enceinte au XIV^e siècle.

⁸ A.D.H., série 2 O 52, doc. N° 28.

3. DONNÉES HISTORIQUES CONCERNANT LE CHÂTEAU

3.1. Des sources lacunaires et dispersées

Paradoxalement, en dépit de l'importance et de l'intérêt incontestable du site castral de Capestang, celui-ci n'a encore guère suscité d'étude approfondie ni même de collecte systématique et exhaustive des données historiques éparses s'y rapportant.

Les archives de l'ancien archevêché de Narbonne ont souffert de nombreuses destructions et sont par conséquent peu abondantes⁹. Concernant plus précisément Capestang, on sait qu'elles ont en outre disparues au cours des guerres de Religion¹⁰. On trouvera, en **Annexe 1**, au chapitre « sources » de la bibliographie le détail des documents consultés qui ont fournis des renseignements intéressants le château.

Dans ce contexte, trois ouvrages du XVII^e siècle sont particulièrement précieux : *L'inventaire général historique et raisonné de tous les actes anciens et modernes concernant les biens, droits, facultés, libertés,... du chapitre Saint-Just et Pasteur*, de Claude Ducarouge (1680) en deux volumes, *Le Livre vert*, (2^e moitié du XIV^e siècle) qui a disparu, mais dont existe une copie de Claude de Rebé (1649) publiée au XIX^e siècle¹¹ et enfin, *l'Inventaire des actes et documents de l'archevêché de Narbonne* de Antoine Roque¹² ; ce dernier ouvrage est une copie notariée fiable des chartes encore conservées au début du XVI^e siècle, en 7 volumes, soit un total de 2 744 feuillets : l'enregistrement informatif systématique de ce document entrepris par Olivier de Belay¹³ permet de constater que bon nombre d'actes concernant Capestang ne sont pas répertoriés dans le chapitre qui lui est consacré. Au total, ce sont donc environ 600 actes disséminés dans les 7 volumes de *l'Inventaire* et se rapportant pour l'essentiel à la période comprise entre le début du XII^e siècle et la fin du XIV^e siècle qui peuvent fournir au chercheur une base de données renouvelée quant à l'histoire du bourg de Capestang et de son château. Nous fournissons le répertoire des principales mentions du château et de l'enceinte de Capestang en **Annexe 2**, et remercions vivement Olivier de Belay pour avoir accepté de faire profiter l'étude de ses travaux inédits.

Enfin, la dernière source importante est **l'iconographie ancienne** se rapportant au château (**fig. 7 à 15**), particulièrement productive pour l'histoire architecturale du site. Outre une modeste

⁹ On en connaît partiellement la teneur grâce à des inventaires dressés pendant la Révolution (A.D. 11, 1Q60). Mais elles ont été détruites de manière massive par la suite. Le fonds de l'Archevêché aux Archives départementales de l'Aude est très incomplet (27 registres).

¹⁰ B.M. Narbonne, Ms 314, fol.94 v°, 1612, arrêt du Parlement de Toulouse, chambre des Requêtes. « *Exemptions des habitants de Capestang. Les actes communautés et privilèges avaient été égarés pendant les troubles, ayant été la ville de Capestang prise et reprise et les archives d'icelle brûlées, mesmes cour du passage des (?) en Languedoc* ».

¹¹ LAURENT P., *Livre vert de l'archevêché de Narbonne*, Paris, Picard, 1886.

¹² Archives municipales de Narbonne, Ms 314, ROQUE A., *Inventaire des actes et documents de l'archevêché de Narbonne*, 1639, t. IV, fol. 7-139.

¹³ Professeur agrégé d'Histoire au Lycée Beauséjour de Narbonne.

collection de photographies et cartes postales anciennes que nous avons pu rassembler en cours de recherche¹⁴, il apparaît que le château et en particulier ses éléments de décor peint (peintures murales et plafond) ont fait l'objet de nombreux relevés au XIX^e siècle, aujourd'hui dispersés dans plusieurs fonds d'archives, essentiellement parisiens ou de publications anciennes d'accès difficile¹⁵. Dans l'objectif d'une mise en valeur du site, la collecte de l'ensemble de ces documents sera nécessaire et pourrait utilement compléter cette étude.

3.2. Le Moyen Âge

Vendu comme bien national à la Révolution, le château a fait parti du domaine des archevêques de Narbonne jusqu'à la fin de l'ancien Régime. Mais à quand remonte leur implantation à Capestang ? A la fin du X^e siècle, la plus ancienne mention du bourg de Capestang, désigné alors sous le terme de *castellum de capite stagni*¹⁶, atteste seulement l'existence d'un lieu fortifié qui peut correspondre au premier enclos ecclesial dont D. Baudreu a proposé une restitution hypothétique du développement initial dans un périmètre rapproché autour de l'église (fig. 4)¹⁷. L'origine de l'implantation du pouvoir des archevêques de Narbonne à Capestang est impossible à établir avec précision. Toutefois, il est possible qu'il remonte à cette période sans que les documents soient suffisamment explicites pour en déduire la nature¹⁸. Il n'est avéré avec certitude qu'au tout début du XII^e siècle : en 1107, un *oppidum capitestagni* est répertorié parmi les possessions des archevêques¹⁹, mais là encore, le terme d'*oppidum* est trop vague

¹⁴ Diverses cartes postales figurant le château sont conservées aux Archives Départementales de l'Hérault à Montpellier, mais ce fonds étant en cours de remaniement nous n'avons pu ni les consulter, ni les reproduire : 1Fi 39-45, 1Fi49, 1Fi 266, 1Fi 1257

¹⁵ Pour les peintures murales :

Archives des Monuments Historiques, Paris : FOUCHERE L., « Peintures murales du château de Capestang : arc doubleau, motifs d'ornementation », 1875, n° 7429-7430.

Paris, Bibliothèque Nationale : Va 34- t. I : peintures du château de Capestang, planches originales aquarellées, dessinées par Revoil : 4 planches de peinture, 1 planche détail de la pierre, 1 planche plan du château, 16 planches peintures.

Paris, Centre de recherche des Monuments Historiques, cotes N 7430, 10 415, 10 421. Cf liste et notices en Annexe 5.

GELIS-DIDOT et LAFILLEE H., « *La peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle*, Paris, 1889, notice et planche, Paris, ENSBA, G. 301/681/23, fol. 1, fig. 1-9, fol. 2-3.

PERRAULT-DABOT, *Archives de la Commission des Monuments Historiques*, catalogue des relevés, dessins et aquarelles, Paris, 1899, pl. 4.

REVOIL H., « Rapport sur une peinture du château de Capestang (Hérault) », *Revue des Sociétés Savantes des Départements*, 3^e série, t. IV, 1864, p. 374-376.

Pour le plafond peint :

Paris, Bibliothèque Nationale : Va 34- t. I

Paris, Centre de recherche des Monuments Historiques, cotes N 7429 et N 7430, 10 412 à 10 413, 10 416, 10418 à 10 420 (10 417 manque). Cf. liste et notices en Annexe 5.

Musée Paul Dupuy, Toulouse, cote MPD 56-57-1 : lithographie de Spiegel : reproduction des relevés de Gélis-Didot et Laffilée de 1890 (document perdu).

GELIS-DIDOT et LAFILLEE H., *La peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle*, Paris, 1889, notice et planche, Paris, ENSBA, G. 301/681/23, fol. 1, fig. 1-9, fol. 2-3.

¹⁶ Arch. de St.-Paul de Narbonne, Marten. Anecd. I, 101 : THOMAS E., *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, Paris, Imprimerie Impériale, 1865, p. 33.

¹⁷ BAUDREU D., *op. cit.*, 1993, p. 193-194.

¹⁸ Plusieurs documents répertoriés dans l'inventaire Roque font référence aux archevêques de Narbonne dès la fin du Xe siècle et tout au long du XIe siècle.

¹⁹ H.G.L., T. V, col. 805, preuve 430 – CCCXLVIII : extrait de la bulle de Pascal II en faveur de l'église de Narbonne, an 1107, 13 juillet. « (...) venerabilis frater Ricarde Narbonensis archiepiscopo, praesentis decreti pagina tibi tuisque successoribus quidquid parochiam ad primae sedis Narbonensis ecclesiam antiquo jure noscitur pertinere confirmamus. Porro infra parochias ipsas jure proprietario tam tibi quam tuis successoribus possidenda, regenda

pour qu'on puisse être assuré qu'il désigne le château plutôt que le bourg fortifié. En 1122, est mentionnée pour la première fois la **maison de l'archevêque**²⁰, notation d'un lieu de résidence qui peut s'apparenter au château tel que les vestiges le laissent entrevoir à cette époque, encore dénué d'appareil défensif susceptible de faire invoquer le terme de château pour le désigner.

C'est durant cette même période que des sources diverses d'interprétation délicate laissent entrevoir plusieurs conflits d'influence. Capestang, son château, et probablement les richesses liées à l'exploitation du sel du proche étang semblent disputés par les trois principaux pouvoirs régionaux que constituaient, à côté des archevêques de Narbonne, les vicomtes de Béziers et Narbonne. Au début du XII^e siècle, l'épisode le mieux connu est celui du conflit qui oppose l'archevêque Richard au vicomte de Béziers, Bernard Aton : ce dernier crut pouvoir compter le *castellum* de Capestang parmi les éléments de l'honneur patrimonial, prétextant le tenir en héritage de son aïeul maternel, le comte Pierre Raimond de Carcassonne et du Razès qui aurait reçu Capestang de l'archevêque Guifred en récompense de son aide contre le vicomte Béranger Ier de Narbonne²¹. L'archevêque s'y oppose et revendique la directe sur le *castellum*. Après plusieurs plaids, le vicomte doit céder : vers 1107, l'archevêque lui reconnaît le fief « *tel que l'avaient acquis ses ancêtres* », à l'exception de « *Capestang* »²². L'acte du pape Pascal II qui règle le différend²³ révèle l'existence d'un contentieux qui existe en fait depuis le milieu du XI^e siècle : à chaque génération, le prélat devait verser une somme au nouveau chef laïc pour s'en garantir la fidélité. Avant son départ pour combattre les arabes en Espagne, Bernard Aton n'a toujours pas renoncé à ses droits puisque Capestang figure dans son testament de 1118²⁴. Par contre, les prérogatives des archevêques semblent acquises en 1129, lors du second testament de Bernard Aton où Capestang ne figure plus.

En 1157, la suprématie des archevêques est confirmée dans une charte de Louis VII en faveur de l'église de Narbonne : parmi ses possessions figure le « *castrum etiam de Capitestagni cum villa sua & terminis & omnibus ad idem castrum pertinentibus* ». Pour la première fois, le fait que *castrum* voisine le terme de *villa* certifie qu'il s'agit bien d'un édifice distinct du bourg fortifié.

La deuxième moitié du XII^e siècle est marquée par deux faits majeurs. D'une part, les actes rassemblés par ordre chronologique par O. de Belay énumèrent nombre de rachats de biens et de droits de la part de l'archevêque Pons, en particulier depuis les années 1160 jusqu'au début du XIII^e siècle. Tout porte à croire qu'une politique concertée visant à évincer l'aristocratie de ses prérogatives a été menée alors, non sans rencontrer de résistance. Dans le même temps,

et disponenda sancimus ecclesiam Sancti Pauli cum omnibus pertinentiis suis, oppidum Caput-stagni, Salas (...), cellas seu possessiones, quae vel a regibus vel ab aliis fidelibus viris ecclesiae sanctorum martyrum Justi et Pastoris oblatae sunt, tam in Narbonensi comitatu quam in Bitterensi, (...).

²⁰ I. R., IV, 56 r°, Capestang, n° 157 : « *Acte de l'an 1122 par lequel Saurine et son mary arnaud baillarent en engagement a Reyne une maison noble dans Capestang confrontant d'autan Bringuier Guillaume midy la maison archiepiscopalle de cers Guillaume Pierre d'aquilon pour 70 S malgourois* »

²¹ DUHAMEL-AMADO C., *La famille aristocratique languedocienne. Parenté et patrimoine dans les vicomtés de Béziers et d'Agde (900-1170)*, t. II, Portraits de famille, thèse sous la dir. de G. Duby, Paris IV-Sorbonne, 1994, T. I, Livre 2, Annexe 5, p. 46-47.

²² H.G.L., T. V, n° 427, c. 801-802. C'est-à-dire que l'archevêque reconnaît au vicomte, contre l'hommage, des droits sur la *villa* et dans le territoire castral, à l'exception de la seigneurie castrale elle-même : DUHAMEL-AMADO C., *op. cit.*, 1994, p. 483, note 9.

²³ 13 juillet 1107 (H.G.L., T. V, n° 430, c. 805), Bulle de Pascal II en faveur de l'église de Narbonne lui reconnaissant, entre autres, l'*oppidum* de Capestang. Cette reconnaissance est une réponse en faveur de l'archevêque à la *discordia* qui opposait l'archevêque Richard au vicomte Bernar Aton.

²⁴ H.G.L., T. V, col 1208, Preuve 618. Dans ce document, il est fait mention d'un *castellum de Capitestagni*.

de nouvelles rivalités se font jour au sein d'un milieu où l'aristocratie de vieille souche n'est pas encore inféodée. La lignée dominante est alors celle des « *Gaucerand* », active sur quatre générations entre 1118 et le début du XIII^e siècle²⁵. En 1188, il est fait état d'un conflit opposant l'archevêque Bernard à Gausserand, « *fiils d'autre Gausseran et de fabrese sur les clefs des portes qui fermoient le ville de Capestang et sur l eglise et autres choses* »²⁶. En 1189, le Comte de Toulouse promet son aide à Bernard dans la « *guerre de Capestang* »²⁷. L'année suivante, le conflit semble se solder par l'hommage de Gausserand à l'archevêque, acte dans lequel il est promis que le vassal « *ne lui raviroit le Chasteau avec sa ceinture supérieure* »²⁸. Pourtant la discorde réapparaît dès 1193 : Gausserand semble avoir fomenté avec « *les hommes de Capestang* » une rébellion visant à réintégrer ses anciens droits : une sentence du Roi d'Aragon « *ordonne que led Guasserand quitteroit et delaisseroit tant au proffit dud archevesque et de son esglise de Narbonne que desd hommes de Capestang toutes les pretentions qu il avoit ou pouvoit avoir contre eux (...)* »²⁹.

Ce n'est qu'à la toute fin du XII^e siècle que les archevêques de Narbonne semblent parvenir à imposer définitivement leur suprématie sur une aristocratie locale ambitieuse : en 1198, la session du fief de Gaucerand de Capestang à l'archevêque³⁰, suivie de peu de l'inventaire des biens de ce dernier (1201)³¹, paraît marquer la fin d'une cohabitation de pouvoirs rivaux et belliqueux.

Parallèlement à ces luttes d'influence, le patrimoine foncier de l'archevêque s'accroît régulièrement de dons et de rachats. La maîtrise du sel de l'étang n'est pas une moindre part de cet enrichissement : en 1166, Ermengarde et Pierre de Biarac son mari vendent à Pons d'Arssac, archevêque de Narbonne, « *toute la leude qu'ils avaient aux salins de Capestang en l'étang et aux pêches auquel le sel était joint et au chasteau et dans la ville de Capestang si l'on en vendait comme aussi aux pêches nouvelles (...)* »³² Enfin, en 1171, l'archevêque acquiert la leude du sel, droit de péage perçu sur le sel³³.

A partir du XIII^e siècle, un bourg subordonné au château, le barri, semble s'être développé. En 1127, est mentionné un faubourg partant de la Porte de Saisses³⁴ : « *maison du barri du portal de Sayssac* »³⁵.

En 1240, il est fait « *défense aux habitants de Capestang de réédifier les murailles du lieu abattues par mandement du pape et de l'archevêque (...), ayant appris que les hommes de*

²⁵ Essai de généalogie dans DUHAMEL-AMADO C., *op. cit.*, 1994, p. 483-486.

²⁶ I.R., IV, 10 v°.

²⁷ I.R. I, 74 r°.

²⁸ I.R., IV, 52r° : « *Gaucerand fiils de fabresse sa mere declaira au sieur Binguier Archevesque de Narbonne son seigneur fiils de Bernarde sa mere qu il luy seroit fidelle comme vassal, se recommandant a luy avec promesse qu il ne le tromperoit jamais en sa vie, ny ne prendroit par mauvaise caption sa personne ny ne luy desroberoit ses biens en sa vie, ny ne prendroit par mauvaise caption sa personne ny neluy desroberoit ses biens en sa vie, ny aprez sa mort, et qu'il ne luy raviroit le Chasteau avec sa ceinture supérieure* ».

²⁹ I.R., IV, 11 r°.

³⁰ I. R. IV, 68 r°, Capestang N° 218.

³¹ I. R. IV, 68 v°, Capestang N° 222. « *Acte de l an 1201 contenant recueil ou mémoire qu'un nommé Estienne de fredelets baille du S^r archevêque de Narbonne fit faire des droicts que led S^r Archevêque avoit au lieu de Capestang et en ses terroirs (...)* ».

³² I.R., IV, 9 v°. Transcription de Geneviève Durand.

³³ I.R., IV, 111 v°.

³⁴ Le terme Saïsse fait référence à la rivière qui coule à proximité du château, au nord.

³⁵ I.R., IV, 74 v°.

*Capestang commencent de creuser les fossés et édifier les murs du château de Capestang qui avait été démolir par le commandement dud évêque par permission du Saint Siège (...), ils devoient démolir ce qu'ils ont fait »*³⁶. Geneviève Durand évoque l'hypothèse d'un ralliement des habitants de Capestang à la cause cathare, ce qu'une mention rapportée par L. Noguier pourrait confirmer : en 1222, le cardinal Conrad, évêque de Porto, légat du pape, excommunie comme hérétiques les habitants de Capestang³⁷.

Ce n'est pas avant le 2^e quart du XIII^e siècle que les textes fournissent enfin des indications consistantes sur le château permettant à coup sûr d'établir une relation avec les vestiges qui nous intéressent : en 1241, une monition, réquisitoire du chapitre cathédrale contre l'archevêque Pierre Amiel est ordonnée dans l'*aula palatii domini archiepiscopi in castro de Capitestagno, ante capellam Sancti Nicolai*³⁸. Cette mention a le double intérêt de montrer la vocation palatiale du lieu et l'existence, en accord avec cette fonction, d'une chapelle dont il ne subsiste aucun vestige architectural et qu'aucune donnée tangible ne permet pour lors de localiser. C'est le même statut palatial qui ressort d'une mention de 1308 : Pierre Dauriac, « *canabassier à Capestang* » possède une maison « *proche le palais du seigneur archevêque, lieu-dit quarton de Valaurée* »³⁹.

L'introduction du Livre Vert donne une description assez détaillée du village dépendant de l'archevêque au milieu du XIV^e siècle : « *un château avec ses dépendances ; au-dessous du château, une chapelle riche en revenus en laquelle sont annexées les chapelles de Saint-Julien de Courtolieu et de Saint-Saturnin de Bessan. Dans le village, près du château, un grand cellier avec pressoir, et un patu contigu ; sur la place du marché au blé, cinq boutiques avec solier au-dessus ; au lieu-dit le Pla du château, une boutique où l'on recueille le produit des dîmes et des tasques, une étable avec greniers au-dessus, un paillier, un grenier à foin au-delà de la porte de Narbonne ; le four de cary ; la condamine du clos del Bosc ; un autre four dit le four du Juif, à la porte de Narbonne ; une condamine près de Pont-Serme, avec un sol à dépiquer contigu, la chapelle rurale Saint-Julien, avec un ferratjal contigu...* »⁴⁰. Au XIV^e siècle, l'archevêque exerce le droit de haute, moyenne et basse justice. Il perçoit des revenus provenant de divers impôts (cens, albergue, dîmes, leudes, tasques...). Il possède en outre « **un four situé devant ledit château appelé *Planum Castri*** » et perçoit un droit de fourmage correspondant au 20^e de la cuisson⁴¹. Les habitants doivent lui amener la vendange dans les **celliers de son château** (« *ad cellarium* »)⁴² et le blé provenant des dîmes et des tasques dans **ses greniers**. Capestang est le siège d'une baillie (il y en a sept dans le diocèse) et le bayle y perçoit les redevances dues à l'archevêque.

Plusieurs faits marquants se déroulant à Capestang aux XIII^e et XV^e siècles ont dû avoir pour cadre l'*aula* du château : en mars 1204, « *le vicomte Aimeric II (1202-1238) reconnaît tenir sa principauté du comte de Toulouse et lui fait hommage, entrant effectivement dans la vassalité raimondine. L'acte est rédigé avec le consentement de l'archevêque de Narbonne, Bérenger II,*

³⁶ I.R., IV, 18r°.

³⁷ Mention malheureusement sans référence : NOGUIER L., "Capestang", *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 2^e série, t. VIII, 1876, p. 396.

³⁸ H.G.L., T. VIII, col 1080. An 1241, 22 octobre.

³⁹ Manuscrit Ducarouge, B.M. Narbonne, Ms 319, fol. 318r°, 320r°-321v°...

⁴⁰ LAURENT P., *Livre Vert de l'archevêché de Narbonne*, Paris, Picard, 1886, p. XXIII.

⁴¹ LAURENT P., *op. cit.*, 1886, ch. XXV, p. 34.

⁴² LAURENT P., *op. cit.*, 1886, ch. XXI.

oncle de Pierre II d'Aragon »⁴³. « En 1421, Charles, fils du roi de France et régent du royaume reçoit à Capestang MM. St.-Etienne, premier président et deux autres conseillers du parlement de Toulouse députés pour le saluer. Ils lui furent présentés par le prince de Bourbon et demeurèrent huit jours dans le château, après quoi ils furent congédiés gracieusement, pourvus de mules bien harnachées et d'autres gratifications »⁴⁴. En 1430 encore, le clergé et la noblesse de la province se réunissent en assemblée à Capestang pour remédier aux désordres qui suivirent la guerre du roi contre les anglais⁴⁵.

3.3. La période moderne⁴⁶

Les données concernant le XVI^e siècle sont très succinctes, issues exclusivement de l'Histoire Générale du Languedoc et rapportées par L. Noguier à la fin du XIX^e siècle auquel nous nous référons : « A la fin du XVI^e siècle, le Languedoc se partage entre Joyeuse, chef des Ligueurs, et Montmorency, armé contre ce parti. Les places frontières de ce dernier étaient Ouveilhan, Capestang, Puisserguier, Béziers et St.-Pons »⁴⁷.

Les archives sont plus nombreuses pour le XVII^e siècle. Le 7 novembre 1660, François Fouquet, archevêque de Narbonne, effectue la visite de la collégiale : à cette occasion, il est décidé de réaliser des réparations à la chapelle Saint-Nicolas « qui est dans le château ». Pendant la durée des travaux, le titulaire de la chapellenie fera le service dans l'église paroissiale, et une fois la chapelle à nouveau en état, y dira la messe les fêtes et dimanches quand il y aura des prisonniers⁴⁸. Cette dernière notation signale la vocation de prison déjà dévolue à une partie du château et que confirment les descriptions du XVIII^e siècle.

Enfin, en 1686 à lieu « l'union de la chapelle Saint Nicolas fondée dans le château de Capestang à la table du chapitre Saint-Etienne de Capestang, en faisant le service qui est de deux messes basses chaque mois de l'année »⁴⁹. Plus loin : « Lad chapelle se trouve fondée dans l'enclos du château de Capestan, (...) qu'elle est tellement ruinée qu'il est impossible d'y faire le service qui consiste en deux messes par mois qui se diront plus commodément dans lad église collégiale ». C'est donc à cette date que cesse d'être utilisée la chapelle qui dorénavant sera laissée à l'abandon définitif avant sa destruction finale.

⁴³ MACE L., *Les comtes de Toulouse et leur entourage, XI^e-XIII^e siècles, rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Toulouse, Privat, 2000, p. 34, tiré de l'*Histoire Général du Languedoc*.

⁴⁴ NOGUIER L., "Capestang", *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 2^e série, t. VIII, 1876, p. 396, tiré de l'*Histoire générale du Languedoc*.

⁴⁵ H.G.L., cité dans NOGUIER L., *op. cit.*, 1876, p. 397.

⁴⁶ Pour les données relatives à la période moderne, nous sommes très redevables à Geneviève Durand qui a eu l'amabilité de nous faire part du résultat des découvertes historiques qu'elle a effectuées à l'occasion de ses recherches sur la collégiale de Capestang.

⁴⁷ H.G.L., t. V., p. 408.

⁴⁸ A.D. 11, G 366, (4 vol. p. 862), n° 14, Capestan. « La chapelle de St.-Nicolas qui est dans le château sera aussi réparée par nous et à la diligence de nostre official forain qui est sur les lieux et cependant que le titulaire de lad chapellenie de St. Nicolas fera le service porté par la fondation du verbaux des précédentes visites dans l'esglise paroissiale et non ailleurs jusques à ce que lad chapelle soit en estat et qu'alors il y dira la messe les festes et dimanches lors qu'il y aura des prisonniers (...) ».

⁴⁹ A.D. 34, G 3837 : il est question de « l'union des revenus de la chapelle saint Nicolas fondée dans le château dud Capestang de la collation des seigneurs archevêques de Narbonne, vacante par le décès de M ; Jean Candelon chanoine de l'église Saint-Sébastien dud Narbonne, dernier possesseur d'icelle, et de la translation du service d'icelle chapelle en lad église collégiale » (décret du 16 juillet).

À la fin du XVII^e siècle, l'archevêque de Narbonne possède toujours de nombreux biens à Capestang⁵⁰. « *L'archevêque est seul seigneur dans l'étendue de la terre de Capestang, chef de baronnie, située dans les enclaves de la viguerie et vicomté de Narbonne qui a ses bornes (... Item possède ledit seigneur dénombrant audit lieu un chasteau noble avec ses tours et logement nécessaire, dans lequel il y a deux prisons, une chapelle pour le service de laquelle il y a un chapelain fondé, à laquelle sont annexées deux chapelles champêtres, l'une appelée St.-Julien de Courte Olive, et l'autre St.-Jean-de-Baissan, un auditoire pour l'administration de la Justice tant dudit Capestang que des lieux de Polhes, Montels, Aubian et Nissan, dépendants de la Baronnie dudit Capestang* ». Il possède aussi des droits seigneuriaux, la boucherie de Capestang, les poids et mesures « *au devant de son chasteau* », le droit de chasse et de pêche. Les vendanges des habitants sont amenées dans le cellier de son château de Capestang. « *les clefs des portes de Capestang sont tenues par les consuls et la communauté dud lieu* ».

C'est à partir du XVIII^e siècle que se laisse entrevoir le déclin du pouvoir des archevêques. Selon le chanoine Sabarthès⁵¹, l'évêque a perdu beaucoup de ses pouvoirs : il ne possède plus qu'« *'un vieux château, la chapelle rurale de Saint-Julien-de-Lapezan, avec un feratjal contigu* ». La chapelle du château et les deux chapelles rurales de Saint-Julien de Courtolive et Saint-Saturnin de Bessan ne sont plus mentionnées (estimées à 60 livres tournois au XIV^e siècle). « *le grand cellier avec pressoir et patu contigu, les cinq boutiques avec étage supérieur sur la place de la ville, la boutique sur la place du château, l'étable et les greniers supérieurs, le palier et le grenier à foin, la condamne du Clos du Bosc, la condamne de Pontserme, tout cela a été aliéné* ».

Les visites archiépiscopales de 1753 et 1763, dont nous rendons compte en détail au paragraphe 3.2, montrent sans conteste que la vocation palatiale du site avait disparu : le lieu était alors dévolu à l'exploitation agricole et le restera jusqu'au milieu du XX^e siècle.

En 1791, le domaine est vendu comme bien national : Jean Lartigue, médecin chef du district de Béziers, « *citoyen de Capestang* » se porte acquéreur du « *château servant à l'exploitation de la dixme ayant appartenu au cy devant archevêque de Narbonne sis dans l'enclos de Capestan confrontant de tous les vents rue, offrant d'en donner le prix qui sera fixé par l'expert* »⁵². Dans le même document se trouve mentionné « *un château avec deux tours, basse cour puits et terrasse à Valaurié, cers Mr Joseph Taubin, Sr Jean Baptiste Payre et non valeur, rue entre eux, marin et aquilon rue, midi le plan du château et rue, contient les couverts 143 cannes, la basse cour 242 cannes, les terrasses 121 cannes* ». Le château est signalé plusieurs fois, mais à un moment donné il est précisé « *un vieux château presque tout délabré avec deux tours ruinées, un puits et terrasse... laquelle nous estimons vu son mauvais état et la difficulté de trouver des acquéreurs à la somme de 2 000 livres quitte de charges* ».

Le domaine passe ensuite au seul héritier de la famille Lartigue, Louis Calvet, arrière petit-fils de l'acquéreur, avant d'être à nouveau mis en vente dans les années 1895, pour 120 000 francs.

Il n'a malheureusement pas été possible de retrouver d'archives du XIX^e siècle, ce qui nous aurait sans doute renseigné sur les transformations du château avec, en particulier, la

⁵⁰ B. M. Narbonne, Ms 310, 1688-1690, p. 35-40. Copie du XIX^e siècle.

⁵¹ SABARTHÈS Abbé, « Le dernier Livre Vert de l'archevêque de Narbonne », *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, 1895, 1^{er} semestre, p. 460-461.

⁵² A.D. 34, Q 218.

construction de l'hôtel bourgeois sur la face sud-ouest (probablement du milieu du XIX^e siècle). Les archives de la mairie de Capestang et une piste qui nous a été indiquée à Nissan-lez-Ensérunes n'ont rien donné. Cette lacune est due au fait que le château était alors une propriété privée, ce qui nécessiterait un dépouillement d'archives notariales, exercice toujours très long avec, à la clef, des résultats qui sont rarement à la hauteur de l'investissement en temps. En outre, ces archives privées ont pu disparaître ou quitter la région avec le déplacement des anciens propriétaires.

3.4. Des mesures de protection tardives et l'esquisse d'un projet de réhabilitation

On l'a vu, l'intérêt patrimonial du site a été reconnu assez tôt dans le XIX^e siècle si l'on en croit les nombreux dessins et relevés dont il a fait l'objet. Le plafond est cité dès la fin du siècle dans un premier article de synthèse sur les plafonds peints de la vallée du Rhône⁵³. Néanmoins, le site n'a bénéficié d'une mesure d'inscription qu'en 1956, alors qu'il était encore occupé par l'exploitation agricole de son usufruitier (voir texte de l'arrêté et dossier d'inscription en **Annexe 4**). Ce n'est qu'en 1971 que la commune obtint la propriété pleine et entière du château⁵⁴. En 1977, paraît un article de Miche Adgé qui fit date⁵⁵, révélant l'existence oubliée des richesses du plafond que contenait cet édifice laissé à l'abandon et en proie aux dégradations de tous ordres. La même année, sa connaissance fut approfondie par une première étude universitaire dans le cadre d'une thèse sur les plafonds peints gothiques en Languedoc⁵⁶. Le plafond, sujet à de nombreuses gouttières, nécessite des réparations urgentes : il est classé en 1981, mesure de protection qui est l'occasion d'esquisser un premier projet de réhabilitation global du site exposé dans le dossier de classement de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (voir **Annexe 4**). Sous la direction de Mme Schmückle Mollard, architecte en chef des Monuments Historiques déléguée, l'édifice est mis hors d'eau et une première phase de restauration des peintures murales et du plafond de la salle du logis principal est menée en 1985⁵⁷.

⁵³ BRUGIER-ROURE M.-L., « Plafonds peints du XV^e siècle dans la vallée du Rhône », *Congrès archéologique de Monbrison*, LII session 1885, Paris, 1886, p. 311 et 320.

⁵⁴ NAYRAL B., « Impossible de décevoir », dans BOURRIN M. et alii., *L'imagier et les poètes*, Portet-sur-Garonne, 1991, p. 57.

⁵⁵ ADGE M., "Le plafond du château de Capestang (XV^e siècle)", *Etudes sur Pézénas et sa région*, 1977, n° 2, p. 11-16.

⁵⁶ PEYRON J., *Les plafonds peints gothiques en Languedoc*, thèse de 3^e cycle, Université de Montpellier III Paul Valéry, 3 vol., 1977, p. 83-104.

⁵⁷ Travaux de restauration menés par l'atelier Assalit de Toulouse. Pour le détail de ces travaux, voir BRUSSIEUX-BARTHES C., *Château de Capestang, Décor mural et plafond peint de la salle d'apparat ; étude préalable à la restauration*, janvier 2004, p. 56-59.

4. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CHÂTEAU

4.1. Topographie et morphologie du site

Le site du château occupe la totalité d'un îlot situé à une centaine de mètres au sud-ouest de la Collégiale, élément fédérateur majeur du développement de l'agglomération (fig. 4). On remarquera à cet égard que toutes les rues convergent vers elle alors que le château, en position marginale, ne semble guère avoir modifié ce réseau viaire, indice supplémentaire de son implantation tardive au sein du bourg, dont le développement est manifestement très antérieur. Sur le cadastre de 1809 (fig. 4), le site du château forme un pentagone déjà délimité sur chacun de ses côtés par les rues qui le bordent toujours, dans un secteur du bourg presque totalement dénué de construction. Il semble ainsi occuper le centre d'un vaste quadrilatère d'environ 120 m de côté, limité au nord-nord-est par l'enceinte du XIV^e siècle, et dont les angles sud-ouest et sud-est déterminent une enclave très nette dans le parcellaire du bourg, empreinte probable d'un périmètre de défense avancée (fossés et 2^e enceinte ?).

L'ensemble est constitué d'une vaste enceinte couvrant une surface d'environ 1450 m² (fig. 16). Le flanc ouest est conservé sur toute sa longueur, toujours flanqué de tours circulaires. Au nord, ne subsiste plus qu'une portion de la courtine tandis que toute la partie orientale a été arasée au milieu du XVIII^e siècle⁵⁸. Nous verrons que l'analyse archéologique suggère néanmoins l'existence de constructions importantes dans ce secteur, sans pour autant que les vestiges soient suffisamment nombreux et explicites pour susciter des interprétations précises. En outre, le potentiel archéologique de cette zone occidentale est considérablement affaibli par le fait qu'elle a été entièrement décaissée il y a une vingtaine d'années de plus de 2,50 m, sans suivi archéologique. Si la portion sud qui devait relier la tour sud-ouest au logis n'est plus observable, il est probable qu'elle ait servi de fondation à la maison bourgeoise, et la restitution de son tracé à l'alignement de la façade sud de celle-ci ne fait guère de doute.

C'est à l'angle sud-est que se concentrent les principaux vestiges résidentiels. Du logis le plus ancien, le long du front est, ne subsiste qu'une petite portion de mur percé d'une porte couverte d'un arc plein cintre (logis 1, MR 6 sur fig. 16). En retour vers l'ouest, un corps de logis de 21 m de long sur 8 de large et dont les organes de défense de la façade extérieure - quatre imposants mâchicoulis sur contreforts - ont été intégrés à l'enceinte, renferme à l'étage l'*aula* couverte du plafond peint à l'origine de la notoriété du site.

4.2. Fonctions et transformations du château à l'aune des sources modernes

La perception globale de l'ensemble castral est actuellement gênée du fait des **nombreuses constructions qui s'y sont agrégées à l'époque moderne**. Plusieurs bâtiments annexes se sont adossés probablement au XIX^e siècle contre les courtines nord et ouest (actuel local du

⁵⁸ Visite archiépiscopale de 1753-1754 : A.D.A., Carcassonne, G 392, fol. 145 v^o - 147 v^o. Cette partie est désignée dans le texte comme « *les vieux murs qui existent dans la partie du château qui est tombée en ruine* ». Il est décidé qu'« *attendu que les murs menacent une chute prochaine, ils seront démolis jusqu'au rez-de-chaussée qui forme une terrasse qui est derrière l'écurie* » : voir **Annexe 3**.

SIVOM, et locaux du foyer rural – atelier de poterie et salle de sport)⁵⁹. Enfin, la principale adjonction qui a considérablement affecté l'aspect du site est une grande **maison bourgeoise** de plan quadrangulaire qui a occulté, sur 24 m de long, toute la partie ouest du front sud et qui communique, à l'étage, avec la dernière travée de la salle du logis 2, séparée de cette dernière par un mur moderne. On ignore toujours la date exacte de la construction de cette demeure, mais **l'esquisse n° 94 de J.-M. Amelin (fig. 8)** permet de la situer après 1823, puisqu'à cette date, les bâtiments plus anciens décrits à cet emplacement dans les visites de 1753 et 1763 existent toujours : l'esquisse montre clairement, depuis l'actuelle place Gabriel Péri, que sur le probable mur d'enceinte joignant la tour d'angle sud-ouest au logis 2⁶⁰ étaient adossées au moins deux constructions distinctes par des hauteurs de toiture différentes. La partie mitoyenne avec le logis 2 semble avoir adapté la croupe de sa couverture aux ouvertures du pignon du logis, ses deux lancettes apparaissant entièrement juste au-dessus de la pente de la toiture. Cette construction comporte au moins deux niveaux : une large fenêtre quadrangulaire d'aspect moderne et fermée par des volets ajoure le rez-de-chaussée⁶¹ tandis que l'étage comporte deux baies dont la forme indique une origine plus ancienne. À droite, il s'agit d'une fenêtre à baies géminées, malheureusement pas assez caractérisée pour qu'on puisse sans conteste l'attribuer au Moyen Âge : les baies sont séparées par un trumeau sans chapiteau et rien ne trahit la présence, sur le dessin du moins, de cordons d'imposte ni même d'appui. Il est pourtant fort à parier qu'un dessinateur aussi perspicace et sensible aux traits de l'architecture ancienne ait reproduit ces éléments s'ils avaient existé. À cet égard, on remarquera qu'en revanche l'auteur s'astreint à reproduire de manière assez détaillée les huisseries intérieures qui montrent un châssis coupé en son milieu par une traverse. À gauche de cette fenêtre, un jour étroit qui semble couvert d'un petit arc brisé inspire davantage confiance et pourrait indiquer plus sûrement une origine médiévale. Enfin, on notera la présence, contre le contrefort d'angle du logis 2, d'un conduit de cheminée⁶². Sur l'esquisse n° 94, le dos de la bâtisse est représentée, mais ne comporte aucun élément notable, si ce n'est une fenêtre quadrangulaire à chaque niveau et une porte sans style au rez-de-chaussée. De la seconde construction mitoyenne, on ne discerne sur le dessin que l'arrivée de la toiture un peu en contre bas de la rive de la première.

Sur ces édifices disparus, **les descriptions des visites pastorales du XVIII^e siècle (fig. 18, et textes reproduits en Annexe 3)** donnent des renseignements précieux, notamment sur leur fonction. On sait par les vestiges encore en place que le logis 1 était ajouré d'une grande arcade, aujourd'hui obturée : c'est par elle qu'on pénétrait encore au XVIII^e siècle dans la salle du rez-de-chaussée côté rue⁶³ qui est appelée soit « *salle où l'on administre la justice* »⁶⁴ soit « *auditoire* »⁶⁵. Dans la partie côté cour, et accessible par une porte percé dans le mur de ce

⁵⁹ Ces bâtiments ne sont pas mentionnés dans les visites archiépiscopales de 1753 et 1763.

⁶⁰ J.-M. Amelin a pris la peine de figurer des assises régulières qui peuvent correspondre au mur d'enceinte.

⁶¹ Son emplacement semble assez haut pour un rez-de-chaussée, mais peut résulter d'un défaut d'appréciation du dessinateur : en tous cas, aucun niveau de cave n'est signalé dans les visites du XVIII^e siècle. Quant à la baie, elle pourrait correspondre à celle que l'on projette d'agrandir en 1753 pour mieux éclairer la salle des audiences aménagée à ce niveau.

⁶² Il s'agit d'une autre cheminée que celle qu'on souhaite murer dans le grenier de cette construction en 1753, située dans le comble de la deuxième construction.

⁶³ Cette arcade est mentionnée « *ouverture d'arceau fermée par des balustres en bois de sapin, y manquant la fermeture de la porte qu'il faudra remplacer* ».

⁶⁴ Visite de 1753, A.D.A., Carcassonne, G 391, fol. 145, cf. **Annexe 3**.

⁶⁵ Visite de 1763, A.D.A., Carcassonne, G 392, p. 175, cf. **Annexe 3**.

côté, est ménagé un **réduit** contenant un escalier de 18 marches, en pierres de taille pour les six premières et en bois pour les suivantes. Par cet escalier, on accédait au **grenier à foin et paille** qui couvrait tout l'espace au-dessus du réduit, du passage d'accès à la cour et de la salle des audiences. On voit par cette notation, que l'empiètement sur la salle du logis 2 a été effective bien avant la construction de la maison bourgeoise au XIX^e siècle. La suite du texte donne enfin des indications sur les communs qui occupent le reste de cette aile : il s'agit dans la deuxième construction d'un **cellier** au rez-de-chaussée, contenant deux **cuves** et deux **fouloirs**. L'ensemble des constructions de cette aile ouest a été démoli au XIX^e siècle, pour laisser place à la maison bourgeoise qu'on connaît aujourd'hui.

Les visites de 1753 et 1763 ne font pas mention d'autres édifices à l'intérieur de la cour, ce qui permet de penser que ceux présents actuellement sont tous des constructions postérieures au XVIII^e siècle. Les deux tours encore en place sur le front ouest, servaient alors de prison. Celle du nord, actuellement la mieux conservée, comportait deux niveaux voûtés : une seule voûte existe encore, au niveau du rez-de-chaussée ; celle de l'étage, ancienne salle de la prison, a disparu, et ne restent que les traces des voûtains sur les murs. La tour sud, peu décrite, semble comporter les mêmes dispositions : elle a été arasée au moment de la construction de la maison bourgeoise et il n'en subsiste qu'une partie de la souche au pied de laquelle a été pratiqué un sondage par Muriel Denat (voir **Annexe 7**). Le mur d'enceinte qui joint ces deux tours, en partie conservé, s'élevait alors jusqu'à hauteur des seuils des portes d'étage, ce qui indique la présence d'un chemin de ronde probablement garni à l'origine d'un parapet.

Concernant la partie sud-est du château, l'accès à la cour s'effectuait déjà par une rampe pavée à l'avant de la travée ouest du logis 2, menant à un passage dont la porte a été refaite entre 1753 et 1763. Ce couloir d'accès était encore partiellement couvert d'une voûte plein cintre côté nord, dont on distingue aujourd'hui des traces, nous le verrons.

Côté est, il faut noter la disparition d'un corps de logis accolé au mur ouest du logis 1 et dont l'époque de construction nous échappe toujours. Il a été détruit dans les années 1960-70 et seuls, quelques documents iconographiques anciens (**fig. 7, 9, 11 13 et 15**) le laissent entrevoir, mais jamais suffisamment pour en distinguer les caractéristiques architecturales. Cette bâtisse couvrait à l'étage le perron d'un grand escalier droit plaqué contre le mur nord du logis 2 dont l'accès était couvert par une porte cintrée. Cet escalier a été également détruit. L'esquisse 94 de J.-M. Amelin (**fig. 9**) et une photographie (**fig. 15**) montrent qu'il s'agissait d'un escalier sur arc rampant, et la visite de 1753 permet de dater de cette période le surhaussement du mur d'échiffre pour former un parapet qui n'existait pas à l'origine.

Enfin, il faut souligner la conformation topographique spécifique du site : le sol actuel de la cour intérieure du château domine le niveau des rues qui l'entourent d'environ 3 m. L'observation de la base des murs des parties les plus anciennes de la construction (M 4 et M 6) montre qu'à l'origine de l'implantation le sol était surélevé d'une hauteur variant de 1 m à 0,60 m, suivant un net pendage est-ouest. La base extérieure des murs de l'enceinte ne présentant aucune trace évidente d'arasement des abords du château, il semble que ce dernier se soit établi sur une éminence que le creusement périphérique d'un fossé a probablement accentuée. Pour lors, les raisons et la date de l'abaissement du niveau de la cour du château restent inconnues, mais il semble raisonnable d'y voir une simple mesure pratique, visant à atténuer le dénivelé pour le passage des charrettes de l'exploitation agricole qui l'occupait dès le XVIII^e siècle.

5. ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DES ÉLÉVATIONS DU CHÂTEAU

5.1. Méthodologie

5.1.1. Objectifs de l'approche archéologique

Dans le cadre d'une intervention avant travaux de restauration, l'objectif d'une étude du bâti est de recueillir le maximum d'informations pouvant éclairer l'état d'origine comme les différentes étapes de transformation de l'édifice. À l'instar des travaux touchant le sous-sol stratifié, la réhabilitation du bâti ancien provoque une nécessaire mais irrémédiable disparition de traces archéologiques qui amputera à jamais la compréhension que les générations futures pourront en avoir. La mission que s'impose l'archéologue est donc d'enregistrer au préalable ces précieux indices afin d'en garder une mémoire aussi objective que possible, afin que son propre travail d'interprétation soit susceptible d'être revu ou complété, soit par des éléments nouveaux mis au jour au cours des restaurations, aussi bien que par l'éclairage renouvelé que les recherches futures sur le bâti civil médiéval ne manqueront pas d'apporter.

5.1.2. Méthode

C'est avant tout celle de l'observation systématique, depuis celle des couches de revêtement ancien des murs qui contribue souvent à l'élaboration des chronologies relatives à celle, après dégagement des parements, de la mise en œuvre des maçonneries, des anomalies pouvant trahir des phases de remaniements, et toutes traces pouvant aider au repérage de structures disparues telles que les niveaux de planchers, escaliers, cloisons... (trous d'ancrage, arrachements, etc.). Ces traces sont ensuite enregistrées selon trois techniques différentes et complémentaires :

- le relevé en plan et en élévation qui permet la localisation précise des éléments observés et leur visualisation selon une approche globale de l'édifice, débarrassée des aménagements ultérieurs qui gênent la perception et la compréhension des vestiges. Le relevé sert en outre de base au découpage stratigraphique, première étape de l'analyse archéologique : il s'agit d'isoler chaque partie de l'édifice que l'observation permet de considérer comme une Unité Stratigraphique Construite (U.S.C.), c'est-à-dire toute zone du bâti ayant une cohérence à la fois structurelle et chronologique. Ainsi, tous les éléments appartenant à une même fenêtre, un alignement de trous de boulin ou de corbeaux, un ensemble continu de pierres formant une zone de parement ou de bouchage, etc... sont regroupés dans un même ensemble désigné par un numéro d'USC.
- chacune de ces USC est ensuite enregistrée sur une fiche où sont consignés tous les éléments descriptifs jugés opportuns de noter⁶⁶. Cette fiche normalisée a l'avantage sur le terrain de forcer l'observation et d'accentuer la rigueur de la prise de note. Des rubriques

⁶⁶ La numérotation de ces fiches est fonction d'une sectorisation arbitraire de l'édifice (voir paragraphe suivant) qui permet un maniement plus aisé du corpus des fiches pendant la rédaction du rapport.

spécifiques permettent en outre de commencer à établir les relations qualitatives et chronologiques qui s'imposent avec les autres unités voisines.

- enfin, une couverture photographique apporte un ultime témoignage sur les vestiges archéologiques susceptibles de disparaître ou d'être altérés par la phase de réhabilitation.

5.1.3. Mise en œuvre

Les relevés en plans et en élévations réalisés par Pierrick Stéphant (Hadès) ont été complétés en cours d'étude soit par des dessins⁶⁷, soit par des relevés complémentaires quand l'exigence de précision était de rigueur. Nous avons en outre jugé nécessaire d'effectuer plusieurs relevés complets de murs qui n'avaient pas été pris en compte lors de la levée initiale⁶⁸ afin de faciliter la compréhension du site là où les clichés ne suffisent pas à rendre compte de sa complexité et des maigres indices en présence.

L'enregistrement a été consigné dans 366 fiches qui pourront éventuellement être complétées selon la même méthode par de nouvelles données susceptibles d'être révélées en cours de travaux. Le degré de précision de l'analyse s'est conformé à l'importance des problématiques posées par les différentes parties de l'édifice : ainsi, l'enceinte et ses tours, du fait de l'homogénéité remarquable de ses maçonneries et de l'absence de remaniements importants, n'a fait l'objet que d'une étude par entités archéologiques (mur, tour, archère, etc...), alors que les corps de logis de l'angle sud-est ont nécessité une analyse beaucoup plus fine par unités stratigraphiques construites (USC).

5.1.4. Conventions utilisées pour l'enregistrement des données et l'exposé des résultats

Pour faciliter le repérage des données, l'enregistrement a été effectué en fonction d'un découpage du site en secteurs dont le code apparaît toujours dans la numérotation des USC, dans les deux premiers chiffres. Les secteurs correspondent pour la plupart à la face d'un mur : ainsi le mur nord du logis principal comporte deux séries de numérotation : 17 000 pour son parement intérieur et 18 000 pour son parement extérieur. De même, l'élévation est sectorisée par niveaux⁶⁹, ce dernier apparaissant dans le troisième chiffre. Ainsi, le numéro 18 112 désigne : 18 = parement extérieur du mur nord ;

1 = à hauteur du premier étage ;

12 = numéro donné à l'unité construite.

Le numéro des secteurs est systématiquement reporté sur les plans et élévations, ainsi que celui des USC principales qui font l'objet d'un développement dans le texte.

⁶⁷ Nous appelons dessin tout graphisme réalisé à vue sans prises de mesure systématiques.

⁶⁸ Il s'agit des figures 35, 51, 53, 62, 63, 66, 67, 70, 93, 103, 106, 116.

⁶⁹ Les niveaux sectorisés sont ceux du bâti actuel et ne sont spécifiés que quand une rupture structurelle les indique : ainsi le niveau des combles n'apparaît pas sur la face extérieure du mur nord, où aucun élément spécifique ne signale son existence, alors qu'à l'intérieur le secteur 17 000 comporte une répartition en trois niveaux, celui des combles étant marqué par la présence effective de l'étage situé au-dessus du plafond du XVe siècle

5.2. Les vestiges les plus anciens (XII^e siècle)

Les parties les plus anciennes de l'édifice sont, sans conteste, identifiables à la façade sur cour du corps de logis principal (logis 2, mur 4, pl. 1 et **fig. 16**) et au mur qui fait retour vers le nord depuis son angle est (logis 1, mur 6). Nous le verrons, une donnée importante de l'analyse archéologique des élévations empêche d'associer trop vite ces deux bâtisses qui sont le fruit de deux campagnes successives, dans un laps de temps que l'état fragmentaire des vestiges ne permet guère de préciser, mais qui semble toutefois assez étroit.

5.2.1. Les ruines d'un premier édifice ? (Logis 1, fig. 16 et 17)

Un mur de 1,10 m d'épaisseur ferme actuellement la cour du château à l'est (MR 6, **fig. 16**). Son élévation n'est conservée que partiellement sur un peu plus de 8 m de long et 19 m de haut au maximum, sans qu'aucun élément n'individualise plus l'étage (**fig. 21**). Ses maçonneries sont en petits moellons équarris de nature géologique très hétérogène et intégrant ponctuellement des éléments rubéfiés (éléments de remplois ?). Les faces de parement, de 25 à 15 cm de hauteur d'assise, portent encore le plus souvent des traces de layage oblique au taillant droit (**fig. 22**). Une cavité traversante pratiquée à mi-hauteur du mur⁷⁰ permet d'apprécier la qualité de la construction. Les pierres de parement, de petites dimensions, font queue dans la maçonnerie sur 15 à 20 cm de profondeur⁷¹. Pour améliorer la prise de la maçonnerie, la masse arrière de ces pierres est taillée en sifflet de manière à permettre, à l'arrière du parement, l'épaississement progressif du mortier⁷². Les deux parements sont réunis par un blocage soigneusement assisé, parfois à l'aide de dalles permettant de couvrir une bonne partie de l'épaisseur du mur.

Le mur était largement ouvert au rez-de-chaussée par une porte de 2,17 m d'envergure et 2,75 m de hauteur sous clef (**fig. 23**)⁷³, et dont les éléments d'encadrement sont parfaitement intégrés dans le parement ambiant. On notera le soin apporté à la taille des pierres du parement qui épousent la courbure de l'extrados des claveaux. L'encadrement entièrement chanfreiné et son couvrement constitué d'un arc en plein cintre extradossé à claveaux étroits de 40 cm de profondeur s'apparente aux standards de l'époque romane. La disposition de cette ouverture indique par ailleurs qu'il s'agit de la face extérieure d'un accès à un édifice dont l'extension est actuellement impossible à déterminer avec exactitude, mais qui s'étendait à coup sûr vers l'est, dans l'actuel jardin public. Il est probable que l'excavation du sous-sol de ce dernier a engendré l'arrachement intégral des fondations des trois autres murs de ce bâtiment. Une campagne de sondages ponctuels pourrait néanmoins s'efforcer d'en retrouver trace.

Du fait du décaissement de la cour, la fondation de ce mur est visible sur presque 1 m de haut : elle est constituée de moellons et galets régulièrement assisés et souvent disposés en épis, liés par un mortier grossier de couleur rosé contenant du sable de rivière non tamisé. Cette maçonnerie forme une semelle en débord d'environ 20 cm par rapport à l'aplomb du mur.

⁷⁰ Ce trou situé à 2,20 m du sol de la cour, de 0,87 m de haut et 0,80 m de large, est de contour irrégulier et on ignore quel a pu être sa fonction.

⁷¹ Quelques éléments font exception, avec 40 cm d'épaisseur, afin d'assurer la cohésion de la maçonnerie.

⁷² Ce dernier est de couleur gris clair à rosé, pulvérulent, constitué de sable grossièrement tamisé et de chaux mal mélangée formant des nodules, le tout mêlé à de nombreux fragments de terre cuite pilée.

⁷³ Soit à 3,70 m du sol de la cour, le mur ayant été déchaussé sur 0,95 m d'épaisseur.

Sur la face orientale du mur, côté jardin, les zones de parement conservées - la plus grande partie a été arrachée, dont l'encadrement de la porte - présentent les mêmes caractéristiques que celles de la face ouest, et s'élèvent également sur deux niveaux (**fig. 24**). Les fondations, visibles sur plus de 2,50 m de haut en raison du nivellement du secteur est, se prolongent sur 25 m de long vers le nord, sans qu'aucune trace nette ne permette toutefois d'identifier la limite septentrionale du bâtiment. Néanmoins, il faut noter qu'à 21 m de l'angle des murs 6 et 7, un départ de voûte conservé sur 3 m de long et sur la hauteur de deux assises (environ 0,50 m) semble indiquer une rupture, du fait d'un net changement d'axe par rapport au mur 6 (**fig. 25**). Ce vestige démontre, en outre, l'existence, à cet emplacement d'une cave voûtée impossible à dater mais qu'un sondage pourrait ici mettre mieux en évidence.

Côté sud, le mur 6 se prolongeait sur 3 m de long à l'intérieur du logis 2. Au rez-de-chaussée de ce dernier, on distingue nettement son arrachement le long du mur est, recouvert d'un épais enduit destiné à régulariser la paroi (USC 11 002 sur **fig. 27**). À l'étage, le démontage est laissé apparent puisqu'il devait être dissimulé par le plancher d'origine, abaissé ultérieurement (**fig. 26** et 11 101 sur **fig. 27**). Le mur 6 présente en outre un beau parement de petit appareil contre lequel vient s'appuyer le mur de l'étage du logis 2.

Dans l'état actuel des vestiges⁷⁴, l'examen détaillé des deux murs qui font retour d'équerre vers l'est depuis le mur 6 est aléatoire (MR 7 et MR 8 sur **fig. 16, 28 et 29**). Toutefois, on notera l'évidente différence de facture des maçonneries constituées, pour les murs 7 et 8, de moellons équarris de moyen appareil relativement calibré, et de nature géologique homogène (calcaire coquillier à patine grise) qui incitent à en placer la date de construction un peu plus tard et en liaison avec l'établissement de l'enceinte, nous y reviendrons.

5.2.2. Les vestiges du logis 2 dans son état initial (MR 4, logis 2, **fig. 16**)

Son rez-de-chaussée se différencie nettement de l'étage par la nature géologique du matériau autant que par sa mise en œuvre (**fig. 30 et 31**). Il est largement ajouré par une série de trois grandes arcades en plein cintre extradossées⁷⁵, montées en pierres de taille équarrées avec grande précision et finement layées, toutes constituées d'un calcaire à patine grise et grain fin (**fig. 32**) très différent du calcaire coquillier ocre utilisé pour le parement de l'étage qui procède d'une phase ultérieure⁷⁶. Le parement des écoinçons, dont le découpage des pierres s'adapte à la courbure des arcs (**fig. 33**), est d'une qualité approchante, mêlant toutefois, selon les assises, des moellons dont la qualité du traitement est légèrement inférieure et la provenance géologique moins homogène. L'examen attentif de ces maçonneries et de leur mise en œuvre écarte sans conteste l'idée, souvent avancée, de percements après-coup ou d'une reprise en sous-œuvre. L'hypothèse d'arcades destinées au raidissement du mur, dispositif courant à l'époque romane en particulier dans le cas d'édifices voûtés, ne semble pas plus crédible : un trou d'ancrage pratiqué à hauteur de l'intrados de l'arcade 1 (18023) montre que l'épaisseur du

⁷⁴ Un laurier planté à l'angle du mur 6 et du mur 7 empêche d'apprécier les relations stratigraphiques entre ces deux parties de l'édifice.

⁷⁵ 4,50 m de large sur environ 3 m de hauteur sous clef.

⁷⁶ Il s'agit d'un calcaire à bioclaste induré d'origine locale : typologie déterminée par H. de la Boisse et M. Planas, équipe Pierre et Monuments de l'ISTEEM, CNRS et Université de Montpellier, dans le cadre d'une étude sur la caractérisation et l'origine des matériaux, *Château de Capestang, caractérisation et origine des matériaux, état d'avancement de l'étude au 25 novembre 2003*, p. 2.

rouleau, d'au moins 47 cm de profondeur, est trop importante, d'autant que le mur, dans son état actuel du moins, n'atteint que 60 cm d'épaisseur⁷⁷.

Une quatrième arcade de largeur moindre (18 028), située à l'extrémité ouest du mur, appartient à la même phase de construction (**fig. 31**). Elle sert actuellement de passage d'entrée dans la cour du château, et plusieurs éléments prouvent que cette fonction lui était attribuée dès l'origine. L'espace sur lequel elle ouvrait était autonome puisqu'un mur dont l'arrachement subsiste à l'angle nord-ouest du rez-de-chaussée du logis le séparait de la partie orientale (**fig. 34** et 15 004 sur **fig. 19**). D'autre part, ce couloir, dont la paroi ouest est conservée sur 3 m de long et qui présente le même type de parement que celui de la façade nord (USC 19 009, **fig. 35**), a été couvert d'une voûte en plein cintre dont subsistent l'assise de départ et l'arrachement du blocage qui le surmontait (19 008). Elle était interrompue par le montant d'une porte probablement contemporaine dont le sommier situé à 50 cm plus bas a été bûché (19 010)⁷⁸. Ces témoignages archéologiques sont du reste corroborés par la description de 1753 qui fait état d'un « *passage couvert une partie par un plancher noyé de plâtre qu'il faut réparer et le reste par une voûte à laquelle il faut remplacer les pierres dégradées par le nitre* » (3 sur **fig. 18**, et **Annexe 3**).

Notons enfin, du point de vue topographique, le **net pendage est-ouest** qui affecte la façade nord. Outre le fait, déjà constaté pour le logis 1, que le sol de la cour était à l'origine plus élevé, ce qui explique que le niveau de fondation soit partiellement apparent, on constate que la base de la pile orientale de la deuxième arcade est placée 25 cm plus haut que celle de la pile ouest : cet élément permet donc de déduire que le sol de la cour était non seulement plus élevé, mais aussi assez pentu, 1,10 m séparant approximativement la base du mur nord à son extrémité orientale de celle du niveau d'origine du passage (**fig. 30**).

Quelle était l'extension de cet édifice ? Sa limite ouest semble marquée par le mur qui servait d'appui à la voûte du passage d'entrée. Rien ne permet de soutenir l'idée que le bâtiment qui continuait ce logis vers l'ouest, connu par les dessins de Amelin, lui était contemporain. À l'est, il est probable que c'est le prolongement du mur 6 à l'intérieur du logis 2 qui le clôturait avant que ce dernier ne soit démaigri pour s'aligner au nouvel axe du mur, déterminé par une extension postérieure. Néanmoins, l'exploration d'une petite partie du mur oriental actuel, à hauteur du rez-de-chaussée depuis la mezzanine, a révélé une portion d'appareil à l'angle sud-est (11 004, **fig. 27**) d'aspect très semblable à celui du rez-de-chaussée du mur nord. S'agit-il d'une extension du mur 6 du logis 1 quand on a décidé de construire le logis 2 ? Seule une investigation plus poussée, en particulier du reste du mur en deçà, dans le bureau actuel qui occupe la partie basse du rez-de-chaussée, pourrait peut-être permettre de trancher.

Enfin, on l'a vu, un mur de 80 cm d'épaisseur séparait le passage voûté de l'espace oriental amplement ouvert par les trois grandes arcades.

Qu'en était-il de l'étage ? La façade nord présente une rupture nette entre ses maçonneries du rez-de-chaussée et celles de l'étage : à hauteur du sommet de l'extrados des arcades, une

⁷⁷ L'hypothèse d'un éventuel arrachement du parement intérieur de ce mur, sans être encore formellement démenti, n'a pu être démontrée, en particulier en raison du faible débord (15 cm) du ressaut de fondation visible depuis l'intérieur du rez-de-chaussée.

⁷⁸ Il est probable que certaines pierres de ce montant peu homogène aient été remplacées.

assise intermédiaire de moellons sépare les deux niveaux (18 101, **fig. 30**), surmontée d'une assise de réglage en grand appareil de calcaire gris (18 102). La faible épaisseur du mur (0,60 m contre 1,10 m pour MR 6) ajoutée à l'absence totale de vestige de maçonnerie d'un niveau supérieur contemporain pourrait militer en faveur de l'hypothèse d'un étage à pans de bois : la présence de cavités quadrangulaires dans chacun des écoinçons séparant les arcades pouvaient ainsi servir à l'installation de jambes de force pour en soutenir l'encorbellement, à moins qu'elles n'aient été destinées à l'ancrage des contrefiches d'un simple auvent. Toutefois, rien ne permet d'affirmer que l'édifice était doté, dès cette époque, d'un étage : la présence des grandes arcades détermine un local à fonctions polyvalentes qui pouvait simplement compléter un espace résidentiel que la belle porte du logis 1 désigne plus sûrement.

Quel était le couverture de cet espace ? Dans la salle de l'étage, du fait de l'abaissement du plancher actuel, la zone d'ancrage des supports du couverture du rez-de-chaussée correspond au bas des murs de la salle⁷⁹ : ils sont recouverts d'un grossier enduit maigre très fibreux et homogène datant de la mise en place du plancher actuel. Côté sud, le dégagement de cet enduit autour d'une zone de maçonnerie présentant des irrégularités a mis au jour deux assises de claveaux qui semblent correspondre au départ d'une voûte mais qui, situés à seulement 70 cm du sol actuel, ne peuvent coïncider avec le niveau de sol de l'état du XIII^e siècle (13 116, **fig. 36, 37 et 38**). Il faut souligner que la courbure de la deuxième assise de claveaux a été annulée par un effet de tassement dû à la maçonnerie du mur sud qui la surmonte et qui lui est donc postérieure. Il est tentant de voir dans ces éléments, dont on trouve trace ailleurs dans le reste de l'élévation du mur que ponctuellement (remplissage des claveaux ?), le témoignage d'une voûte en berceau continu⁸⁰. On notera à cet égard que la hauteur des reins de cette voûte coïncide avec le niveau des clefs des arcades du mur nord. Par contre, il faut constater que l'idée d'un espace voûté ne s'accommode guère à l'état actuel du mur nord, très largement ajouré par ses grandes arcades et dont l'épaisseur est particulièrement faible⁸¹. Sans donc pouvoir extrapoler plus avant⁸², il nous semble néanmoins impossible de ne pas tenir compte de ces éléments qui confirment la complexité du site et les constants remaniements dont il a fait l'objet au cours du temps.

L'analyse archéologique de ces deux édifices primitifs montre donc clairement qu'ils résultent de deux campagnes successives. Outre la différence notable d'épaisseur entre les deux murs⁸³, une donnée majeure contraint à établir une relation chronologique entre eux : depuis l'intérieur de la salle haute, à droite de la porte actuelle, il est évident que le mur 6 traverse le mur 4, ce dernier venant s'appuyer contre le parement du mur 6. En effet, on voit mal pourquoi les maçons auraient dressé un parement soigné sur une zone destinée à être dissimulée par l'appui d'un mur adjacent⁸⁴.

⁷⁹ Sous la porte du mur nord, apparaît ainsi nettement l'extrados de la grande arcade orientale.

⁸⁰ On notera que l'axe du mur porteur sud de ce couverture était légèrement différent de celui du mur du XIII^e siècle, ce qui expliquerait que toute trace ait disparu côté est où il devait former une avancée trop importante pour ne pas susciter une reprise importante en sous-œuvre de manière à régulariser l'ensemble.

⁸¹ Le voûtement pouvait toutefois se distribuer en deux nefs, l'espace nord ayant pu être couvert de voûtes d'arêtes.

⁸² Ce couverture a d'ailleurs pu intervenir dans un second temps, après une fermeture précoce des arcades.

⁸³ Cette observation n'est pas déterminante : cet écart peut être dû à des élévations de nature ou de hauteur différentes.

⁸⁴ Notons néanmoins qu'une liaison entre ces deux murs a dû être effectuée : les claveaux de l'arc 1 sont bien insérés dans la maçonnerie de M 6 sans qu'aucun désordre ne soit lisible, mais ce fait n'est pas dirimant, suscité

Il faut souligner qu'à ce stade l'édifice ne comporte, du moins dans l'état dans lequel il nous est parvenu, aucun des attributs d'une construction défensive. Il pourrait donc s'agir d'une simple résidence aristocratique de belle ampleur implantée en marge du bourg ecclésial groupé autour de l'église paroissiale Saint-Etienne.

C'est par comparaison avec les maçonneries et les ouvertures des vestiges du XII^e siècle que comptent encore le village - façade ouest de la collégiale (fig. 39) et façade d'une maison à proximité (fig. 40) - que nous proposons de dater ces constructions du XII^e siècle, alors même que les indices de chronologie relative montrent qu'elles sont les plus anciennes de l'ensemble du château.

5.3. L'apparition d'un appareil défensif (fin XII^e - début XIII^e siècle ?)

Les aménagements défensifs propres à désigner un édifice castral n'apparaissent que dans une deuxième phase de construction qu'illustre bien la façade sud du corps de logis 2 couronnée d'imposants mâchicoulis sur contreforts (fig. 41 et 42). Avec le pignon ouest qui lui est contemporain, ce sont donc deux murs intégralement conservés de fond en comble qui résultent de cette campagne importante à laquelle on peut attribuer avec certitude la conception du vaste corps de logis dans ses dimensions actuelles, soit un quadrilatère de 20,20 m de long sur 8 m de large en œuvre distribué sur deux niveaux.

5.3.1. La façade sud (fig. 41 et 42)

Elle est construite dans un calcaire coquillier jaune d'origine locale très dégradé du fait de la nature spécifique du matériau utilisé, très pauvre en ciment naturel, et de son exposition aux vents dominants⁸⁵. Certains endroits, plus protégés, où l'épaisse couche de calcin a été préservée - face est de certains contreforts, et partie haute du mur de la travée orientale (fig. 43) - permettent néanmoins d'apprécier la qualité du traitement des pierres de taille de moyennes dimensions soigneusement layées⁸⁶ et de leur mise en œuvre à joints maigres. Cette façade est rythmée de manière irrégulière par cinq contreforts reliés par des arcs dont les sommiers sont soulignés par des coussinets très érodés. Ces arcs et le mur qui les surmonte sont d'épaisseur inférieure à celle des contreforts de manière à ménager un espace à l'avant du mur de façade qui constitue les mâchicoulis. L'état actuel des vestiges, pas plus que l'iconographie ancienne, ne nous renseignent sur l'accessibilité d'origine de ce dispositif, mais un chemin de ronde semble avoir été ménagé au sommet du mur : seul, un parapet de quatre assises en témoigne encore⁸⁷, qui n'est plus accessible que par une trappe ménagée dans les combles pour accéder à la toiture (fig. 44). L'érosion des pierres a atténué les traces de

par une simple contrainte technique. Au-dessus, la liaison ne se vérifie que sur les quelques assises qui séparent le départ de l'arcade du départ des maçonneries du 1^{er} étage, qui appartiennent à une phase de remaniement postérieure.

⁸⁵ Il s'agit d'un calcaire coquillier à grain grossier à moyen, à patine grise ou ocre jaune qui peut être classé parmi les packstones, ou le plus souvent, les wackestones de la classification de Dunham en fonction de la proportion de la matrice à l'intérieur de la roche. Cette roche est caractérisée par une matrice à forte proportion argileuse qui la rend sujette à l'érosion par la pénétration des eaux et la dissolution dès que la couche protectrice de calcin, de 1 à 2 cm d'épaisseur, s'est détachée par plaques. BOISSE H. de la et PLANAS M., , *op. cit.* ISTEEM, 2003, p. 1 et échantillon 6.

⁸⁶ Environ 0,30 m de hauteur d'assise.

⁸⁷ Ce muret amorce un retour du côté ouest.

créneaux dont la présence se lit encore clairement sur un cliché du XIX^e ou du début du XX^e siècle, bien qu'ils étaient déjà obturés⁸⁸ (**fig. 10**). L'égout de la toiture était assuré par trois dégorgeoirs disposés à l'entraxe des contreforts et constitués de simples pierres saillantes dotées sur leur face supérieure d'un canal dont un seul témoin est bien conservé entre les 2^e et 3^e travées (**fig. 45**). Ce dispositif de forjet signale à coup sûr l'existence d'un chéneau intérieur qui assurait la canalisation des eaux de pluie et évitait qu'elles ne coulent le long des murs à l'aplomb des mâchicoulis. La contemporanéité de l'ensemble de ce dispositif sommital avec le reste de la façade nous semble assurée, aucune rupture de maçonnerie et aucun changement de la nature des matériaux utilisés n'indiquant de reprise.

L'arc de la dernière travée avait déjà disparu au début du XIX^e siècle sur l'esquisse 97 de J.-M. Amelin (**fig. 8**), mais les traces qui témoignent de sa présence sont suffisantes pour ne faire aucun doute⁸⁹. Le contrefort d'angle sud-est a également été démonté sur toute la hauteur de l'étage⁹⁰. Depuis, un chaînage d'angle en pierre de taille d'apparence tardive (XX^e siècle ?) a régularisé l'angle de la bâtisse. Sur le mur est, un arrachement de maçonnerie d'environ 1,50 m de large prouve que le contrefort faisait retour comme le confirme, au rez-de-chaussée, dans l'office de Tourisme, une nette rupture d'appareil au même aplomb (**fig. 46**)⁹¹. Cet élément permet d'affirmer que l'édifice ne se prolongeait pas au-delà vers l'est et que le pignon oriental est probablement antérieur à l'établissement de la façade sud.

La largeur nettement supérieure des deux travées orientales (4,80 m de large) explique l'adoption d'arc en plein cintre, à la différence des deux travées occidentales dont les 3 m de large ont nécessité l'adoption d'un tracé brisé, de manière à aligner à une même hauteur le sommier des arcs tout comme leur sommet. On peut s'interroger sur les raisons qui ont motivé ce parti dissymétrique : la principale d'entre elles doit résider dans la disposition des ouvertures. En regard de l'étage obscur des deux travées occidentales, seules les deux travées orientales sont ajourées par de larges baies à remplages ouvertes après coup. Mais ces dernières ont remplacé chacune des ouvertures d'origine dont subsistent des traces sur les deux faces du mur. A droite de la baie de la quatrième travée, la partie droite de l'arc plein cintre d'une baie est encore bien lisible (14 116 sur **fig. 36** et **fig. 47**). A l'intérieur, le montant de gauche, légèrement ébrasé, est entièrement en place sur 1,95 m de haut⁹², ainsi que la plupart des claveaux de l'arrière voussure en arc surbaissé, dont le sommier du montant de droite, ce qui permet d'évaluer la largeur de l'embrasure à 1,70 m. La seconde baie est moins visible, mais son montant extérieur et deux claveaux de l'arc sont conservés à droite de la baie de la 3^e travée (14 108 sur **fig. 36**). À l'intérieur, son embrasure n'est visible que sur 70 cm de haut à l'arrière des pierres installées pour former le coussiège de la baie du XIV^e siècle⁹³. Il est probable, étant

⁸⁸ Les créneaux ont été bouchés après coup, mais on discerne bien les traces du couronnement d'origine sur un cliché du XIX^e siècle.

⁸⁹ Outre les traces d'arrachement, on notera la bonne conservation du parement longtemps protégé par l'arc du mâchicoulis.

⁹⁰ À la fin du XIX^e siècle, une saillie en retour sur le pignon oriental existait encore, démontée depuis (**fig. 12**) : étant donnée sa faible largeur, il semble qu'il s'agissait d'un simple conduit de cheminée.

⁹¹ Sur 1,50 m depuis la façade sud de l'office du Tourisme, le mur est constitué de pierres de taille de calcaire coquillier jaune de même nature que celui utilisé pour l'ensemble de la façade sud. Le parement est bûché, probablement pour supprimer le redent que produisait le contrefort. Au-delà, le mur est un appareil régulier de moellons équarris de calcaire coquillier gris qui fait retour vers l'est, lié avec M 8.

⁹² Ce montant est positionné 40 cm plus à l'est que le montant extérieur, ce qui détermine un ébrasement peu accentué, et permet d'évaluer la largeur extérieure initiale de l'ouverture à 90 cm de large.

⁹³ La partie supérieure existe à coup sûr, mais est dissimulée par les enduits peints.

donnée la largeur de presque 2 m au nu extérieur de ces baies, indiquée par la forme de leur cintre, qu'il s'agissait de fenêtres géminées séparées par une colonnette axiale. Du point de vue structurel, il faut noter qu'un arc unique couvrait l'ensemble de la baie au niveau du nu extérieur : s'il s'agissait bien d'une fenêtre à baies géminées, celles-ci s'inscrivaient donc en retrait de cette archivolte, selon un modèle très courant aux XII^e et XIII^e siècles dans l'architecture palatiale⁹⁴. L'absence de décor sculpté sur cette archivolte peut militer en faveur d'une datation tardive⁹⁵, de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle, ce critère ténu n'étant naturellement guère suffisant pour dater la construction.

Au rez-de-chaussée, **des traces d'arc en plein cintre** dans les deux travées orientales posent problème (14 008 et 14 017 sur **fig. 41** et **fig. 48**). L'hypothèse de grandes arcades ajourant ce niveau avancée dans le pré-rapport ne tient pas à l'examen de ce type d'ouverture dans la région, toujours constituées de claveaux très pénétrant et souvent étroits afin d'améliorer la prise de la maçonnerie. Il doit donc s'agir de simples structures de décharge destinées à raidir la construction à un endroit déstabilisé par une largeur accrue des travées et les ouvertures de l'étage, procédé très couramment mis en oeuvre⁹⁶. Les traces de mortier visibles dans l'intrados de l'arc pourraient ainsi se justifier⁹⁷.

5.3.2. L'intérieur du logis 2

A l'intérieur, la plus grande partie du **mur sud** est toujours recouverte de l'enduit peint issu d'une campagne postérieure. Quelques lacunes laissent néanmoins apparaître le parement qui est uniformément en bel appareil de pierres de taille de calcaire coquillier ocre. Il se caractérise par un état de conservation très hétérogène : alors qu'entre les baies 13105 et 13112 il offre une surface unie de pierres de taille finement layée, près de l'angle est et au-delà de la baie 13112, les pierres sont profondément rongées par l'érosion. Cette altération, qui indique probablement une phase de destruction partielle de la toiture, s'est produite à coup sûr avant l'apposition des décors peints. Ce mur comporte en effet au moins trois revêtements successifs. Le dernier état a été en grande partie gommé par l'intervention de l'atelier d'Assalit chargé du nettoyage partiel du décor principal : il consistait en un faux appareil à trait simple noir sur un lait de chaux. Il était apposé directement sur le décor datable de la première moitié du XIV^e siècle par les armoiries qu'elles figurent, nous y reviendront. Mais sous ce dernier, plusieurs vestiges d'un enduit antérieur ont été repérés, y compris sur le mur du comble : à hauteur du premier étage, le mur sud conserve deux plaques (13123⁹⁸ et 13124⁹⁹ sur **fig. 36**) et des traces de l'enduit de support sont visibles sur la surface grenue des pierres érodées. Cet enduit se caractérise par une couleur gris clair contenant des nodules de chaux blanc et des grains noirs. Sa texture est fine, d'apparence plâtreuse, et offre une surface lissée de très bonne qualité. Des deux plaques, seule celle de l'extrémité ouest (13 123) conserve des traces de son décor

⁹⁴ Sur la question : SERAPHIN G., « Les fenêtres médiévales en Aquitaine et en Languedoc », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse, 2003, p. 157-158.

⁹⁵ Voir les exemples tardifs dépourvus de décor sur l'encadrement extérieur, du donjon de Bédier (Lot) et du logis de Montgaillard (Lot-et-Garonne), datés par G. Séraphin du XIII^e siècle.

⁹⁶ On en voit une belle illustration sur le flanc sud de l'église Saint-Paul de Narbonne.

⁹⁷ L'intrados de l'arc oriental est visible depuis l'intérieur, au-dessus du fenestron tardif 14 018 : outre la parfaite régularité de l'intrados et la remarquable qualité du traitement de surface des claveaux qui peut induire en erreur, on remarque des traces ponctuelles de mortier.

⁹⁸ Plaque de 1,50 m de long sur 0,67 de haut maximum.

⁹⁹ Plaque de 0,46 m de long sur 0,20 de haut maximum.

(fig. 49) : sur un fond jaune délavé persiste un fragment de ligne noire de 0,7 cm d'épaisseur sur 25 cm de long, elle-même apposée sur une bande de badigeon blanc de 3,3 cm de large. A 11 cm au-dessous de cette ligne noire se détache la trace très ponctuelle d'une seconde ligne, probablement verticale. A cette hauteur, une bande horizontale de badigeon blanc apparaît en surépaisseur, peut-être en symétrie avec celle qui supporte la ligne noire horizontale observée plus bas. Il est certain que ce fragment d'enduit peint est antérieur au décor du XIV^e siècle puisqu'il a été systématiquement bûché pour améliorer la prise du mortier du nouveau décor, et qu'on constate, en particulier à l'extrémité gauche de la plaque 13 123, que le mortier du décor XIV^e siècle (13 125) vient recouvrir ce dernier, après piquage. D'autre part, le même mur comporte, à hauteur du comble, deux plaques de décor peint reposant sur un enduit similaire à celui repéré plus bas¹⁰⁰.

En face, sur **le mur nord (fig. 50)**, l'observation des enduits permet de douter de l'homogénéité apparente des maçonneries de ce mur. De l'extérieur, son appartenance à une unique campagne semble évidente : on le verra, l'appareil de pierres de taille intègre sans irrégularité les deux baies à remplage qui l'ajoutent et leurs montants chaînés. Aucune trace de reprise n'est perceptible, si ce n'est entre la première assise de pierres à patine grise et le reste du parement en calcaire coquillier ocre. A l'intérieur, en revanche, les lacunes de l'enduit peint qui recouvre la plus grande partie du parement laissent apercevoir au moins deux types de maçonneries distinctes : à côté de grandes planches d'appareil de pierres de taille finement layées et d'apparence semblable à l'appareil du mur sud (17134), des zones de moellons irréguliers s'individualisent en plusieurs endroits (17107, 17126, 17124, 17135, 17153). En dehors de nombreuses reprises ponctuelles liées à des aménagements divers, le mur est uniformément recouvert de l'enduit peint aux armes de Bernard de Farges daté de la 1^{ère} moitié du XIV^e siècle. Mais une zone qui semble avoir été appliquée directement sur le parement en pierres de taille (17105) remet en doute l'homogénéité de ce décor : à cet endroit, une teinte uniforme ocre jaune transparait sous la peinture du XIV^e siècle très dégradée et brouille l'organisation des motifs de cette dernière. L'examen attentif de la disposition des *pontate* ainsi que l'analyse de l'enduit de cette partie¹⁰¹ incite à formuler l'hypothèse selon laquelle une portion d'un enduit provenant d'un décor plus ancien a été ponctuellement conservée à cet emplacement et intégrée dans le nouveau décor : cette zone produit en effet un accident dans la disposition par ailleurs régulière des *pontate*¹⁰² comme si un enduit peint plus ancien avait été réutilisé et intégré dans le nouveau support du décor du XIV^e siècle, peut-être du fait d'un meilleur état de conservation qu'en d'autres endroits où l'enduit a, semble-t-il, été entièrement refait. En tous cas, cette zone d'enduit renforce l'idée que des portions du parement interne de ce mur, remontant à une période de construction antérieure, ont pu être conservées et fondues dans un remontage global du mur au XIV^e siècle comprenant donc un re-parementage complet à l'extérieur et un colmatage en moellons des zones trop érodées ou effondrées à l'intérieur, type de maçonnerie qui ne compromettrait pas l'esthétique de la salle puisqu'un revêtement d'enduit peint était prévu.

¹⁰⁰ n° d'analyse 6860-14 : résultats identiques à la plaque conservée sur le mur nord (USC 17 115 et n° d'analyse 6860-13). VOUVE F., *op. cit.*, p. 20.

¹⁰¹ À la différence de l'enduit du XIV^e siècle composé de chaux et de sable (n° 6860-4, 5, 7, 8, 9), ce dernier (n° 6860-13) contient du plâtre mêlé à du sable, caractéristique qui le rapproche visuellement de la plaque du mur sud (non analysée) et de l'ensemble des vestiges du comble (n° 6860-1 et 6860-14) : VOUVE F., *Diagnostic des enduits peints, château de Capestang (34)*, rapport d'étude à l'attention de la C.R.M.H., décembre 2003.

¹⁰² BRUSSIEUX-BARTHES C., *op. cit.*, 2004, p. 49.

5.3.3. Le pignon ouest (fig. 35)

Il n'est plus observable que de manière fragmentaire : le parement intérieur est encore visible au rez-de-chaussée et dans le comble, et celui de l'extérieur, seulement depuis le comble, les parties inférieures ayant été occultées par l'aménagement de la maison bourgeoise du XIX^e siècle. Toutes les parties visibles ont été relevées, et pourront faire l'objet de dessins complémentaires si des vestiges apparaissent en cours de travaux.

Depuis le passage couvert, **une grande arcade au tracé brisé** de 4,90 m de large et 4,20 m sous clef (19 005 sur **fig. 35**)¹⁰³ pouvait constituer un accès supplémentaire au rez-de-chaussée du corps de logis, à moins qu'il n'ait été conçu dès l'origine pour communiquer avec une extension à l'ouest, dont on ne peut dater la construction malgré l'esquisse n°97 de J.-M. Amelin (**fig. 8**) et la visite pastorale de 1753. L'ouverture est désaxée par rapport à l'emprise du pignon et a peut-être préservé délibérément le dispositif d'accès antérieur, dont les maçonneries ne paraissent pas avoir été massivement modifiées (19 009 et 19 010). Au-dessus des fondations déchaussées par l'aménagement de la rampe d'accès actuelle, le départ des jambages de l'arcade est net et permet de restituer le seuil d'origine de l'ouverture et donc le niveau du rez-de-chaussée du logis, à environ 2,50 m au-dessus du sol du rez-de-chaussée actuel du logis¹⁰⁴. Le revers de cette arcade n'est pas accessible, donnant sur le soubassement de la maison bourgeoise attenante, et dont on ne sait précisément s'il a été comblé. Au XVIII^e siècle, l'ouverture donnait accès à la « *salle où l'on administre la justice* » par quatre marches, ce qui indique que le sol de cette pièce était surélevé d'au moins 0,80 m au-dessus du passage. Toute la partie intermédiaire du mur ouest est également occultée, et ce n'est qu'à hauteur du pignon qu'il est possible à nouveau de l'observer, et sur ses deux faces. Il était ajouré par deux lancettes (20 001 et 20 002, **fig. 51**). Les deux ouvertures disposées de manière symétrique sont pourtant différentes : celle de gauche, un peu plus large, était bien couverte d'un arc en plein cintre dès l'origine comme l'attestent les deux esquisses de J.-M. Amelin (**fig. 8 et 9**). La restauration dont elle a fait l'objet en 1985 n'a fait qu'en restituer le contour initial. Elle devait comporter un double ébrasement dont ne subsiste qu'une partie de celui de l'extérieur, l'ouverture ayant été élargie pour la transformer en porte d'accès au comble du logis. Ses dispositions du côté du parement intérieur, totalement transformées pour y installer une huisserie moderne, nous échappent. La baie du côté sud est mieux conservée (20 002 sur **fig. 51 et 52**). L'ouverture élancée, d'environ 0,50 m de large pour 2,60 m sous clef, comporte également deux ébrasements et son couverture en arc brisé très érodé est subtrilobée : à la base du trilobe, la dalle échancrée est dotée d'une cavité de chaque côté pour le logement d'une barlotière, qui était complétée par une feuillure destinée à la pose d'un vitrage¹⁰⁵. La perte du parement d'origine autour de cette baie empêche d'établir si l'ouverture est d'origine ou procède d'un remaniement postérieur, ce que sa forme laisse présager.

Le parement initial du mur a probablement souffert de l'érosion : il n'est conservé qu'à l'extrémité nord, où une portion de bel appareil en pierres de taille de calcaire coquillier ocre est encore en place autour de la baie nord (20 004), d'aspect très semblable à celui de la façade sud. Ailleurs, il a été entièrement repris par un moellonnage irrégulier d'aspect récent. À l'angle,

¹⁰³ L'ouverture a été murée après coup par du tout venant intégrant de nombreux éléments de remplissage.

¹⁰⁴ Jusqu'à récemment, le rez-de-chaussée du château servait de local aux pompiers, d'où l'appellation courante qui est attribuée à ce niveau.

¹⁰⁵ L'encadrement trilobé, très érodé, comportait une feuillure destinée au calage d'un vitrage.

des assises de calcaire gris (20 005, **fig. 51**) apparaissent à intervalles constants, coupant la régularité du parement de 20 004 : il s'agit du retour du chaînage d'angle de la façade nord, contemporain de la construction de celle-ci, au XIV^e siècle et qui apporte une indication de chronologie relative précieuse. On peut donc être certain que le pignon est antérieur au remaniement de l'étage du mur nord, et donc à la première moitié de XIV^e siècle.

Au revers, **côté intérieur**, on ignore si le mur servait d'appui à un conduit de cheminée dès l'origine : les traces actuelles sont attribuables à une cheminée du XV^e siècle dont plusieurs éléments prouvent l'existence (**fig. 35**)¹⁰⁶. La présence d'un décor peint dont les deux scènes conservées de part et d'autre du conduit appartiennent manifestement au même cycle, incite à penser que le mur offrait alors une surface continue adaptée au développement d'un panneau historié (**fig. 53**). De part et d'autre de l'emplacement du conduit, le mur est encore en grande partie recouvert de cet enduit peint qui fait retour sur les murs nord et sud, où son état de conservation est nettement inférieur. L'analyse du mortier sous-jacent, sur lequel se détache nettement une couche picturale assez épaisse et luisante, a révélé une composition à base de gypse issu de l'hydratation du plâtre, de chaux carbonatée et/ou d'un granulat calcaire, additionné d'un agrégat siliceux¹⁰⁷. Ces résultats corroborent l'hypothèse déjà émise pour les éléments résiduels des parties basses des murs sud et nord, d'un décor antérieur dont la nature de l'enduit se caractérise par l'utilisation de plâtre, matériau absent de l'enduit du XIV^e siècle. Les fragments peints sur les murs nord et sud du comble sont trop lacunaires pour fournir des éléments significatifs quant à la composition décorative¹⁰⁸. Le décor du pignon ouest est plus lisible et comporte des scènes historiées. Il est organisé en registres horizontaux superposés alternant les bandes de motifs ornementaux à base de rond et d'étoiles, et des scènes historiées. Dans la partie 19 210, sur un fond architecturé représentant probablement une ville, vue l'abondance et la diversité des constructions, se tiennent en pied deux personnages légèrement cambrés vers l'arrière, tournés vers la droite (**fig. 54 et 55**). Ils sont côte à côte, très rapprochés, au point que le caractère lacunaire de la peinture les fait se confondre. Ils ont tous deux des cheveux courts, blonds et légèrement ondulés, que le peintre a rendus par une abondance de traits ocre brun et ocre jaune assez souples. Ils sont vêtus d'une tunique descendant à mi-mollet et de couleur identique, vert bleuté, dont les contours sont cernés d'un épais trait noir. Le personnage de gauche dont le visage est le mieux conservé - on distingue encore le nez et la bouche - tient de la main gauche un gourdin que son corps fléchi vers l'arrière semble s'apprêter à brandir en direction d'un adversaire dont il ne reste presque rien : on ne discerne plus, en face des deux personnages, qu'une forme indécise vaguement triangulaire qui pourrait figurer un écu (peu lisible sur la **fig. 53**). C'est à coup sûr la suite de la scène qui est représentée plus à droite (19 211) où les deux mêmes personnages ne sont plus visibles que par le bas de leur robe verte aux plis fermement indiqués par des traits verticaux noirs d'épaisseur variable que modulent des traits parallèles blanchâtre apposés sur le fond vert

¹⁰⁶ En particulier la présence d'un chevêtre dans le plafond du XV^e siècle et le relevé de cette cheminée en plan par H. Revoil en 1865 et en élévation par L. Fouchère en 1875. On notera néanmoins l'absence troublante de traces de suie sur la maçonnerie, qui était peut-être protégée par un revêtement à l'époque du fonctionnement de la cheminée.

¹⁰⁷ VOUVE F., *Diagnostic des enduits peints, château de Capestang (34)*, L.E.R.M., rapport d'étude préliminaire, 2003, p. 11. A la différence du décor de la salle, la couche picturale n'a pas pénétré l'enduit, ce qui a provoqué son décollement par écailles ou plaques, d'où un état de conservation très médiocre et lacunaire.

¹⁰⁸ Sur le mur sud, deux plaques comportent surtout des éléments linéaires difficiles à lire. Au nord, la couche picturale est totalement lessivée et ne comporte plus que des traces ocres comme sur une majeure partie du pignon ouest.

de la robe pour suggérer le relief (**fig. 56 et 57**). Les deux personnages, toujours associés dans un mouvement commun, semblent non plus combattre un adversaire mais provoquer la fuite d'un personnage nu dont ne subsistent que les deux jambes esquissant un pas de course en direction de la droite. Le caractère par trop fragmentaire de l'ensemble qui comportait un registre figuré supplémentaire dans la partie médiane du pignon¹⁰⁹, rend naturellement toute identification de ces scènes hasardeuse¹¹⁰.

5.3.4. Le pignon oriental

L'analyse du pignon est pose de nombreux problèmes d'interprétation. Le retour du contrefort d'angle sud-est, visible depuis le local de l'office de tourisme (**fig. 46**), fixe du moins la limite orientale que cette campagne a donnée à l'édifice. Le relevé sommaire de la paroi depuis la mezzanine qui occupe la partie est du rez-de-chaussée (**fig. 27**)¹¹¹ montre la complexité des vestiges que leur état d'altération n'aide pas à comprendre. Leur mise en regard avec **les données de l'étage** suggère néanmoins une reprise, probablement sur la base d'éléments plus anciens, constituée de maçonnerie en moellons équarris - ou pierres de taille très érodées - de calcaire ocre qui peut être rapprochée de celles observées sur le mur sud et sur le pignon ouest. Dans la partie haute du mur de l'étage, les enduits gênent l'appréhension des maçonneries dont on perçoit toutefois l'hétérogénéité manifeste à travers les lacunes du revêtement. Nous proposons néanmoins d'attribuer à la même campagne la partie nord du mur (11 108), au moins jusqu'à hauteur du linteau de la porte (11 109), construite elle aussi en bel appareil de pierres de taille de calcaire coquillier ocre. Ses maçonneries ne sont pas liées avec celles du mur nord (MR 4 est plaqué contre MR 1), ce qui interdit donc de l'attribuer à la campagne du XIV^e siècle et permet de situer sa construction plus tôt. Cette partie du mur est percée d'une **porte** aux montants largement chanfreinés, couverte par une dalle posée de champ de 0,50 m de haut, reposant sur des coussinets en quart de rond au profil agrémenté d'un jeu de moulures soigné (**fig. 58 et 59**)¹¹². Cette porte nous semble appartenir à la même phase de construction que le montant gauche de la **cheminée** et son contre-cœur renforcé d'un arc de décharge en plein cintre, ensemble lui-même très homogène (**fig. 60 et 61**). Le fait que les assises de ces deux parties ne coïncident pas ne nous semble pas dirimant : entre deux éléments d'architecture tels qu'une porte et un montant de cheminée, ce détail n'est pas significatif, ces éléments taillés indépendamment pouvant s'ajuster de manière irrégulière au moment de la mise en oeuvre.

La base du montant, en calcaire gréseux gris, est bien conservée et présente une modénature particulière qui se distingue nettement de celle adoptée pour les éléments d'encadrement du XIV^e siècle que nous détaillerons plus loin (11 111 sur **fig. 27 et 62**). De facture médiocre, elle est composée de deux registres superposés de moulure au tracé à dominante arrondie : au lieu de développer les théories fasciculées habituelles, le registre inférieur est constitué de trois moulures cylindriques disposées en léger retrait de gauche à droite de manière à adoucir la

¹⁰⁹ Ce registre est attesté par la présence très lacunaire de traits qui ne peuvent appartenir à un décor géométrique.

¹¹⁰ On serait tenté d'y voir une représentation du cycle de saint Just et saint Pasteur, saints titulaires de la cathédrale de Narbonne, les deux jeunes martyrs étant toujours représentés sous les mêmes traits. Ils sont figurés sur les vitraux de la chapelle Saint-Pierre : SUAU J.-P., « Les vitraux du XIV^e siècle de la cathédrale de Narbonne », *Narbonne, archéologie et histoire*, T. II, « Narbonne au Moyen Âge », XLVe Congrès organisé par la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 1973, p. 241 et note 24.

¹¹¹ Sous ce niveau, le mur n'est plus visible du fait de l'aménagement d'un bureau.

¹¹² Le quart de rond qui forme le corps de la moulure est relié au bandeau sommital et au montant par une gorge à profil semi-circulaire suivi d'un filet.

saillie du montant par rapport au nu du mur. Au-dessus d'un tore continu, la moulure se décompose en trois bases de plan circulaire séparées chacune par un redent et surmontées à nouveau par un tore continu. L'ensemble donne le départ à un corps de moulure disposé dans le prolongement du registre supérieur et composant le montant gauche de la cheminée. Nous n'avons pu trouver d'éléments de comparaison à cette modénature qui, par ses dominantes de formes arrondies, semble indiquer le XIII^e siècle plutôt que le XIV^e qui marque le triomphe des formes prismatiques comme l'illustrent bien les bases des baies à remplage de la campagne suivante.

5.3.5. Le niveau du sol originel de la salle de l'étage du logis 2

Reste à déterminer **la position originelle du plancher** de ce corps de logis. Le sol, actuellement couvert de carreaux de terre cuite, a été surbaissé, certainement au XIX^e siècle¹¹³. Les traces les plus nettes de l'ancien niveau de circulation sont fournies par le mur sud, sur lequel, en lumière rasante, apparaît une ligne continue, en particulier dans la partie où la maçonnerie est la plus érodée (13132 sur **fig. 36**)¹¹⁴ : les traces d'érosion s'interrompent de manière nette et continue à environ 1 m au-dessus du sol actuel pour laisser place, en deçà de cette limite, à une surface de parement finement layée, comme si la pierre avait été ici protégée par les matériaux poreux (bois, terre cuite?) au contact desquels le plancher la plaçait. Les deux plaques d'enduit qui servaient probablement de support à un premier décor peint (13 123 et 13 124) confirment cette position initiale du sol par la présence à leur base, située environ 20 cm au-dessus de la ligne précitée, d'un léger épaississement du mortier, effet de son contact avec une surface horizontale¹¹⁵. Ce niveau fixé, et qui coïncide assez précisément avec le retrait du parement qu'affecte le mur oriental immédiatement sous l'assise du foyer de la cheminée, comme avec les aménagements ultérieurs de la salle (placard 11 120 par exemple), reste à déterminer la nature du support du plancher.

5.3.6. Le couvrement du rez-de-chaussée du logis 2

En l'absence de toute trace d'ancrage de poutres dans les murs longitudinaux, seul un **voûtement du rez-de-chaussée** pouvait servir d'appui au sol de la salle. Bien que ténus, des vestiges de voûtes existent bien, pour l'essentiel sur le mur sud du rez-de-chaussée (**fig. 63**). Dans la partie est, subsiste le départ, sur 6 assises, d'une voûte en berceau qui couvrait la travée orientale (13 003 et **fig. 65**)¹¹⁶, limitée à l'ouest, au droit du 4^e contrefort de la façade sud, par un arrachement qui porte en négatif la trace probable de l'amorce d'une ogive (13 007). Un dispositif similaire lui fait pendant à 5,20 m de distance, accosté du départ d'un doubleau conservé sur 3 assises, soit sur 1 m de haut (13 011, **fig. 66**)¹¹⁷. Sur le mur nord (**fig. 67 et 68**),

¹¹³ Les poutres en bois de flèche à peine écorcées qui soutiennent le plancher témoignent de cette date tardive : communication orale de C. Dormoy (Laboratoire Archéolabs) que nous remercions pour ses nombreuses indications concernant les techniques de charpentes.

¹¹⁴ Sur le mur nord, une seule pierre, sensiblement au même niveau, affecte la même usure différentielle près de l'angle est : cf. notation « trace du niveau du sol d'origine ».

¹¹⁵ Au nord, on retrouve la même limite induite par le renflement du mortier de revêtement sur l'assise inférieure de la banquette 17 019.

¹¹⁶ L'établissement de cette voûte ne nous semble pas contemporaine de la construction de la façade sud puisque le sommier de la voûte recoupe le sommet de la grande arcade qui l'ajourait dans cette travée. Il s'agit peut-être d'une reconstruction.

¹¹⁷ Le départ de ce doubleau de 0,40 m de large est situé à 4,40 m du sol actuel, qui a été surbaissé d'environ 2,50 m.

la composition du parement intérieur du mur est peu visible et ne présente aucun vestige maçonné de voûte : seule une trace en négatif est perceptible près de l'angle ouest où une limite d'enduit trace un départ d'arc (17 007, **fig. 64**). L'établissement d'un voûtement a dû nécessiter la fermeture des arcades nord, en raison de la faible épaisseur du mur et de l'absence de contreforts¹¹⁸. Une proposition hypothétique de restitution de ces voûtes (**fig. 69**) montre qu'à partir de la courbe du doubleau 13 011 conservée sur 1 m de haut, et tenant compte des traces du niveau de plancher apparente au 1^{er} étage, une voûte unique couvrant l'ensemble de l'espace de plus de 8 m de large est impossible. Seul l'établissement de voûtes partagées en deux travées par un mur médian ou une file de colonnes est techniquement envisageable. C'est du reste ce que suppose la description de 1753 qui mentionne bien l'existence de voûtes mais dans un espace scindé en deux dans le sens de la longueur¹¹⁹.

5.3.7. Les vestiges d'une charpente apparente du XIII^e siècle ?

Trois chevrons conservés dans les combles depuis la réfection de la toiture en 1985 peuvent donner des indications quant au **mode de couverture de cette salle** dont il ne reste par ailleurs aucun vestige¹²⁰. Ils sont tous trois sensiblement de mêmes dimensions et s'adaptent à la longueur de pente actuelle de la toiture¹²¹. Ils étaient recouverts d'un décor peint au pochoir, très abrasé, mais dont on discerne encore les motifs (**fig. 70**). La face inférieure a bénéficié d'une couche préparatoire blanche qui n'existe pas sur les faces latérales. Une couche rouge uniforme a ensuite été passée, avant la pose du décor, constitué, sur un fond gris bleu très altéré, d'une file d'étoiles blanches à six branches et cœur circulaire rouge, le tout peint au pinceau (traces). Les faces latérales de 12,2 cm de haut ont reçu deux couches de fond (rouge vif puis bordeaux), avant l'apposition au pochoir d'une ligne de fleurettes ocre jaune à six pétales trapézoïdaux disposés autour d'un cœur circulaire, chacune étant séparée par deux points verts. Ces bois comportent quatre rainures obliques sur leurs faces latérales (**fig. 71**) : une rainure à chaque extrémité et deux rainures rapprochées et convergentes dans la partie médiane. Sur la face inférieure du chevron, entre les extrémités de ces rainures médianes, séparées de 44 cm, la panne sur laquelle le chevron reposait a laissé une marque nette de 20 cm de large. Au revers, sur la face supérieure du chevron, un gros clou traversant de 19 cm servait à assembler panne et chevron. De part et d'autre de cette trace, des clous ou traces de clous montrent qu'une planchette de sous face fermait le coffrage qui entourait les pannes et que des parédals glissés dans les rainures des chevrons permettaient de fermer latéralement. Il faut noter que ces deux rainures n'ont pas la même inclinaison : celle placée au-dessus de la panne est systématiquement plus inclinée que la rainure inférieure. Cette différence s'explique par le fait que cette dernière est naturellement inclinée vers le sol, alors que celle du haut est dirigée vers le faîte du toit : une accentuation de l'inclinaison permet ainsi de diriger le panneau vers le bas, donc vers le sol, et de rendre ainsi plus lisible le décor dont il était porteur.

L'ensemble de ces données permet donc d'authentifier l'existence d'une charpente apparente peinte dotée de parédals ou ais d'entrevous obturant l'espace au-dessus des pannes selon un

¹¹⁸ La présence d'un fenestron chanfreiné très érodé dans le bouchage de l'arcade 3 (18 011, Pl. 6) est un autre indice de l'ancienneté de ces bouchages.

¹¹⁹ « Par cette porte (11, Pl. 3), l'on entre dans une pièce où on dépose les huiles. Cette pièce est couverte d'une voûte dont une partie menace ruine, qu'il faut refaire à neuf. » et « Le bûcher (12) est couvert d'une partie de voûte et le reste d'un plancher qu'il faut refaire à neuf la partie croulée et réparer l'autre ».

¹²⁰ On ne sait malheureusement rien de leur provenance d'origine.

¹²¹ Longueur des trois pièces : 4,95 m. Largeur : 8 cm, 9,5 cm et 9,5 cm. Hauteur : 12,4 cm, 12,2 cm et 12 cm.

dispositif similaire à celui appliqué plus tard sur les plafonds à la française (**fig. 72**). La datation par dendrochronologie de ces trois chevrons a donné une fourchette de datation identique comprise entre 1237 et 1270, l'imprécision étant redevable à l'absence du dernier cerne de croissance sur les trois bois¹²². Le système des parédals appliqué à une charpente apparente a été repéré récemment dans une maison de Riom et daté par dendrochronologie de 1238 ou 1239¹²³. Selon des modalités différentes, il est également mis en œuvre à la salle de justice de Raimond V de Piolenc à Pont-Saint-Esprit (Gard) entre 1337 et 1343¹²⁴ et dans bien d'autres édifices du Languedoc au XIV^e siècle.

Toutefois, il convient de rester très prudent, ces bois n'étant pas en place. Certes il ne semble guère douteux qu'ils proviennent du site même, mais ils peuvent avoir été transformés durant la campagne du XIV^e siècle afin d'y porter un décor en harmonie avec celui de la salle tel qu'il est conçu au XIV^e siècle, comme nous le verrons plus loin.

Cette deuxième campagne de construction a donc donné toute son ampleur au corps de logis 2, qui arbore déjà les attributs d'une construction aristocratique dont l'appareil défensif imposant manifeste bien la volonté d'affirmation du pouvoir de ses commanditaires et l'abondance du décor, leur richesse.

Les éléments de datation de cette campagne sont de deux ordres : les indices de chronologie relative fournis par l'analyse du bâti montrent bien que cette phase est postérieure à la campagne du XII^e siècle et s'en distingue par le type de matériau et de mise en œuvre employés autant que par la nature du programme, cette fois résolument motivée par une volonté défensive autant qu'ostentatoire. Le programme de peintures murales qui semble procéder de cette campagne et avoir devancé le décor peint du XIV^e siècle, peut-être accompagné d'une charpente apparente peinte, fournissent quelques indications supplémentaires qui permettent de proposer une datation comprise entre la fin du XII^e siècle et la première moitié du XIII^e siècle. Toutefois, le fait que la lancette 20002 soit dotée d'une rainure de vitrage et surtout la datation de trois chevrons conservés de l'ancienne charpente conduirait à repousser la construction au 2^{ème} tiers du XIII^e siècle.

C'est du reste à la charnière XII^e - XIII^e siècle que sont attribuées les églises à couronnes de mâchicoulis sur arcs de la région souvent invoquées¹²⁵. Soulignons toutefois que ces comparaisons ne sauraient fournir à elles seules un critère de datation suffisant : le système des mâchicoulis sur arcs, attesté dès le XII^e siècle sur ces édifices religieux du

¹²² DORMOY C. et PERARD P., *Expertise dendrochronologique d'échantillon provenant du château des archevêques de Narbonne à Capestang (34310)*, 2003, p. 3 et 8. Voir **Annexe 6**.

¹²³ RENAUD B., SERAPHIN G., "La charpente peinte d'un édifice civil du XIII^e siècle à Riom", *Bulletin Monumental*, t. 157, II, 1999, p. 210-217.

¹²⁴ GIRARD A., "La maison des chevaliers de Pont-Saint-Esprit (Gard)", *La ville au Moyen Âge*, t. I, Villes et espaces, C.T.H.S., 1998, p. 55-57. Les parédals sont ici placés sur une ligne transversale, au-dessus des arbalétriers qui supportent les solives.

¹²⁵ L'ancienne cathédrale de Maguelone, dont la construction est datée de la deuxième moitié du XII^e siècle (VALLÉRY-RADOT J., « L'ancienne cathédrale de Maguelone », *Congrès archéologique de France, Languedoc*, 1950, p. 60-89.), l'ancienne cathédrale d'Agde, dont le début de la construction, très homogène est datée d'après 1173 (acte royal d'autorisation de fortification) : VALLÉRY-RADOT J., « L'ancienne cathédrale d'Agde », *Congrès archéologique de France, Languedoc*, 1950, p. 201-218) et l'église de Vic-la-Gardiole, datée de la même période par comparaison avec les deux édifices précédents (VALLÉRY-RADOT J., « L'église de Vic-la-Gardiole », *Congrès archéologique de France, Languedoc*, 1950, p. 186-190).

Languedoc, mais aussi sur des constructions castrales¹²⁶, perdue jusqu'à une date avancée du XIV^e siècle : le palais d'Avignon en est l'illustration la plus connue¹²⁷. Signalons à ce titre une réplique tardive, probablement du début du XIV^e siècle, du logis de Capestang à Montouliers, dans l'Hérault, à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Capestang (fig. 73 à 76)¹²⁸.

Enfin, nous verrons que malgré l'absence de liens physiques à même de fournir une relation chronologique, plusieurs éléments incitent à distinguer cette étape de la phase suivante, datable, nous allons le voir, de la deuxième moitié du XIII^e siècle.

5.4. La construction du mur d'enceinte (2^e moitié du XIII^e siècle)

La fermeture de l'enclos castral est aujourd'hui partiellement attestée par les vestiges d'une courtine maçonnée de plan assez régulier formant un vaste trapèze (fig. 16). On l'a vu, la partie orientale a entièrement disparue : elle ne figure déjà plus sur le cadastre napoléonien, et la description du château de 1753 la cite comme « *la partie du château qui est tombée en ruine* » et il est alors décidé « *qu'attendu que les murs menacent une chute prochaine, ils seront démolis jusqu'au rez-de-chaussée qui forme une terrasse qui est derrière l'écurie* »¹²⁹. Il semble néanmoins certain qu'elle couvrait la totalité de la partie aménagée en jardin public dont le niveau de circulation, bien qu'il ait été décaissé d'environ 2 m, domine toujours nettement celui de la rue qui le borde¹³⁰. C'est donc une surface d'environ 1900 m² qu'occupait à l'origine ce nouveau *castrum*.

Il est probable que cette enceinte, dont on ne peut malheureusement plus observer la jonction avec les corps de logis antérieurs, a remplacé un dispositif plus ancien assurant la défense avancée des bâtiments résidentiels, nécessitée par l'ampleur et l'abondance de leurs ouvertures vers l'extérieur : il est donc possible que cette nouvelle étape ait marqué un déplacement de la position de l'enceinte primitive en intégrant dans le périmètre de défense les corps de logis qui pouvaient être initialement au centre d'un enclos.

¹²⁶ J. Mesqui répertorie trois cas assurés de ce dispositif appliqué à des constructions castrales au XII^e-début XIII^e siècle : donjon de Niort (79), tour résidence d'Ambleny (02) et château de Lucheux (80) : MESQUI J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*. t. II, La résidence et les éléments d'architecture, Paris, 1991-1993, p. 330-331. Ajoutons à cette liste non exhaustive le château de Saint-Felix-Lauragais (NAPOLEONE A.-L., SERAPHIN G., "Le château de Saint-Felix-Lauragais", *Congrès archéologique de France, Toulousain et Comminges*, Paris, 2002, p. 115-137) et la tour, peu connue, du château de Sainte-Livrade (47), de la fin du XII^e siècle, également dotée d'imposants mâchicoulis en arcs plein cintre sur contreforts.

¹²⁷ Le XV^e siècle en fait toujours usage, notamment en Rouergue : MIQUEL J., *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Âge*, Rodez, 1981, p.251-254, ou même, encore plus tard dans l'Hérault, à l'église paroissiale de Saint-Guilhem-le-Désert, où d'épais contreforts associés à des culots à leur sommet témoignent encore de leur présence au XVI^e siècle.

¹²⁸ Les traces de baies à remplage, de même mouluration que le cordon régnant qui coupe à hauteur d'appui l'ensemble de la façade nous inspire cette datation tardive. Ce château, propriété de la commune, n'a jamais été étudié, et ne bénéficie d'aucune mesure de protection : la documentation historique reste à constituer.

¹²⁹ Voir **Annexe 3**.

¹³⁰ Le muret qui le sépare de la rue contient de nombreux blocs de calcaire équarris du module qu'on observe sur les portions de courtine encore en place : il s'agit à coup sûr de remplois, attestés par ailleurs par la visite de 1753 qui spécifie que, des matériaux provenant de la démolition de cette partie, « *on s'en servira pour des réparations (...) et pour celles qu'on fera au murs d'enceinte...* ».

5.4.1. Le front ouest

Le **front ouest** est conservé intégralement sur un peu plus de 36 m de long, flanqué à chaque extrémité d'une tour de plan circulaire. Il est actuellement occulté par une construction adossée côté extérieur et qui sert de halle couverte.

La tour de l'angle sud a été arasée : son soubassement est visible dans la cave de la maison bourgeoise et a fait l'objet d'un sondage réalisé par M. Denat dans le cadre d'une maîtrise¹³¹. Depuis la cave de la maison du XIX^e siècle, les substructions de la tour permettent d'en restituer le plan, à pans coupés, probablement semblable à celui de la tour nord (**fig. 77**). Sur environ 2,50 m de haut depuis le sol en terre battue, il s'agit du massif de fondation composé d'assises régulières de moellons équarris dont la surface est simplement piquée grossièrement. Au-dessus, une maçonnerie de pierre de taille en léger retrait est arasée à hauteur de la quatrième assise. Les structures conservées de la tour se situent toutes nettement en deçà de la limite de fondation du mur d'enceinte. Pourtant, le parement interne de la tour, dégagé sur environ 1,50 m de haut par le sondage de Muriel Denat, offre la surface lisse d'une maçonnerie de pierres de taille de belle qualité, ce qui laisse supposer que la tour comportait une « basse-fosse » telle que le texte de 1753 en mentionne (**fig. 78**). Six pans coupés sont actuellement visibles¹³² et prouvent que la tour était polygonale. A l'extrémité sud, une porte couverte d'un arc plein cintre a été pratiquée à une date indéterminée pour donner accès à l'extérieur de la tour.

La tour d'angle nord-ouest, dont le plan intérieur est à huit pans coupés¹³³, a gardé deux niveaux d'élévation (**fig. 79**). Le rez-de-chaussée, obscur à l'origine, est toujours voûté d'une croisée d'ogives à huit branches de profil prismatique reposant sur des culots en tronc de cône renversé sans décor (**fig. 80 et 81**)¹³⁴. Le second niveau était également doté du même type de couverture dont il ne reste que l'arrachement des voûtains et la trace nette du profil des formerets. Cet étage comportait l'unique archère conservée sur le site, ménagée à l'angle de la jonction de la tour avec la courtine côté nord, assurant le flanquement de la portion ouest du front nord (**fig. 82**) : de 2,30 m de haut à l'extérieur et 0,05 de large, l'ouverture de tir est équipée de dispositifs d'aide à la visée placés à chaque extrémité de la fente, sous forme d'empanchement triangulaire¹³⁵. À l'intérieur, le dispositif d'accès est rudimentaire, constitué d'un simple ébrasement peu ouvert (**fig. 83**)¹³⁶. Cette disposition élémentaire qu'on oppose à l'archère sous niche, caractéristique de l'aire d'influence Plantagenêt, est longtemps restée en usage dans les constructions émanant de la couronne française, d'où l'appellation parfois usitée d'"archère philippienne"¹³⁷. Les reconstructions audoises en pays cathare témoignent de la

¹³¹ DENAT M., *Le château de Capestang, rapport de fouille*, avril 2001, 14 p., S.R.A. Languedoc-Rousillon : rapport reproduit dans l'Annexe 7.

¹³² Celui partant du mur d'enceinte sud n'est conservé que sur 5 cm.

¹³³ Le soubassement de la tour d'angle sud-ouest offre la même conformation à pans coupés à l'intérieur, alors que l'extérieur est de plan circulaire.

¹³⁴ Une banquette a été creusée dans l'épaisseur du mur juste en dessous des culots.

¹³⁵ Par contre, on notera l'absence de croisillon, qui peut compléter ce genre de dispositif en offrant à mi-hauteur de la fente une sorte de cible sous la forme d'une fente horizontale qui permet en outre d'accroître considérablement l'angle de visée.

¹³⁶ Au niveau du parement intérieur, l'ouverture atteint à peine 1 m de large.

¹³⁷ Sur la typologie des archères : MESQUI J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*. t. II, Paris, 1991-1993, p. 251-296.

permanence de ces formes jusque dans la première moitié du XIV^e siècle¹³⁸. La présence d'étrier triangulaire dont l'origine, dès la fin du XII^e siècle est anglaise¹³⁹, témoigne de la diffusion de cette amélioration fonctionnelle, adoptée néanmoins assez tardivement dans les fortifications de la zone d'influence capétienne. En Languedoc, elles sont introduites pour la premières fois dans les années 1240 à Carcassonne et se répandent sous diverses formes dans les reconstructions de l'Aude et dans sa version triangulaire, comme ici, dans les fortifications du Gard et de l'Hérault dans la deuxième moitié du XIII^e siècle¹⁴⁰

Le front ouest qui relie ces deux tours est toujours en place. C'est un mur d'une épaisseur constante de 1,20 m dont le parement est entièrement recouvert d'enduit côté extérieur¹⁴¹, et parasité par une construction moderne côté intérieur¹⁴². En contrebas de la cour du château, depuis les halles, deux portes charretières ont été pratiquées dans la muraille et permettait d'accéder directement depuis la cour à des cuves installées en contrebas de la cour, aménagement lié aux activités viticoles de la ferme qui occupait le château au XIX^e siècle. Depuis l'intérieur du château, une petite portion de l'enceinte ouest est libre de toute construction, entre la maison bourgeoise et la "salle de dojo" (**fig. 84**), et à l'intérieur de cette dernière, la partie haute du mur est visible (**fig. 85**)¹⁴³. La maçonnerie est partout constituée d'un appareil de calcaire coquillier à patine grise, d'un faciès géologique très homogène (**fig. 86**). Elle a la particularité d'alterner rigoureusement des assises de paneresses et des assises probablement formées de blocs de dimensions identiques, mais disposés en boutisses, laissant donc apparaître en parement leur petit côté à peu près carré, technique qui avait probablement pour but de renforcer la cohésion de la maçonnerie et de pallier à la faiblesse engendrée par sa faible épaisseur : le travail de sape était ainsi rendu plus difficile par la forte pénétration des blocs une assise sur deux.

5.4.2. Le front nord (**fig. 87**)

Sur le front nord, le mur, de structure rigoureusement identique à celle du mur ouest, se prolonge depuis la tour d'angle ouest sur 14 m de long, jusqu'à une pile formant une avancée quadrangulaire de 2,40 m sur 1,80 m de large (**fig. 88**). L'hypothèse que cet élément ait constitué le support d'un montant de porte monumentale ne tient pas du fait que la continuité de la muraille depuis la face orientale de la pile est encore en place sur presque 2 m de long dans le retrait aménagé à cet emplacement. La poursuite du mur d'enceinte, probablement arasé sur toute la largeur de la construction implantée sur son tracé (local du SIVOM), est assurée par une trace d'arrachement sur le mur oriental du local, visible de l'intérieur (**fig. 89**). Par contre, le prolongement n'est pas assuré côté jardin public, où on ne distingue pas d'arrachement perpendiculaire au mur est du local du SIVOM (**fig. 90**), mais seulement une rupture verticale très nette qui correspond à l'adossement de la façade nord du local.

L'observation détaillée du sommet des murs serait à effectuer pour déterminer si leur hauteur actuelle (environ 10 m) n'a pas été dérasée et rechercher d'éventuels indices concernant leur

¹³⁸ A Aguilar, Peyreperouse, Puilaurens, Termes, Lastours... et plus tard encore à Arques, Puivert, Sommière...

¹³⁹ MESQUI J., *op. cit.*, p. p. 264-266 et 271-272.

¹⁴⁰ En particulier à Aigues-Mortes, chantier royal majeur du Languedoc : MESQUI J., *op. cit.*, p. 285-286.

¹⁴¹ Il constitue actuellement le mur est d'une halle couverte moderne.

¹⁴² Actuelle salle de dojo, bâtiment probablement construit au XIX^e siècle.

¹⁴³ Un placard de 1,30 m de large et 1,80 m de hauteur sous clef, couvert en plein cintre et dépourvu de feuillure a été creusé dans l'épaisseur du mur à une date qu'il est impossible de déterminer.

couronnement - étaient-ils constitués d'un parapet de pierre ou de hourds ? - Cela sera sans doute possible lors des travaux de restauration.

5.4.3. Les zones d'ombre

À l'issue de l'examen des vestiges, restent à souligner plusieurs inconnues.

La partie orientale du *castrum* reste inconnue quant à ses dispositions précises. Il est probable que la limite actuelle du jardin public ait repris le tracé d'origine de l'enceinte, mais les éventuelles tours d'angle n'ont laissé aucune trace : seuls des sondages pourraient facilement en vérifier l'existence. D'autre part, les vestiges très fragmentaires adossés au pignon pourraient laisser présumer que la jonction de l'enceinte avec le logis 2 était placée en retrait du front sud, ce qui est un contre-sens du point de vue défensif : là encore, seuls des sondages pratiqués à l'emplacement de l'office de tourisme et de la placette disposée à l'est de ce dernier pourrait apporter des éléments de compréhension tangibles. Il est toutefois facile de déduire des vestiges actuels qu'une construction s'adossait au pignon est puisqu'il existait au moins trois accès depuis l'étage vers cette partie¹⁴⁴. Le principal d'entre eux est la petite porte pratiquée à gauche de la cheminée du mur est de la salle (**fig. 27**) : elle donne aujourd'hui sur un petit boyau ménagé dans l'épaisseur du pignon. L'extrémité sud de celui-ci est constituée d'un pan de mur oblique dirigeant le passage vers le sud, vers une porte aujourd'hui obturée qui ne pouvait donner accès qu'à une construction adossée au pignon, côté est (**fig. 20**)¹⁴⁵. Non sans raison, il a été avancé à plusieurs reprises qu'il pouvait s'agir de la chapelle Saint-Nicolas dont plusieurs mentions témoignent de l'existence¹⁴⁶, mais dont aucun vestige ne permet de fixer la localisation avec certitude. Nous retiendrons cette hypothèse dans la mesure où l'usage veut, pour des raisons tant fonctionnelles que symboliques¹⁴⁷, que le plus souvent la chapelle soit contiguë avec l'*aula*, mais les preuves archéologiques font totalement défaut¹⁴⁸.

D'autre part, il faut remarquer l'extrême rareté des dispositifs de tir dont est munie l'enceinte puisque seules les tours semblent en avoir été dotées. C'est là le signe d'une fortification d'envergure limitée dont la fonction était avant tout de défense passive et qui ne disposait pas, à l'évidence, d'une garnison permanente. Cette déficience, en particulier sur toute la longueur conservée de la courtine, soit plus de 40 m, n'est pas unique, plusieurs châteaux contemporains, et non des moindres (Châluçet en Limousin, Ventadour en Corrèze,

¹⁴⁴ Le deuxième accès concernait l'étage du logis 1 : on voit encore l'encadrement de l'ouverture depuis le jardin public. Une troisième ouverture donnait accès à un espace indéterminé, à l'aplomb de la coursière entre les murs 7 et 8 (**fig. 28**).

¹⁴⁵ Ces maçonneries peu retouchées montrent qu'elles sont parfaitement en cohésion et donc contemporaines. Il est donc certain que la porte du mur est de la salle a été pratiquée assurément pour communiquer avec une construction contiguë. Les deux autres ouvertures ont pu être pratiquées après coup, les maçonneries étant très hétérogènes et visiblement remaniées.

¹⁴⁶ La première mention date de 1241, dans une monition qui est ordonnée dans l'« *aula palatii domini archiepiscopi in castro de Capitestagno, ante capellam Sancti Nicolai* » (*H.G.L.*, t. VIII, col. 1080). On sait ensuite que des travaux de réparation sont projetés à la chapelle en 1660 (A.D. 34, C 2980. Communauté de Capestang, 1686), avant qu'elle ne soit unie à la table du chapitre Saint-Etienne en 1686 (A.D. 34, G 3837). Probablement non entretenue à partir de cette date, elle ne figure même plus dans les descriptions du château du milieu du XVIIIe siècle.

¹⁴⁷ La chapelle manifeste l'essence sacrée du pouvoir que l'*aula* représente.

¹⁴⁸ Sans être systématique, de nombreux exemples de chapelles dans un contexte palatial montrent une double liaison entre chapelle et aula, les deux bâtiments étant non seulement connexes mais souvent reliés par un lien organique, la salle commandant souvent l'accès à la chapelle (Coucy, Châluçet...). MESQUI J., *op. cit.*, p. 116-117.

Nègrepelisse en Tarn-et-Garonne), ne disposant pas non plus de défenses basses. Ce principe assez archaïque pour l'époque traduirait-il un modèle philippin mal compris ?

En tout cas, la régularité d'implantation de cette nouvelle enceinte aux angles cantonnés de tours de flanquement de plan circulaire couvertes de voûtes d'ogives et la typologie de l'unique archère conservée sont les deux traits distinctifs essentiels qui permettent de classer cette enceinte parmi les innombrables "châteaux neufs" inspirés du modèle "Philippe" dont les principes d'organisation se sont diffusés en Languedoc depuis les grands chantiers royaux de Carcassonne et d'Aigues-Mortes à partir du milieu du XIII^e siècle¹⁴⁹. Sans que l'on dispose d'éléments de datation très précis, les éléments de chronologie relative liés aux caractéristiques de l'ensemble permettent de situer sa construction dans la deuxième moitié du XIII^e siècle.

5.5. La restauration de l'aula (1ère moitié du XIV^e siècle)

Les deux dernières grandes phases de remaniements dont le site a gardé trace concernent uniquement le logis 2.

5.5.1. Les transformations architecturales

La principale modification a consisté dans la transformation de l'étage du logis 2 de manière à donner plus de faste encore à la vaste *aula* du XIII^e siècle. Les travaux ont touché aussi bien l'aspect extérieur qu'intérieur de cette partie de l'édifice : d'amples baies à remplages vitrés aux encadrements moulurés ont remplacé les anciennes fenêtres et amélioré l'éclairage de la salle qui recevait du même coup un couverture monumental d'arcs diaphragmes aux retombées sculptées et un nouveau décor peint armorié.

Sur la façade nord, l'ancien mur dont les arcades du rez-de-chaussée (état 1 du logis 2) pouvaient déjà avoir été obturées¹⁵⁰, un parement en pierres de taille de calcaire coquillier jaune très homogène¹⁵¹ à été bâti de concert avec les nouvelles ouvertures (**fig. 30 et 31**). Rien ne trahit de reprise bien qu'on ait vu que ce mur doit être antérieur à cette campagne¹⁵². Il est donc probable qu'il s'agisse là d'un simple reparalementage destiné à garantir une unité esthétique à cette partie de l'édifice tout particulièrement privilégiée¹⁵³. Ce parement en calcaire coquillier très tendre s'adapte parfaitement par des découpes irrégulières, aux encadrements des baies de la façade, toutes montées en calcaire gris à grain très fin mieux adapté au travail du sculpteur (**fig. 91**)¹⁵⁴.

¹⁴⁹ MESQUI J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*. T. I : Les organes de la défense, Paris, 1991-1993, p. 66-72.

¹⁵⁰ Voir l'hypothèse d'un voûtement précoce du rez-de-chaussée, § 5.2.2.

¹⁵¹ Voir note 53 pour la caractérisation de ce matériau.

¹⁵² L'argument principal étant que ce mur conserve des parties de décor antérieures à l'enduit peint du XIV^e siècle.

¹⁵³ L'altération légèrement plus accentuée de la première travée à l'est pourrait trahir une partie du parement plus ancien qu'on aurait négligé de remonter : c'est ce que semble corroborer l'analyse de la nature géologique de cette partie qui appartient à un faciès légèrement différent du reste de la façade : information orale de H. de la Boisse que nous remercions.

¹⁵⁴ Calcaire de type 3 : BOISSE H. de la et PLANAS M., *op. cit.*, ISTEEM, 2003, p. 1.

C'est avec ce même calcaire qu'ont été bâtis les **deux contreforts suspendus** qui coïncident avec les deux arcs diaphragmes lancés à la même période à l'intérieur de la salle et qui scandent la façade à des distances irrégulières¹⁵⁵. Il semble que leur emplacement a été fonction de deux contraintes : outre du respect d'une parfaite symétrie par rapport aux deux fenêtres qu'ils encadrent, l'emplacement des arcs diaphragmes devait tenir compte des contreforts de la façade sud déjà en place et de leur répartition irrégulière qui a obligé à déplacer le plus à l'ouest possible le dispositif occidental, pour garantir un certain équilibre dans la distribution des arcs. De plan quadrangulaire à angles vifs, ces contreforts se terminent par trois assises de corbeaux en quart-de-rond chanfreiné, disposés en saillie décroissante, et dont les congés sont délicatement agrémentés de motifs décoratifs (**fig. 92**)¹⁵⁶. La présence de ces renforts de maçonnerie devait avoir pour but de compenser l'absence de contreforts tels que ceux de la façade sud, mais le fait qu'ils ne portaient pas jusqu'au sol semble avoir eu l'effet contraire à la fonction architectonique qui leur était attribuée puisque, par leur poids même, ils ont probablement encore accentué les poussées, provoquant le dévers du mur nord. C'est la raison pour laquelle le contrefort ouest a probablement été assez rapidement prolongé jusqu'au sol (**fig. 93**)¹⁵⁷. On notera que le contrefort ouest s'interrompait au niveau du plancher de la salle alors que son pendant à l'est ne descendait que jusqu'à hauteur du sommier de la porte qu'il voisine. Cet élément nous semble déterminant pour affirmer que **le grand degrés** qui desservait la salle était adossé, au moins à partir de cette époque, au mur de façade. Il est donc possible que l'escalier détruit dans les années 1970 était celui installé lors de cette campagne, ou du moins était-il à l'emplacement de cet aménagement qui a pu être refait depuis le XIV^e siècle¹⁵⁸. Un dessin de J.-M. Amelin (**fig. 9**), une peinture du XIX^e siècle (**fig. 7**), une carte postale du début du XX^e siècle (**fig. 11**) et un cliché des années 1960 (dossier d'inscription de la C.R.M.H., **fig. 13**) fixe l'emplacement de cet escalier détruit et donne quelques indications sur sa forme : c'était un escalier de moins de 3 m de large sur environ 12 m de long, porté par un arc rampant. Le garde corps maçonné n'existait pas à l'origine : il a été ajouté au-dessus de l'embranchement au milieu du XVIII^e siècle¹⁵⁹.

La porte actuelle est le seul accès connu à cette salle (**fig. 94**). On ne sait rien de l'ouverture initiale qui pouvait se trouver au même endroit pour desservir la salle du XIII^e siècle¹⁶⁰. C'est une baie en arc brisé peu élancé dont l'encadrement continu est dépourvu de chapiteaux. Depuis le seuil, où le tore principal est souligné par une base en fuseau terminée par une boule et surmontée d'un tore aplati (**fig. 95**), un jeu de moulures file sans rupture sur tout le pourtour de l'arc : il s'agit, du tableau de la porte au nu extérieur du mur, d'un premier tore cylindrique séparé du tableau par un anget, suivi d'une gorge profondément refouillée. Son retour se prolonge en bec et forme un petit filet à sa jonction avec le tore extérieur, de diamètre légèrement supérieur au premier, et raccordé au nu par un cavet. Le montant gauche de cette

¹⁵⁵ Le contrefort oriental est situé seulement à 4,40 de l'extrémité orientale de la façade. 6 m le sépare du contrefort ouest, lui-même placé à près de 8 m de l'extrémité ouest de la façade.

¹⁵⁶ Le dernier corbeau du contrefort oriental a été entièrement bûché pour faciliter l'ancrage du mur de façade du bâtiment annexe.

¹⁵⁷ Une construction adventice adossée à l'extrémité est de la façade nord, et dont le mur de façade ouest se trouvait à l'alignement du contrefort, semble avoir joué le rôle de contrebutement.

¹⁵⁸ Les photos montrent un ouvrage assez fruste qui cadre mal avec la typologie des maçonneries très régulières de cette campagne.

¹⁵⁹ Sa construction est prescrite lors de la visite de 1753.

¹⁶⁰ Il faut rappeler qu'un passage permettait de faire communiquer l'étage du logis 1 avec celui du logis 2 et aboutissait à la porte située à gauche de la cheminée du mur est.

porte a entièrement été remonté et de manière irrégulière, probablement lors de la transformation de l'ouverture pour l'adapter à une huisserie quadrangulaire : le montant a alors été déplacé vers la droite pour diminuer la largeur de la porte. Le bloc de la base a également été du même coup remonté d'environ 0,15 m. Lors de cette modification tardive, la partie haute de la porte a été bouchée au-dessus du linteau de la nouvelle ouverture et un mortier en a effacé les moulures.

Deux fenêtres ajourent chacune des travées suivantes, délimitées par les contreforts. Elles sont conçues selon un schéma identique et seuls certains détails de la modénature varient (**fig. 91**) : ce sont des baies géminées en arc brisé, séparées par un trumeau simulant trois colonnettes recevant les retombées des moulures d'encadrement des ouvertures. Ces baies jumelles sont surmontées d'un grand arc brisé lui-même souligné par un larmier mouluré très altéré¹⁶¹, embrassant un *oculus* garni d'un fleuron à quatre pétales (**fig. 96**). Les écoinçons réservés dans ce tympan sont encadrés de moulures toriques en renforcement. Ces parties bouchées de longue date contiennent encore des fragments du verre d'origine, encore scellé par l'enduit qui recouvrait à l'intérieur ces éléments d'architecture¹⁶². Il est fort à parier que d'autres fragments peut-être plus importants, sont conservés dans le bouchage des roses dont a fait l'objet, probablement au XV^e siècle, l'ensemble de ces baies¹⁶³. Contrairement à la porte, l'encadrement de ces fenêtres reproduit la rhétorique classique de la colonnette à chapiteau : les montants sont constitués de deux colonnettes simulées très fines qui sont en fait deux tores solidaires séparés par une gorge profonde, le second tore étant placé en retrait du premier et marquant l'angle extérieur du tableau de la fenêtre (**fig. 96**). Ce profil est identique à celui des montants de la porte déjà décrite : le tore extérieur comporte également, à la naissance de la gorge qui le sépare du second, un mince filet qui se poursuit le long de la moulure torique de même diamètre qui prolonge le montant sur l'arc. Des chapiteaux très simples séparent ces derniers éléments : un filet mouluré en bec fait office d'astragale à la base : au-dessus, les profils toriques se prolongent sans changement, couronnés d'un jeu de moulures continues¹⁶⁴ imitant un tailloir. La forme des bases varie sensiblement d'une baie à l'autre : sur la baie orientale, le tore extérieur des montants se termine, un peu comme celui de la porte, par une base fuselée (**fig. 97**). Par contre, la base du trumeau est de même forme que l'ensemble des bases de la fenêtre ouest : il s'agit, sous des tores très aplatis, de polygones prismatiques garnis de petites consoles très caractéristiques et plus ou moins marquées (**fig. 98**). L'appui de ces baies est totalement dépourvu de décor, constitué d'un simple biseau sous un bandeau saillant. Afin de garantir une plus grande solidité, les allèges, qui sont accessibles, ont été construites en calcaire du même type que celui utilisé pour tous les éléments d'encadrement.

On retrouve ce même modèle de baie appliqué sur **la façade sud** où les deux travées orientales ont vu leurs ouvertures initiales remplacées par ces vastes fenêtres aux parties hautes vitrées qui laissaient ainsi passer la lumière en permanence (**fig. 99 et 100**). L'unique

¹⁶¹ Le larmier est le seul élément de ces baies à avoir été façonné dans un calcaire coquillier de même type que celui du parement de la façade : la moulure, très érodée, était constituée d'un large cavet saillant dont la bordure extérieure était enveloppée par une moulure à profil concave.

¹⁶² C'est ce qu'a révélé un sondage effectué autour d'un écoinçon de la baie orientale du mur nord. En outre, la baie occidentale de ce même mur conserve un grand fragment de verre lie de vin dans un de ses écoinçons non bouché.

¹⁶³ Seule la rose de la fenêtre de la travée orientale de la façade sud a été épargnée, laissant apparente la feuillure destinée au calage du verre.

¹⁶⁴ Une mince baguette torique marque le départ d'un cavet qui se termine, au-dessus d'un bandeau par un tore en amende.

différence par rapport aux baies de la façade nord réside dans le découpage des montants. Alors que ceux des baies nord sont constitués de plusieurs assises de pierres régulièrement chaînées avec le parement ambiant, ceux du mur sud sont monolithes. Seule leur partie haute, celle qui comporte les éléments moulurés des faux chapiteaux, en est séparée. Cette différence de mise en œuvre renforce donc l'idée que le mur nord a subi un reparalementage contemporain de la mise en place des baies, à la différence du mur sud dans lequel ont été insérées ces nouvelles fenêtres : les montants monolithes facilitaient nettement leur mise en œuvre en épargnant des découpes complexes dans le parement déjà existant¹⁶⁵.

La forme générale de ces baies¹⁶⁶ et le détail de leur modénature s'inscrit pleinement dans le courant de diffusion des modèles du gothique septentrional dans l'architecture méridionale, dont on connaît la lenteur et le caractère tardif¹⁶⁷ : dans la région, c'est à la cathédrale de Narbonne que le style rayonnant des cathédrales du Nord est appliqué pour la première fois, à partir de 1270¹⁶⁸. Or la forme des bases comme des chapiteaux des fenêtres s'apparente très fortement à celles du chevet de la cathédrale (**fig. 101 et 102**)¹⁶⁹. Ces données permettent donc de situer d'ores et déjà la limite *ante quem* de cette campagne vers le dernier quart du XIII^e siècle.

Notons enfin un **dispositif sommital** difficile à interpréter qui caractérise le mur nord. Une assise avant le sommet du mur, six éléments de support distants d'environ 3 m témoignent de la présence d'une poutre de rive, prévue dès cette phase de construction, puisque les contreforts suspendus participent à ce dispositif : à cette hauteur, ils sont percés par omission de la pose d'une panneresse, pour y glisser une pièce de bois de section de 0,25 m maximum (**fig. 103**). Cet élément reposait également sur deux corbeaux en quart de rond saillant d'environ 0,20 m. On notera que les deux autres corbeaux, sensiblement de mêmes dimensions, et placés aux deux extrémités du mur, sont disposés une assise au-dessous, soit environ 0,25 m plus bas. L'hypothèse la plus crédible serait celle d'un **avant-toit** : mais ces aménagements sont généralement constitués par le simple prolongement des chevrons de la toiture, et ne nécessitent aucun dispositif particulier, si ce n'est parfois la mise en place d'une pièce de bois posée sur des corbeaux en forte saillie, afin d'offrir une assise horizontale aux abouts des

¹⁶⁵ Le fait que ces fenêtres coupent des baies antérieures est bien sûr un élément déterminant pour affirmer qu'elles ont bien été ouvertes après coup, bien que les perturbations du parement autour de ces nouvelles ouvertures soient peu visibles, du fait de l'érosion extrême des maçonneries de cette façade.

¹⁶⁶ La forme en lancettes géminées surmontées d'une rose sous arc brisé est trop universelle pour susciter des comparaisons pertinentes. On notera simplement l'existence bien représentée du modèle dans l'architecture civile du Languedoc dont la diffusion est cependant restée limitée aux demeures de haut rang. Nous avons répertorié deux beaux exemples de telles structures à Montpellier (file de trois baies au 15 rue de la Croix-d'or, clairevoïe monumentale du 3 rue Saint-Ravy : SOURNIA B. et VAYSSETTES J.-L., *Montpellier : la demeure médiévale*, Etudes du Patrimoine n°1, L'Inventaire, Paris, 1991, p. 163 et fig. 184 à 186), un autre sur une maison de Poussan (34), à Béziers (34), place du marché, et à Narbonne (11), un exemple monumental malheureusement partiellement conservé au 7 rue du Luxembourg.

¹⁶⁷ Sur les modalités de cette diffusion : DURLIAT M., "L'architecture gothique méridionale au XIII^e siècle", *Ecole antique de Nîmes*, VIII-IX, 1973-1974, p. 126-129, BIGET J.-L., "L'architecture gothique du midi toulousain", *Revue du Tarn*, 1979, p. 504-544. GIRARD A., "Les constructions pontificales et l'architecture religieuse du Languedoc Rhodanien", *Cahiers de Fanjeaux*, 26, *La papauté d'Avignon et le Languedoc*, 1991, p. 367-384.

¹⁶⁸ DURLIAT M., "La signification de la cathédrale de Narbonne et sa place dans l'architecture gothique", *Narbonne, archéologie et histoire*, 2 : *Narbonne au Moyen Âge*, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 1983, p. 209-216 et DURLIAT M., "L'architecture gothique méridionale au XIII^e siècle", *Ecole antique de Nîmes*, VIII-IX, 1973-1974, p. 126 : en 1268, le pape Clément IV, ancien archevêque de Narbonne, énonce ses vœux quant au style adopté à la nouvelle cathédrale et invoque clairement le modèle gothique capétien : « *in faciendo imitare ecclesias nobiles et magnifice operatas et opera ecclesiarum que in regno Francie construntur et sunt in preterito jam constructe* ».

¹⁶⁹ On peut citer également la chapelle sud du bas-côté de Saint-Nazaire de Carcassonne.

chevrons¹⁷⁰. Ici, la disposition des éléments de soutien ne procède pas de cette logique. Mais une donnée déjà évoquée peut expliquer que cette option plus simple n'ait pas été choisie : on l'a vu, les chevrons qui semblent avoir été conservés dans la toiture jusqu'à sa récente restauration datent du XIII^e siècle. Il est donc probable que le remaniement de la toiture au XIV^e siècle ait employé les bois relativement récents qui la couvraient depuis un siècle pour concevoir une charpente apparente décorée¹⁷¹, formule particulièrement prisée à cette époque. Dans ce cas, il était donc impossible d'utiliser les chevrons, trop courts pour constituer un avant-toit : c'est ce qui expliquerait la conception de ce système indépendant qui nécessite la mise en place d'une poutre de rive au sommet du mur afin que les chevrons de l'avant-toit y prennent appui. D'autre part, la poutre pouvait servir de support, par un assemblage pratiqué depuis sa face inférieure à des jambes de forces verticales régulièrement implantées sur lesquelles il était possible d'ancrer des contrefiches nécessaires dans le cas de toitures débordantes de plus d'1 m (**fig. 105**). Reste à comprendre la raison pour laquelle les deux corbeaux des extrémités sont positionnés une assise plus bas que la ligne d'appui de la poutre de rive. Malgré maintes recherches, nous n'avons pas trouvé d'explication véritablement satisfaisante. Peut-être l'espace intermédiaire entre la poutre de rive et le corbeau servait à placer une sorte de blochet qui aurait pour fonction de renforcer la triangulation aux extrémités de la toiture pour contrer la prise au vent.

À l'intérieur, la transformation majeure réside dans l'aménagement d'un vaste volume unifié par l'établissement de deux arcs diaphragmes de profil brisé donnant à la salle une hauteur maximum de 8,50 m sous clef. Seul celui du côté oriental, très déformé dans sa partie nord, est encore en place, visible depuis les combles¹⁷² (**fig. 104**). Du second ne subsiste plus que le départ. On ignore si sa disparition résulte d'un effondrement, nécessairement antérieur au XV^e siècle, puisque le plafond actuel ne semble pas avoir souffert d'un tel accident, ou s'il a été démonté par prudence, le mur nord présentant à son emplacement un déversement plus important qu'ailleurs¹⁷³. Ces arcs chanfreinés de 60 cm de large reposent sur des culots en forme de demi-pyramide inversée amortis à leur base par des visages sculptés d'hommes jeunes aux cheveux mi-longs et ondulés (**fig. 106**)¹⁷⁴. La modénature de la tablette sommitale de ces consoles au profil très accentué¹⁷⁵ et dont le tore supérieur est souligné par un listel ne semble pas pouvoir être antérieur à la première moitié du XIV^e siècle et s'accorde parfaitement avec le style des moulures des baies et de la porte (**fig. 106**). Ces arcs diaphragmes, selon une pratique très caractéristique du gothique méridional, tenaient lieu de ferme et servaient de relais aux pannes de la charpente. On ignore bien sûr si ce nouveau dispositif a entraîné une réfection de la charpente apparente : le fait que trois chevrons ornés du XIII^e siècle ont été conservés dans l'ancienne toiture jusqu'à la restauration de 1985¹⁷⁶ incite bien sûr à penser que les

¹⁷⁰ À la maison du Grand Ecuyer à Cordes par exemple.

¹⁷¹ Le décor a pu d'ailleurs être apposé à ce moment-là et non au XIII^e siècle.

¹⁷² Malgré le nettoyage qu'il a subi lors de la campagne de restauration de 1985, il conserve quelques traces de polychromie.

¹⁷³ On peut imaginer que lors de la mise en place du plafond on ait décidé d'éviter le pire en démontant l'arc et en remplaçant sa fonction de raidissement de la structure par un élément de renfort extérieur sous la forme de l'arc-boutant toujours en place au droit du contrefort de cet ancien arc diaphragme.

¹⁷⁴ Ces visages étaient peints comme l'attestent encore de nombreuses traces de polychromie.

¹⁷⁵ Un relevé précis des moulures a été effectué.

¹⁷⁶ Dossier de restauration conservé à la Mairie de Capestang. La charpente avait déjà été remaniée, probablement suite à l'effondrement ou le démontage avant effondrement de l'arc diaphragme ouest : des fermes à poinçon ont alors été installées.

éléments de la charpente du siècle précédent ont été maintenus et peut-être décorés à ce moment-là comme il a été suggéré précédemment (§ 5.3.7.).

5.5.2. Un nouveau décor

Le deuxième apport de cette phase de remaniement touche au **décor** auquel tous ces éléments architecturaux servent de support.

À l'**extérieur**, les encadrements des ouvertures étaient rehaussés de couleurs chaudes. Un sondage pratiqué dans la partie haute de la porte obturée à l'époque moderne, a révélé des traces très nettes de polychromie posée à sec sur les moulures (**fig. 107**). Elles sont suffisamment conservées pour restituer avec précision les couleurs qui soulignaient chacune des moulures : les gorges étaient peintes en vert, les tores en jaune et l'anglet terminal, côté intérieur, en rouge. Les moulures des fenêtres n'ont pas pu être examinées de près, mais il est probable que le fait qu'elles n'aient pas été protégées par un bouchage ait contribué à l'effacement de toute trace visuellement perceptible. Il sera utile, en cours de restauration, d'essayer de vérifier la présence de ces couleurs qui reste néanmoins très probable et peu surprenante pour une construction de ce rang.

D'autre part, il est maintenant certain qu'au moins le mur nord a été revêtu d'un **enduit extérieur orné de motifs peints**¹⁷⁷. Plusieurs plaques sont conservées, en particulier sur les claveaux de la porte, et de part et d'autre du contrefort oriental. De couleur rosée, constitué de chaux et sable tamisé et soigneusement lissé en surface, l'épaisseur de cet enduit, d'environ 0,5 cm, s'amenuise progressivement à proximité du départ des moulures de l'encadrement de la porte afin de se fondre délicatement avec le grain de la pierre moulurée et colorée, comme on vient de le voir. Sur une large plaque qui recouvre encore les claveaux de la partie droite de la porte, subsistent encore des traces nettes du décor peint d'origine, constitué d'éléments linéaires ocre jaune et rouge, très lessivés (**fig. 108**)¹⁷⁸. Les vestiges se concentrent dans la travée orientale, autour de la porte et à proximité du contrefort de l'arc diaphragme oriental. Leur persistance s'explique par le fait que cette zone était protégée jusque dans les années 1970 par une construction perpendiculaire à la travée orientale du logis dont on discerne encore très bien les traces d'ancrage de la toiture, mais dont nous ne pouvons préciser la date de la construction¹⁷⁹. Signalons enfin que d'autres témoignages de l'existence de cet enduit ont été repérés au cours de la caractérisation des matériaux : il subsiste à l'état résiduel sur le reste de la façade, où la surface grenue du calcaire en conserve des fragments significatifs¹⁸⁰. Soulignons enfin que l'hypothèse d'un enduit apposé dès l'origine est d'autant plus probante que ce revêtement, outre sa fonction de protection du calcaire coquillier très fragile qui constitue la majorité des maçonneries du mur, permettait de masquer les différences de qualité et de couleur des pierres utilisées.

¹⁷⁷ L'état de dégradation avancé de la façade sud ainsi que son accès impossible sans échafaudage ne permet pas, pour le moment, les observations qui devront être menées au cours des travaux de restauration.

¹⁷⁸ On ne distingue que des portions de lignes assez fines, aucun motif n'a pu être reconnu.

¹⁷⁹ Aucune analyse de cet enduit n'a malheureusement été effectuée, mais l'aspect rosé au granulat fin de cet enduit s'apparente à celui du décor peint intérieur.

¹⁸⁰ BOISSE (De la) H., PLANAS M., *op. cit.*, ISTEEM, 2003, échantillon 9, 10, 6, 7, concernant tous la façade nord : présence d'enduit rosé, p. 6-10. L'enduit est également encore bien présent de part et d'autre du contrefort de l'arc diaphragme oriental.

À l'intérieur, les murs nord et sud de la salle ont alors reçu un nouvel enduit peint à motifs couvrants, en parfaite connexion avec celui des embrasures des baies¹⁸¹. Rappelons qu'un enduit plus ancien recouvrait déjà ces murs, et qu'il a été systématiquement bûché sur le mur sud pour ancrer ce nouveau support¹⁸². On l'a vu, le mur nord semble avoir intégré une partie de l'ancien décor.

L'enduit a été apposé en plusieurs couches préparatoires. Son épaisseur varie ainsi entre 0,5 et 1 à 1,5 cm en fonction de l'état sous-jacent du parement. Ce mortier a fait l'objet de trois prélèvements révélant qu'il se compose partout d'un liant à chaux et sable sans trace de plâtre¹⁸³. Il a été appliqué en plusieurs bandes horizontales (*pontate*) se recouvrant de haut en bas, en fonction de la progression de l'échafaudage¹⁸⁴. Sa surface a été parfaitement lissée à la taloche, selon des mouvements circulaires ponctuellement visibles. Un tracé préparatoire régulateur des motifs géométriques, de type *sinopie*, a été apposé avant la couche picturale. On en distingue encore les tracés ocre orangé sous les zones où la couche picturale est lessivée. La parfaite rectitude des lignes laisse présumer qu'elles ont été transférées au cordeau. La technique picturale est celle du *fresco-secco* consistant en une *tempera*¹⁸⁵ sur *intonaco* sec¹⁸⁶. C'est la technique de la détrempe qui justifie le fait que l'enduit soit teinté en profondeur et que la teinte persiste même sur les endroits délavés.

Le décor a fait l'objet de **plusieurs relevés au XIX^e siècle**¹⁸⁷ qui permettent d'en restituer le soubassement, partie aujourd'hui très altérée et peu lisible (**fig. 109 et 110**)¹⁸⁸. Il est constitué de deux bandes rouges distantes de 0,15 m¹⁸⁹ qui garnissent la partie basse d'un des registres de carrés sur la pointe du décor d'ensemble¹⁹⁰. Dans le bandeau ainsi délimité, se déploie une frise de quadrilobes noirs, complétés par de petits écoinçons noirs qui simulent un décor en claire-voie laissant transparaître les couleurs du fond des carrés sur la pointe, en arrière plan. La partie basse du décor est constituée de carrés gris entourés d'une bande blanche puis grise, alternant avec des plages plus étroites garnies d'un décor de treillis linéaire.

Au-dessus, l'ensemble des murs est garni d'un **motif répétitif** agencé à partir de tracés en diagonales parfaitement rectilignes qui déterminent des carrés sur la pointe de 0,50 m de côté

¹⁸¹ L'enduit fait retour, sans aucune rupture, du plan des embrasures à celui des murs.

¹⁸² Des traces ponctuelles mais nombreuses du piquetage de cet enduit antérieur ont été repérées sur toute la surface du mur sud.

¹⁸³ Prélèvements n° 6860-8, 6860-4, 6860-7. Il s'agit d' « un mortier de chaux aérienne carbonatée, additionné d'un sable silico calcaire assez grossier à fin (*Granulométrie moyenne : 2 à 300 µm d'épaisseur*), comportant quelques grains riches en sulfates de calcium » : VOUVE F., *Diagnostic des enduits peints, Château de Capestang (34)*, L.E.R.M., décembre 2003, p. 24.

¹⁸⁴ Trois bandes ont été identifiées par Colette Brussieux sur les murs de la salle, sans compter la partie haute coupée par la pose du plafond au XV^e siècle.

¹⁸⁵ Couleur délayée dans de l'eau et un agglutinant –gomme, colle, œuf. Ici, le liant n'a pas été identifié.

¹⁸⁶ BRUSSIEUX-BARTHES C., *Château de Capestang (34), décor mural et plafond peint de la salle d'apparat : étude préalable à la restauration*, janvier 2004, p. 18.

¹⁸⁷ Les plus anciens semblent être ceux de l'architecte Henri Revoil, de 1865, conservés à la Bibliothèque nationale (cote : Va 34- t. I) et au Centre de Recherche des Monuments Historiques (reproduction consultables à la médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, à Paris, Hôtel de Croisille (cote 010415), originaux conservés au fort de Saint-Cyr). Enfin, l'École Nationale Supérieure des Beaux Arts à Paris conserve une série de relevés de Gélis-Didot et Laffilée datés des années 1890 (cotes G. 301/681/23, fol. 1, fig. 1-9, fol. 2-3). Pour les publications, voir bibliographie thématique du site en fin de rapport.

¹⁸⁸ Il en reste des portions sur le mur sud, dans la partie ouest, et sur le mur nord, dans la partie médiane.

¹⁸⁹ Celle du haut est située environ à 1,70 m du sol d'origine, celle du bas à 1,50 m.

¹⁹⁰ C'est-à-dire que le bord inférieur de ce bandeau coïncide avec l'alignement des pointes inférieures des carrés.

(fig. 111). Les bandes qui délimitent ces carrés sont imprimées au pochoir d'un semi régulier de fleurs blanches à huit pétales sur fond vert olive. A l'intersection de ces bordures, se détache sur fond blanc une croix grecque ocre rouge qui, en soulignant l'axe des carrés, peut aussi faire référence à l'emblème du chapitre de Narbonne. Les carrés sur la pointe portent des armoiries disposées en alternance. Il s'agit, d'une part, des armes de France, d'azur aux fleurs de lys sans nombre : neuf fleurs de lys blanches disposées régulièrement – une fleur au centre, les autres réparties parallèlement aux quatre bords du carré - ont d'abord été délimitées au pochoir sur fond noir, repeint ensuite au bleu azur au pinceau, avec ou sans reprise des contours des fleurs. Le bleu est un pigment réalisé à partir d'azurite¹⁹¹. L'autre armoirie est celle de Bernard de Farges, archevêque de Narbonne entre 1311 et 1341¹⁹² : un parti au 1 coupé d'argent à la croix pattée de gueules et d'or au pot de sable, au 2 d'or à trois fasces de gueules¹⁹³. Le carré est coupé en deux dans son axe vertical : à gauche, le triangle est à nouveau départagé avec, en haut, une croix pattée noire sur fond blanc et, en bas, un pot globulaire sur fond or. A droite, il s'agit de bandes horizontales rouges sur fond jaune. Chaque partition est délimitée par un trait noir.

Ce décor est présent sur la totalité du mur sud et du mur nord. Un **sondage effectué dans le local du foyer rural**, dans le prolongement de la salle occultée par le refend ouest tardif, a confirmé qu'il se poursuivait sans rupture jusqu'à l'extrémité ouest du mur (fig. 112). Sa présence en retour sur le mur-pignon ouest a été reconnue par Colette Brussieux lors de l'exploration du faux plafond installé dans cette partie sous le plafond du XV^e siècle¹⁹⁴. Par contre, aucun vestige de ce décor et pas même de l'enduit n'a été repéré sur le pignon est, indice supplémentaire de la reprise massive dont il a été probablement l'objet au XV^e siècle, nous y reviendrons.

Le décor des murs était complété par celui des **embrasures des ouvertures** (fig. 113). L'enduit d'*intonaco* fait retour sur les tableaux d'embrasures des fenêtres mais les motifs appliqués sont différents. Il s'agit, sur un fond ocre jaune, de larges et gracieuses volutes feuillagées agrémentées de fleurettes à trois pétales, le tout ocre rouge foncé. Les bordures sont rehaussées d'une ligne de même teinte que le motif. Il semble que ce décor se prolongeait sur l'encadrement de la fenêtre et que les remplages étaient également rehaussés de couleurs¹⁹⁵ : un enduit assez fin et coloré sert encore de fixation aux fragments de verre repérés dans les baies du mur nord. Seule, l'embrasure de la porte a été peinte des mêmes motifs directement sur la pierre, *a secco*,

¹⁹¹ Prélèvement 6860-4 dans VOUVE F., *Diagnostic des enduits peints...op. cit.*, 2003, p. 16-17 : « couche picturale associant des sels de cuivre responsables de la coloration bleue, sous forme de chlorures de cuivre (atacamite, paratacamite) ou carbonates (azurite) et une matrice riche en sulfate de calcium » et conclusions p. 25 : « Le pigment bleu azurite mis en œuvre est fréquemment usité à la période médiévale, de la même manière que la présence simultanée de chlorures de cuivre a été fréquemment rencontrée. Ceux-ci peuvent être issus d'un mélange volontaire ou d'un processus de dégradation de l'azurite. L'association de ces matières picturales à du sulfate de calcium permet d'envisager la réalisation de ces décors selon une technique à la détrempe. La recherche de liant organique ayant révélé la présence d'une cire, peut-être s'agit-il d'une couche de protection de ce décor ? ».

¹⁹² Bernard de Farges était fils cadet de Béranger Guilhem de Farges et de Marquise Got, sœur du pape Clément V.

¹⁹³ MERINDOL C., *La maison des chevaliers de Pont-Saint-Esprit*, t. 2, "Les décors peints, corpus des décors monumentaux peints et armoriés du Moyen Âge en France, Pont-Saint-Esprit", 2000, p. 216. Il s'agit là des armes de Bernard de Farges telles qu'elles sont figurées sur son tombeau, au chœur de la cathédrale Saint-Just à Narbonne. Le 2 d'or à trois fasces de gueules représente les armoiries de sa mère, de Got, sœur de Clément V, et l'association de son arme semble vouloir mettre en valeur la filiation flatteuse.

¹⁹⁴ BRUSSIEUX-BARTHES C., *Rapport d'étude préalable*, op. cit., 2004, p. 29.

¹⁹⁵ Ces parties, très hautes, sont difficiles d'accès, et les enduits ajoutés quand ces parties hautes ont été obturées gênent l'appréhension.

probablement parce que le support en était différent, constitué du calcaire gris à grain fin peu adhérent pour un enduit.

Enfin, dernier élément à avoir reçu un décor peint : les **retombées des arcs diaphragmes**¹⁹⁶. Constitués, comme la porte, de calcaire gris à grain fin, ils ont reçu un traitement différent. L'enduit-support est composé d'un mortier au plâtre de 0,5 cm d'épaisseur dans lequel a été incisé le dessin préparatoire¹⁹⁷. Il a ensuite été peint à la détrempe à partir de diverses nuances de terres ocre additionnées de chaux. Le motif principal reprend une variante des armes de Bernard de Farges¹⁹⁸, selon une formule décorative différente de celle appliquée au mur, puisqu'elles sont disposées à l'intérieur d'un écu à la partie inférieure arrondie et à fond ocre, lui-même inscrit dans un quadrilobe à redents de couleur vert olive (**fig. 114**). La bordure de ce cadre est traitée à la manière d'un galon qui sert de lien, par un jeu d'entrelacs, avec les autres motifs identiques alignés le long de l'intrados de l'arc¹⁹⁹. Les consoles sont également recouvertes d'un décor peint, appliqué cette fois à sec (**fig. 106**). Un premier badigeon ocre jaune sert de couche préparatoire, avant l'apposition de motifs et de couleurs vives sur les moulures et le corps de la console : le tore supérieur est ocre jaune, et était peut-être recouvert de motif de feuilles de chêne²⁰⁰. Le filet inférieur est rouge vif, suivi d'une gorge vert bleuté. Le tore qui lui succède est jaune, identique au premier. Le bandeau inférieur est ocre rouge et était probablement agrémenté de fleurettes blanches dont subsistent les traces ponctuelles. Dessous, la console est ornée sur ses trois faces principales, d'un réseau de feuilles de chêne ocre jaune sur fond bleu foncé. Le large chanfrein est rouge semé de fleurettes dessinées par des points jaunes. Les visages sculptés qui terminent les consoles sont également peints. La carnation était d'un rose qui a viré au gris-brun, les pupilles sont noires et des filets ocre rouge rehaussent les sourcils, le contour des yeux et la bouche. Les cheveux sont ocre jaune, et leurs ondulations également soulignées par de l'ocre rouge. Ces visages sont couronnés par un tore ocre jaune faisant la liaison avec le reste de la console : il était probablement garni de feuilles de chêne dont ne subsistent que des traces peu lisibles.

Outre la cheminée du mur déjà mentionnée et qui peut être antérieure à l'aménagement de cette salle, **aucun équipement domestique** relevant de cette campagne n'a été repéré, confirmant le caractère public de cette salle d'apparat. Une banquette courrait tout au long du mur nord²⁰¹, en contrebas des coussièges aménagés dans l'embrasure de chacune des fenêtres. S'il est certain que la partie haute des baies - rose et écoinçons - était vitrée²⁰², le système de fermeture des lancettes est difficile à déterminer : la colombe qui garnit le meneau central était de toute évidence destinée à sceller la fermeture de volets intérieurs, mais la présence de gonds d'origine n'a pu être vérifiée pour lors que sur la baie ouest du mur nord²⁰³.

¹⁹⁶ La retombée sud de l'arc oriental est la mieux conservée, puisque trois motifs armoriés sont encore lisibles. Sur les autres retombées, l'enduit n'est conservé qu'à l'état résiduel : seules les consoles ont gardé les couleurs de fond de leur décor.

¹⁹⁷ Prélèvement 6860-11 : VOUVE F., *Diagnostic, op. cit.*, 2003, p. 19-20.

¹⁹⁸ Ecu écartelé en 1 et 4 d'argent à la croix pattée de gueules, en 2 et 3 d'or au pot de sable. MERINDOL C., *op. cit.*, 2000, p. 216.

¹⁹⁹ On retrouve le même principe d'entrelacs, certes assez banal à cette période, sur les motifs ornementaux qui encadrent le tombeau de Bernard de Farges au rond-point de la cathédrale de Narbonne.

²⁰⁰ C'est ce qui expliquerait la présence ponctuelle de vert bleuté foncé sur le tore.

²⁰¹ Elle s'élevait à seulement 0,40 m du sol d'origine : l'enduit moderne qui la recouvre partiellement fixe, par le renflement de sa base, le niveau de sol d'origine, à environ 1 m sous le sol actuel.

²⁰² Ces parties comportent une feuillure pour le logement du verre qui est encore en place à l'endroit d'un sondage effectué dans le bouchage de la fenêtre orientale du mur nord, et encore visible dans la baie occidentale.

²⁰³ Encore n'est-il pas certain que ces gonds soient d'origine : la partie haute des logettes est ornée d'un arc en

Cette troisième phase importante de remaniements aboutit donc à donner un faste tout particulier à la vaste et haute *aula* du XIII^e siècle : au-delà de ses dimensions imposantes²⁰⁴, le programme ornemental qui s'y déploie manifeste à la fois le rang de ses commanditaires et le programme palatial qu'ils lui ont attribué. Ces nouvelles dispositions permettaient au château de Capestang, doté par ailleurs d'un appareil défensif de belle envergure, de rivaliser non seulement avec d'autres demeures aristocratiques de l'époque tel que l'Hôtel de Piolenc à Pont-Saint-Esprit (30), ou la salle du château des Evêques de Béziers à Gabian (34), mais aussi avec les palais épiscopaux particulièrement nombreux à cet époque en Languedoc²⁰⁵, à commencer par le palais neuf des archevêques de Narbonne²⁰⁶.

Du point de vue stylistique, on peut souligner l'harmonieuse synthèse des courants architecturaux de la période gothique qu'illustre cette campagne. L'espace de la salle est fortement imprégné des usages méridionaux, avec sa structure confortée par les imposants contreforts du mur sud, et à l'intérieur, ses arc-diaphragmes à charpente apparente qui n'est pas sans rappeler la conception spatiale des églises basilicales du Toulousain et du Languedoc²⁰⁷ et dont on connaît la très large diffusion dans l'architecture civile languedocienne²⁰⁸. Par ailleurs, on l'a vu, les modèles de l'architecture du nord de la France n'en sont pas exclus et s'affichent sur les éléments architecturaux les plus ostentatoires comme les grands degrés et les baies à réseaux garnis de vitraux²⁰⁹.

L'attribution de ces travaux d'embellissement à l'archiépiscopat de Bernard de Farges (1311-1341), traditionnellement avancée en raison de la présence de ses armes sur le décor mural, ne nous semble pas en contradiction avec les caractéristiques architecturales de la construction puisque la modénature des ouvertures procède à l'évidence de celle adoptée au chevet de la cathédrale de Narbonne. L'ensemble de ces données permet donc de dater cette importante campagne de la première moitié du XIV^e siècle.

accolade qui suggère qu'ils ont été taillés au XVe siècle.

²⁰⁴ Avec ses 8 m de large sur 20 m de long, c'est donc 160 m² que couvrait la salle de Capestang. Ces dimensions permettent de classer la salle de Capestang dans la limite supérieure des dimensions de la première catégorie des salles aristocratiques définie par J. Mesqui, qui sépare ce groupe, le plus abondamment représenté, de celui des salles de dimensions exceptionnelles de 30-35 m de long pour 10-15 m de large (MESQUI J., *op. cit.*, t. II, La résidence et les éléments d'architecture, Paris, 1991-1993, p. 78-79).

²⁰⁵ ESQUIEU Y., PRADALIER H., « Les palais épiscopaux dans la France méridionale », *Palais royaux et princiers au Moyen Âge*, Actes du colloque international tenu du 6 au 8 octobre 1994 au Mans, Le Mans, 1996, p. 77-89.

²⁰⁶ CARBONNEL-LAMOTHE Y., « Recherches sur les constructions du Palais neuf des archevêques de Narbonne », *Narbonne, archéologie et histoire*, T. II, « Narbonne au Moyen Âge », XLVe Congrès organisé par la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 1973, p. 217-235. Le palais d'aspect essentiellement militaire jusqu'au début du XIVE siècle, connaît une importante mutation sous l'archiépiscopat de Pierre de la Jugie (1347-1375) qui aboutit à créer, comme à Capestang, une grande salle d'apparat ou « salle du Synode ». Notons que la transformation de l'aula de Capestang semble antérieure à la création de celle du Palais de Narbonne.

²⁰⁷ DAINVILLE M. de, « Les églises romanes du diocèse de Montpellier », *Montpelliensia*, t. II, fasc. III, p. 435-443.

²⁰⁸ SOURNIA B. et VAYSSSETTES J.-L., *op. cit.*, 1991, p.41-47.

²⁰⁹ Soulignons à cet égard le rôle du chantier de la cathédrale de Narbonne dans l'introduction tardive du vitrage d'architecture : LAGABRIELLE S., « La timide introduction du vitrage dans les demeures médiévales : l'exemple du Midi de la France », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, 2003, p. 134 et SUAU J.-P., « Les vitraux du XIVE siècle de la cathédrale de Narbonne », *Narbonne, archéologie et histoire*, T. II, « Narbonne au Moyen Âge », XLVe Congrès organisé par la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 1973, p. 237-269.

5.6. Les réaménagements du XV^e siècle

Les modifications du XV^e siècle touchent avant tout au couvrement de la salle : la mise en place **d'un plafond à la française** a réduit sa hauteur à 4,50 m, occultant la partie haute des arcs diaphragmes, visibles depuis le comble qui a pu être ainsi aménagé et doubler la superficie logeable.

5.6.1. Un plafond à la française peint (fig. 115 et 116)

Ce plafond, pièce maîtresse du château, est connu depuis le milieu du XIX^e siècle et a fait l'objet dès cette époque de nombreux relevés²¹⁰. Au XX^e siècle, plusieurs recherches universitaires²¹¹ se sont chargées d'en faire l'étude détaillée, c'est pourquoi il n'entre pas dans notre propos d'en faire une étude novatrice. Nous renvoyons à l'ensemble de ces travaux et à l'analyse technique de l'ouvrage menée lors du bilan sanitaire²¹².

Précisons que le refend qui a coupé la salle en deux au XIX^e siècle empêche la perception globale de l'ensemble initial puisqu'une poutre est incluse dans la partie occultée par le Foyer rural, et avec elle 34 parédals, sans compter les 6 du mur ouest complétées par 5 panneaux peints directement sur la trémie du chevêtre d'un conduit de cheminée disparue²¹³. D'autre part, la poutre 4 qui ne comporte aucun décor a été changée vers 1956, alors qu'elle manquait depuis déjà plusieurs années²¹⁴.

Ce plafond est porté par cinq poutres de section de 0,25 m de large sur 0,45 m de hauteur²¹⁵, couvrant d'un seul tenant les 8,40 m de large de la salle (fig. 117). Leurs abouts qui pénètrent dans la maçonnerie des murs latéraux reposent sur des corbeaux en bois au profil chantourné et aux faces latérales sculptées relevant du style gothique flamboyant (fig. 118)²¹⁶. Ces derniers sont insérés dans le mur et étaient en outre maintenus dès l'origine par des agrafes métalliques visibles sur le parement extérieur (fig. 119)²¹⁷. Le décor peint apposé sur ces

²¹⁰ **Bibliothèque Nationale, Paris** : Va 34- t. I : peintures du château de Capestang, planches originales aquarellées, dessinées par H. Revoil : 4 planches de peinture, 1 planche détail de la pierre, 1 planche plan du château, 16 planches peintures, 1865. **Centre de Recherche des Monuments Historiques, Paris** (anciennement au Musée National des Monuments français), cotes N 7429 et N 7430, 10 412 à 10 416, 10418 à 10 421 (10 417 manque) : relevés de L. Fouchère et Revoil, peintures murales, 1875. **Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts, Paris**, cotes G. 301/681/23, fol. 1, fig. 1-9, fol. 2-3, relevés de Gélis-Didot et Laffilée, vers 1890.

GELIS-DIDOT P., LAFFILLEE H., *La peinture décorative en France du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, s.d., 2^e ed. 1889, notice et planche n° 51. PERRAULT-DADOT A., *Archives de la commission des Monuments Historiques*, catalogue des relevés, dessins et aquarelles, Paris, 1899, p. 146.

²¹¹ Dans l'ordre chronologique : PEYRON J., *Les plafonds peints gothiques en Languedoc*, thèse de 3^e cycle, Université de Montpellier III Paul Valéry, 3 vol., 1977, p. 83-104. FRONTON-WESSEL M.-L., *Plafonds et charpentes ornées en Bas-Languedoc (diocèse de Narbonne et Carcassonne)*, thèse nouveau régime sous la dir. de M. Pradalier-Schlumberger, Université Toulouse le Mirail, 2000, p. 273-294. CLARINVAL S., *Le plafond peint du château de Capestang en Languedoc*, Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art, Montpellier III, Université de Montpellier, sous la dir. de F. Robin, 2001.

²¹² Voir la description de la structure dans BRUSSIEUX-BARTHES C., *op. cit.*, janvier 2004, p. 32-36.

²¹³ Une couverture photo de cet ensemble inaccessible a été effectuée par J.-L. Tisseyre de l'ASPANC.

²¹⁴ Fiche relative à la procédure d'inscription du château, Archives de la C.R.M.H., 1956.

²¹⁵ Ces poutres ont des angles largement moulurés, avec un congé en pointe.

²¹⁶ Les corbeaux offrent un appui de 0,60 m de long.

²¹⁷ Au contact de ces pièces métalliques, le calcaire coquillier tendre s'est altéré au point que certaines agrafes n'ont pas tenu, entraînant le déchaussement des consoles, particulièrement net pour la console nord de la poutre A/B qui menace de tomber.

parties établit un lien organique entre elles puisque le profil accidenté du corbeau simule la mâchoire inférieure de la tête de Léviathan peinte au-dessus, sur la joue de la poutre²¹⁸ : le tout donne l'impression que la poutre et le décor qui s'y déploie sortent de la bouche du monstre²¹⁹.

Sur cette structure de base prennent appui les supports longitudinaux constitués de 18 solives, dont 2 de rive, d'environ 0,10 m de section et dont la portée atteint plus de 10 m²²⁰. Leurs angles inférieurs sont agrémentés d'un quart-de-rond peint en rouge encadré de chaque côté par un filet bleu, le reste de la pièce étant en bois brut. Entre ces solives et les lattes du plancher s'intercale un réseau de baguettes taillées en biseau et ornées de motifs de pyramides à degrés qui permet de rendre le plancher parfaitement étanche tout en créant, en sous face des lattes, des caissons quadrangulaires appelés merrains, laissés libre de tout ornement.

A une dizaine de centimètres avant l'intersection des poutres et des solives, chacune des faces latérales de ces dernières est entaillée d'une rainure légèrement inclinée afin de coulisser un parédal ou ais d'entrevous²²¹, ces petits panneaux qui couvrent la largeur séparant les solives et la hauteur comprise entre la face supérieure des poutres et celles des solives (fig. 120)²²². Leur position inclinée s'explique par la volonté d'en rendre le décor plus lisible depuis le sol, puisqu'elles figurent des thèmes iconographiques divers qui tranchent avec les motifs purement ornementaux appliqués aux autres éléments du plafond : leur lisibilité est ainsi améliorée par la légère inclinaison vers le bas que ces rainures leur imposent. Des planchettes horizontales placées à la base des parédals, et fixées sur la face inférieure des solives, fermaient le dispositif, tout en créant une surface supplémentaire au déploiement des motifs décoratifs (fig. 121)²²³ : il s'agit partout de larges feuilles vertes qui s'enroulent autour d'une hampe jaune sur un fond rouge animé de fins rinceaux jaune. Ces planchettes se prolongeaient en sous-face des solives de rives de manière à combler parfaitement l'espace pas toujours rectiligne entre la solive de rive et le mur (fig. 122). Le système des parédals n'était pas exclusivement réservé aux parties supérieures des poutres : l'extrémité des solives à proximité du mur oriental comporte également des rainures obliques qui témoignent de leur présence ici aussi, même si elles ont toutes disparues. Par contre, celles du mur ouest sont toujours en place au-dessus du faux plafond qui les cache, dans la partie ouest occultée du plafond. Enfin, elles étaient aussi présentes sur les faces latérales du petit caisson décoratif qui entourait la retombée des arcs diaphragmes (fig. 124), portant ainsi à 203 le nombre total de parédals de ce plancher qui n'en compte plus aujourd'hui que 168, et dont une vingtaine sont illisibles ou cassés.

²¹⁸ Sur certaines poutres, le peintre a tiré profit d'un nœud du bois pour en faire l'œil du monstre.

²¹⁹ Seul le décor de la face inférieure des poutres est identique, partout constitué de couronnes de laurier. Par contre, celui des joues varie d'une poutre à l'autre et même d'une face à l'autre. Les faces a et b de la poutre I sont couvertes de grosses fleurs au tracé linéaire noir sur fond rouge dont les jeux de courbes symétriques ne sont pas sans rappeler le motif des remplages de verrières flamboyantes. Poutre II, face c : décor de remplage flamboyant jaune sur fond bleu. Face d : rinceau vitiné sur fond rouge. Poutre III face e et f : feuilles de chênes enroulées autour d'une hampe et blasons de gueules à deux fasces d'or, armes de la famille d'Harcourt.

²²⁰ Ces portées considérables, que seuls des bois de conifère permettent d'obtenir avec une aussi parfaite rectitude, ont pu être certifiées en plusieurs endroits où l'absence de parédals permet de vérifier leur prolongement sans rupture sur les poutres, ou par la simple observation de la largeur des solives dont les infimes variations (de 1 à 2 cm) permettent également d'attester que ce sont bien les mêmes solives qui couvrent les trois travées orientales, soit une longueur de 11 m. Les 10 m restant côté ouest devaient donc être couverts par une seconde batterie de solives, la jonction s'effectuant sur la poutre 3.

²²¹ Nous préférons le terme d'origine occitane *paredals* qui nous semble mieux adapté au contexte méridional de ce plafond.

²²² Ils mesurent 19 cm de haut sur 43 cm de large, pour environ 1 cm d'épaisseur.

²²³ Leur bord extérieur est taillé en biseau et reproduit le même motif de pyramides à degrés noires et blanches que les couvre joints.

Cette structure d'ensemble est complétée par un jeu de moulures savant et hiérarchisé qui dissimule toutes les jonctions de plan. Ainsi, une grosse baguette moulurée et peinte²²⁴, d'un seul tenant, court le long de chaque face des poutres de manière à adoucir l'angle droit entre celles-ci et la planchette de sous-face des parédals (fig. 120 et 121). Au-dessus de ces derniers, c'est une baguette en quart-de-rond²²⁵ qui joue le même rôle entre les parédals et la planchette ornée de fleurs de lotus qui forme une bordure posée directement sous les lattes de plancher, participant avec les couvre-joint au dernier registre ornemental, celui des merrains. Dernier raffinement de ce plafond attesté par les relevés que fit Henri Revoil en 1865 : une corniche d'environ 0,30 m de haut enserrait tout le pourtour de la salle²²⁶, calée au ras du plafond (fig. 123). Elle était agrémentée en haut et en bas d'une moulure du même type que celles qui bordent les poutres et leur position était étudiée pour qu'elles leur coïncident à même hauteur. La partie médiane, plate était probablement peinte, mais l'architecte ayant dessiné cet élément uniquement en coupe, on ignore quels en étaient les motifs. Il ne reste aucun vestige de cet aménagement, mais on en devine encore la présence. C'est ce qui explique que le décor peint s'interrompt sur les poutres et les corbeaux environ 10 cm avant le mur, ainsi que la baguette placée entre la poutre et les caissons des parédals. En outre, deux lignes de tenons en bois, dont la plus haute est située immédiatement sous le plafond, indiquent leur mode de fixation (13 130 sur fig. 36)²²⁷.

Tous les éléments constituant du plafond sont peints au préalable, avant la pose, y compris les quarts-de-rond des solives dont on aperçoit le prolongement du décor peint sur les parties cachées où elles surmontent les poutres et que l'absence de certains parédals permet d'observer.

L'agencement de ce plafond est fondé non sur l'assemblage, assuré que ponctuellement par de simples clous, mais sur une technique d'empilage qui exige une rigueur absolue dans la mise en œuvre, et requiert le savoir faire d'une équipe rompue à ce type d'ouvrage. Tous les bois prélevés pour l'analyse dendrochronologique, onze au total, sont en sapin (*Abies*), ce qui explique l'obtention de portées rectilignes sur des portées de plus de 10 m pour les solives. Cette essence qui n'est pas locale ne doit pas étonner : ce type de plafond qui exige un bois dense, peu noueux et de surface lisse, met en œuvre le plus souvent des conifères, surtout dans la France méridionale²²⁸. Pour la ville de Montpellier, qui conserve bon nombre de plafonds de ce type, les textes permettent d'identifier deux lieux d'approvisionnements : le Dauphiné (bois flottés sur le Rhône) et l'Aude (forêt de Quillan, transport possible par cabotage)²²⁹.

²²⁴ Cette baguette reproduit le profil de la moulure des angles inférieurs des poutres : deux tores encadrés d'un filet adoucissent l'arête et encadrent une dépression en cavet. Chacun de ces éléments est peint de couleur différente, le cavet central étant garni, sur fond bleu, d'un semi de fleurettes à cœur rouge et pétales blanches.

²²⁵ Cette baguette est posée directement sur les solives qui comportent une découpe de même forme pour leur logement. Elle est ornée de rubans qui semblent s'enrouler autour de la baguette, des bandes obliques blanc, bleu et rouge se succédant régulièrement.

²²⁶ On notera néanmoins qu'elle n'existait pas dans l'espace de dégagement auquel donnait la porte d'entrée, et dont nous parlerons dans le paragraphe suivant.

²²⁷ Les tenons encore en place ont été fabriqués à partir de chutes de moulures du plafond.

²²⁸ Des plafonds du même type en chêne existent néanmoins, notamment à Cluny : DORMOY C., « analyses dendrochronologiques », dans GARRIGOU GRANCHAMP P., SALVEQUE J.-D., *Les décors peints dans les maisons de Cluny, XIIe-XIVe siècles*, Cluny, 1999, p. 87-90.

²²⁹ SOURNIA B., VAYSSETTES J.-L., « La grande-chambre de l'Hostal des Carcassonne à Montpellier », *Bulletin monumental*, 160-I, 2002, p. 125.

Du point de vue ornemental, les motifs appliqués en particulier aux éléments mineurs tels que listels et baguettes, et aux motifs stéréotypés des rinceaux à palmettes, ne sont pas spécifiques à Capestang, et appartiennent au répertoire commun aux plafonds du Languedoc²³⁰ : on retrouve des motifs très approchants sur le plafond de la grand-chambre de l'Hostal des Carcassonne à Montpellier²³¹ daté des années 1270-1280, et encore appliqués à l'identique plus d'un demi siècle plus tard sur le plafond mis au jour récemment à l'Hôtel de Crouzat à Béziers²³². De même, le thème de la gueule du Léviathan engoulant les poutres est reproduit selon la même formule associant le profil du corbeau au château des évêques de Béziers à Gabian (34), plafond contemporain de celui de Capestang et à Saint-Pons-de-Mauchiens (34), daté de la fin du XIII^e siècle²³³.

Du point de vue iconographique, les sujets abordés sur les parédals appartiennent à plusieurs registres. **Le thème dominant**, et commun à bon nombre de plafonds de ce type, appartient au registre de la fête : une rangée de 17 parédals sur la face **d** de la poutre 2 représente des musiciens et des couples de danseurs disposés selon une composition symétrique recherchée, mêlés à deux figures de bouffons écartés aux extrémités de la poutre (**fig. 125 et 126**). Plusieurs panneaux figurant des couples, associés dans le même cadre ou se répondant d'un parédal à l'autre semblent se référer explicitement, par l'omniprésence du motif de la fleur échangée, au thème du *courtisement* (**fig. 127**). Cette thématique générale particulière à Capestang a permis à Jacques Peyron d'avancer l'hypothèse d'une influence littéraire sur ces représentations²³⁴. Ce thème du divertissement courtois transparaît par ailleurs à travers d'autres figures éparses représentant des scènes de tournois ou de chasses ou, dans une veine humoristique, des représentations satiriques ou grotesques, mêlant et transposant, à l'instar des marges des manuscrits, règne animal et végétal et formes humaines dans des représentations hybrides ou inconvenantes. D'autres scènes, plus banales mais non moins intéressantes, se rapportent à la vie quotidienne, sans qu'un lien évident ne s'établisse avec les autres représentations : peut-être font-elles allusion aux fables d'une culture populaire difficile aujourd'hui à saisir ? L'héraldique, sans être omni-présente, occupe les deux faces de la poutre III où un rinceau à feuilles de chêne s'enroulant autour d'une hampe sert de fond à des blasons de gueules à deux fasces d'or, armes de la famille d'Harcourt. Ses armes sont reprises sur trois parédals (F.2, F.4 et G.1), associées à celle du chapitre de Narbonne (G.2).

Enfin, la thématique religieuse que les gueules de Léviathan suggèrent dès l'abord, bien que rare, est présente sur cinq panneaux disséminés, sans compter les représentations moralisantes à connotation religieuse (**fig. 128**). L'une d'elles a permis de préciser la période de conception de ce plafond : les armes de la famille d'Harcourt n'autorisaient qu'à fournir une fourchette de datation assez large, deux membres de cette famille ayant été successivement archevêque de Narbonne entre 1436 et 1460. Voisinant La Vierge à l'enfant (E.7), le parédal

²³⁰ Sophie Clarinval note avec justesse que le motif de pyramides à degrés des listels et les bandeaux colorés des quarts de rond se retrouvent à l'identique à Gabian (34) et dans des demeures avignonaises décorées au XVe siècle, telle que le Palais du Roure et celui du Roi René : CLARINVAL S., *op. cit.*, 2001, p. 15.

²³¹ SOURNIA B., VAYSSETTES J.-L., *op. cit.*, 2002, p. 121-131, fig. 6.

²³² Site en cours d'étude par Lionel Rodriguez, Mission archéologique de Béziers.

²³³ PEYRON J., ROBERT A., « Les plafonds peints médiévaux de la région de Pézenas, Saint-Pons-de-Mauchiens et Gabian », *Etudes sur Pézenas et l'Hérault*, IX, n° 1, 1978, p. 3-13.

²³⁴ Le thème des couples et des musiciens évoque pour l'auteur la carole au Jardin de Déduit du *Roman de la Rose*, œuvre qui a suscité de nombreux manuscrits enluminés

E.8 figure saint Jean représenté selon un épisode miraculeux de la Légende Dorée²³⁵. Cette place privilégiée donnée à saint Jean a incité Jacques Peyron à avancer l'hypothèse que c'est Jean d'Harcourt, archevêque de Narbonne de 1436 à 1451, qui en aurait été commanditaire et aurait fait figurer en bonne place dans la partie médiane de la première poutre que l'on aperçoit en entrant, son saint patron²³⁶. Les onze prélèvements de bois choisis dans différents éléments de structure du plafond pour analyse par dendrochronologie ont confirmé cette hypothèse : ils se sont révélés très homogènes et indiquent une date d'abatage autour de l'année 1446²³⁷, ce qui s'accorde parfaitement avec les données de l'héraldique et de l'iconographie.

Cette datation a le mérite, outre de confirmer la validité des indications chronologiques fournies par les divers détails vestimentaires des figures représentées²³⁸, de présenter maintenant un repère de datation fiable aux traits stylistiques qu'offrent l'œuvre de Capestang et qui se caractérisent, entre autre, par une virtuosité technique nouvelle pour l'art de la fin du Moyen Âge dans le rendu des ombres, de la transparence et de la perspective, annonçant les maîtres de la Renaissance. À cet égard, les rapprochements établis jadis avec l'œuvre de Jean Fouquet pourraient prendre un nouveau relief puisque la datation fine du plafond permet dorénavant d'en situer précisément le style dans l'évolution de l'œuvre du maître Fouquet dont on sait qu'il a séjourné à Rome à la même époque²³⁹.

5.6.2. La restructuration de l'espace intérieur de l'aula

L'approche archéologique du plafond menée au cours de cette étude et qui visait avant tout à replacer l'œuvre dans son contexte architectural a mis en évidence une donnée importante, et jusque là totalement ignorée, quant à **la structuration de l'espace de la salle** et que sa conception impliquait dès l'origine. La face inférieure de la poutre 2 est munie de cavités quadrangulaires destinées à l'établissement d'une cloison qui a laissé en outre des traces sur les murs latéraux où l'enduit peint a été irrégulièrement supprimé sur environ 10 cm de large (USC 13 110 sur mur sud, **fig. 36**). Mais cette donnée n'est pas suffisante pour prouver que la séparation a été conçue en même temps que le plafond, ces arrachements ayant pu être pratiqués plus tard. L'élément déterminant, et qui rend irréfutable l'interprétation, réside dans le fait que cette poutre est la seule à ne pas avoir reçu de décor peint sur sa face inférieure (**fig. 129**)²⁴⁰. D'autre part, on remarque sans peine les effets de ce cloisonnement puisque le décor peint de la partie du plafond isolée à l'est est uniformément altérée par la suie provenant

²³⁵ Saint Jean mis à l'épreuve aurait bu une coupe contenant du poison et, protégé par Dieu, n'en aurait ressenti aucun effet. J. DE VORAGINES, *Légende Dorée*, traduit par J.-B. Roze, T.1, Paris, 1901, p. 98-99.

²³⁶ PEYRON J., *op. cit.*, 1977, p. 102.

²³⁷ L'année d'abatage accompagnée de la mention « environ » signifie que très probablement la date d'abatage n'est pas antérieure et se situe cette année là ou dans les 5 ans qui suivent (« d'après les rythmes de croissance du corpus étudié, la banque de données régionales ou locales et selon notre estimation » : DORMOY C., PERARD P., *Expertise dendrochronologique d'échantillons provenant du château des archevêques de Narbonne à Capestang (34310)*, Archeolabs, novembre 2003, p. 8. Voir **Annexe 6**.

²³⁸ Notamment les pourpoint aux larges épaules pour les hommes et les « hennins » en « pain fendu » pour les femmes, caractéristiques des années 1430-1450, ainsi que l'usage, pour les hommes, du chaperon couplé avec le bonnet qui disparaît à partir du règne de Louis XI (1461-1483). WESSEL M.-L., « Le plafond peint du château de Capestang », *Les arts picturaux en France méridionale et en Catalogne du XIIIe au XVe siècle*, Actes du 4^e colloque d'histoire de l'art méridional au Moyen Âge, Narbonne, Palais des Archevêques, 2-3 décembre 1994, Narbonne, 2003, p. 46.

²³⁹ PEYRON J., *op. cit.*, 1977, p. 101-102. Jean Fouquet qui travailla auparavant pour l'archevêque de Tours Jean Bernard, séjourna à Rome de 1445 à 1447, où il y fit le portrait du pape Eugène IV.

²⁴⁰ Cette donnée a été confirmée par l'observation à la binoculaire.

du fonctionnement à des fins culinaire de la cheminée du mur oriental, alors que tout le reste de la salle en a été totalement épargné. C'est donc bien un espace indépendant qui a été séparé du reste de la salle : la présence de la cheminée, l'aménagement d'un évier sur le seuil de la baie orientale du mur sud et le placard réservé dans la maçonnerie à droite de la cheminée (11 120, **fig. 27**) sont autant d'indices qui signalent à l'évidence le rôle de cuisine attribué alors à cette pièce²⁴¹. Cette partition s'accompagnait d'un second cloisonnement formant un espace de dégagement depuis la porte d'accès qui n'a pas été modifiée depuis la campagne du XIV^e siècle. C'est à nouveau le décor des poutres qui atteste qu'une paroi ancrée sur la cloison précitée, longeait la 6^e solive depuis le mur est : l'observation de la poutre 1 le démontre sans peine, puisque son décor, aussi bien sur la face inférieure que sur ses flancs, s'interrompt sur une vingtaine de centimètres de large, indiquant l'épaisseur de la cloison (**fig. 130**)²⁴². L'espace ainsi créé permettait de distribuer indépendamment la cuisine au sud, la salle à l'ouest, et vers l'est, le petit réduit peut-être transformé en latrines à cette époque²⁴³, et surtout l'escalier tournant en bois aménagé à l'angle nord-est et qui desservait les combles : outre les traces qu'il a laissé sur les murs²⁴⁴, l'existence d'origine de ce dernier semble une fois de plus garantie par la conformation du plafond, qui comporte à cet emplacement un chevêtre dont la bordure côté ouest a conservé une rangée de parédals dont aucun détail de leur agencement ne trahit un remaniement tardif. Seule la solive d'enchevêtrement actuelle a été changée et, semble-t-il, décalée vers l'est (**fig. 131**).

Enfin, il faut souligner la présence, visible depuis les combles, d'un chevêtre contre la partie médiane du mur pignon ouest, et coïncidant avec les traces de hotte pyramidale déjà signalées (**fig. 132**). C'est là le seul indice qui demeure actuellement d'une cheminée de style flamboyant dont on connaît l'existence par deux relevés : en plan par H. Revoil en 1865²⁴⁵, puis en élévation en 1875 par L. Fouchère²⁴⁶.

5.6.3. Les autres transformations

Les autres modifications pouvant appartenir à la campagne contemporaine de l'installation du plafond concernent surtout **les fenêtres**. Le quadrilobe et les écoinçons du remplage des baies gothiques, ainsi que les tympans des lancettes, ont été systématiquement murés, les bouchages ayant été soigneusement dissimulés à l'intérieur par des enduits fins et rosés très résistants²⁴⁷. Ces modifications permettaient d'obtenir des ouvertures quadrangulaires plus faciles à équiper de bâtis peut-être vitrés, pour la fermeture des baies. La fenêtre orientale du mur sud, qui est la seule à avoir conservé sa rose ajourée, a subi des transformations encore

²⁴¹ C'est toujours la fonction que cette pièce semble assumer au XVIII^e siècle selon la description qui en est faite en 1763.

²⁴² Ajoutons que la solive qui bordait cette cloison était munie, côté cuisine, d'une planchette de sous face qui permettait de « fermer » le plafond selon le procédé adopté pour tout le reste de la salle.

²⁴³ La conformation actuelle des lieux ainsi que la nature et l'abondance du matériel archéologique retrouvé à l'aplomb lors de l'aménagement du jardin public (communication orale de M. Maurand, membre de l'A.S.P.A.N.C. ayant participé au déblaiement) nous suggère cette interprétation qui reste très hypothétique.

²⁴⁴ Il s'agit de simples traces en négatif du fait que la cage d'escalier a reçu un enduit qui n'a pas pu être appliqué sur les parties du mur contre lesquelles s'adossait l'escalier, aujourd'hui totalement disparu. Précisons que cet escalier existe toujours dans les visites pastorales du XVIII^e siècle.

²⁴⁵ **Bibliothèque Nationale, Paris** : Va 34- t. I.

²⁴⁶ **Centre de Recherche des Monuments Historiques, Paris** (anciennement au Musée National des Monuments français), cote 010413.

²⁴⁷ Ces enduits contiennent une grande quantité de terre cuite pilée.

plus radicales (**fig. 133**) : la lancette de gauche, dont le tympan a été obturé, à l'instar des autres baies, a été dotée d'une traverse et d'un linteau façonnés dans un matériau qui reste à déterminer précisément (plâtre ?), mais qui a l'apparence de la pierre et auquel on a donné à l'extérieur un profil torique de manière à harmoniser ces nouveaux éléments avec les montants de la fenêtre gothique. La lancette a ainsi été transformée en une **classique demi-croisée**. Sa jumelle de droite a été presque totalement murée. Seul, un petit fenestron carré dont l'encadrement est constitué du même matériau que celui utilisé pour le linteau et la traverse de la baie voisine a été préservé, probablement doté d'un bâti dormant.

Le dernier aménagement que l'on doit attribuer à cette campagne est l'apposition sur le décor peint du siècle précédent d'un badigeon de chaux blanc à faux appareil composé d'un double filet noir. Ce nouveau revêtement était destiné à masquer les peintures du siècle précédent dont le goût ne s'accordait plus guère avec celui du décor du nouveau plafond.

Probablement à la même période, et afin de contrebuter les poussées encore accentuées par le poids de ce nouveau plancher, tout en palliant à l'effondrement ou au démontage de l'arc diaphragme ouest²⁴⁸, un massif **arc boutant** a été monté à l'alignement du contrefort ouest de la façade nord (**fig. 31**).

Au-delà de la valeur artistique reconnue du plafond peint, le fait marquant de cette nouvelle campagne d'aménagement est l'évidente modification du programme dévolu à la salle haute du logis 2 : sa vocation première d'apparat, sans disparaître vu la somptuosité de son nouveau décor plafonnant, intègre des fonctions résidentielles jusque là peu prégnantes. Est-ce l'indice d'un repli sur le logis 2 après destruction ou abandon du logis 1 qui pouvait jusque là abriter le lieu de résidence ? En tous cas, le nouveau cloisonnement de l'espace, la différenciation fonctionnelle qu'il implique ainsi que l'apparition d'organes de distribution rationnels (espace de dégagement, escalier) sont autant de traits symptomatiques des mutations dans la conception de l'organisation de l'espace résidentiel à la fin du Moyen Âge.

5.7. Les modifications ultérieures

L'histoire du château est particulièrement mal documentée concernant la période moderne mais force est de constater que les remaniements postérieurs au XV^e siècle témoignent du progressif désintérêt des archevêques pour leur domaine capaistanaï. En 1686, la chapelle Saint-Nicolas, attestée pour la première fois en 1241²⁴⁹ est en ruine, indice du peu d'entretien dont devait alors bénéficier leur propriété²⁵⁰. Dès le milieu du XVIII^e siècle, les procès-verbaux de visite du château²⁵¹ montrent bien qu'il n'est plus qu'une exploitation agricole dont les archevêques n'usent plus qu'en tant que revenu.

²⁴⁸ Certainement dû à la progression du dévers du mur nord.

²⁴⁹ DEVIC C. (Dom), VAISSETTE J. (Dom), *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1876-1892, t. VIII, col. 1080, An 1241, 22 octobre. Il ne subsiste aucun vestige pouvant être attribué à cette chapelle traditionnellement située à l'est du logis 2.

²⁵⁰ La chapelle est alors unie à la table du chapitre de la collégiale Saint-Etienne : les deux messes mensuelles qui y étaient célébrées le seront dorénavant dans la collégiale. A.D. Hérault, G 3837. Union de la chapelle Saint-Nicolas fondée dans le château de Capestang à la table du chapitre de Saint-Etienne, 1686.

²⁵¹ A.D.A., G 391 et 392.

Vendu comme bien national à la Révolution, le domaine est acheté par Lartigue, médecin chef du district de Béziers, mais on ne sait rien de la fonction que ce nouveau propriétaire lui attribue. Il est néanmoins probable que sa vocation agricole perdure sans rupture.

Il n'a pas été possible d'établir la date précise de la construction de la maison bourgeoise sans style qui occupe la partie ouest du front nord, comprenant l'annexion de plus de 4 m de l'espace de la salle haute du logis 2 à son extrémité ouest. Il semble néanmoins qu'elle soit intervenue assez tard, puisque L. Fouchère peut encore faire le relevé de la cheminée du mur ouest en 1875.

C'est probablement durant le XIX^e siècle que le plancher de la salle du logis 2 a été descendu, peut-être suite à l'effondrement au moins partiel des voûtes qui servaient du support au sol d'origine. L'achèvement de l'obturation des baies gothiques de la façade nord remonte peut-être aussi à cette campagne d'aménagement en grange de l'ancienne salle. Les dépendances agricoles accolées aux courtines semblent aussi dater de cette période bien qu'on ne puisse exclure qu'elles aient été aménagées plus tôt, dès le XVIII^e siècle.

En 1894, le conseil municipal de Capestang vote l'acquisition de l'immeuble Calvet, du nom des propriétaires de cette époque²⁵², dans le but de raser l'ensemble du site afin d'y édifier une nouvelle mairie, projet abandonné en 1898²⁵³. L'ensemble sera finalement acheté en viager aux époux Rouanet pour la somme de 6 000 F en 1937²⁵⁴. Le procès verbal d'estimation donne une succincte description du site : « *Nous nous sommes rendus dans l'immeuble dit « le château » sis à Capestang, appartenant à Monsieur Henri Rouanet demeurant à Nice. (...). En conséquence, nous avons visité tout l'immeuble dont les divers corps de bâtiment sont construits en maçonnerie de moellons de pierres. Le bâtiment le plus important est la Maison du maître qui est dans un état de conservation quasi parfaite. Le 2^e est le château lui-même, lequel est d'une valeur relative car il est plus tôt historique (sic). Les autres bâtiments sont secondaires car ils représentent les dépendances telles que ramonétage, écuries, hangars, caves et divers. Le restant est composé de jardins d'agrément et potager, de cours et courettes. Tout cet ensemble est limité par les rues du château et Molière, les boulevard Pasteur et Saïsse. Le tout forme un îlot bordé par les bâtiments, soit par un mur du château »²⁵⁵. Plus loin : « *Le prix demandé par Monsieur Rouanet étant de 60 000 F, nous pouvons considérer que s'est presque une donation qui est faite à la commune, cette somme représentant à peine le 10^e de sa valeur intrinsèque ».**

Les mesures de protection concernant le château n'ont été mises en place que tardivement et progressivement : l'ensemble du site avait été inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1956. L'état de conservation déplorable du plafond peint a suscité, en 1981, une mesure de classement limité à ce seul couverture, ce qui a permis de le sauvegarder grâce à une campagne de réfection de la toiture entreprise en 1985 sous la direction de Mme Schmückle Mollard, architecte en chef des Monuments Historiques déléguée. L'ensemble du site a finalement été classé le 29 septembre 1995.

²⁵² A.D. Hérault, 2 O 52 25, Délibération du Conseil Municipal 1894-1898. Délibération du 22 novembre 1894 et du 15 Février 1898.

²⁵³ 2 O 52/12, projet de nouvelle mairie (1847-1938) : la liasse a disparu.

²⁵⁴ A.D. Hérault, 2 O 52 27, Vente Rouanet, 1937.

²⁵⁵ L'ensemble du château fait partie de la section K du village, dont la contenance est détaillée à la matrice cadastrale comme suit : « 8 à 48 ca : sol de maison, 2 à 50 ca : cave, 1 à 00 ca : cour, 3 à 50 ca : jardin potager, 3 à 89 ca : terrasse, 3 à 20 ca : salle de spectacle (?), 2 à 00 : cour. »

